

























SÉNAT DU CANADA

Comité permanent des Relations extérieures  
2e session, 27e législature 1967

INDEX

	PAGE
AFFAIRES EXTÉRIEURES, MINISTÈRE	
Programme information international	64
AFRIQUE	
Aide canadienne	
Afrique du Commonwealth	36,40,45,49,59
Etats francophones	30,40,45,48-50,52
Chevrier, hon. L., mission	61-2
AIDE ALIMENTAIRE	
Canada	38
AIDE EXTÉRIEURE	
Achat biens et services pays donateur	33
Aide bénévole	5,34
Assistance technique	5,38
CAD, pays membres	2-3,12-3,16-8
Pourcentage revenu national	13,24
Canada	
Administration	55
Aide	
Alimentaire	38
Bilatérale	46,55-6
Conditionnelle	39
Multilatérale	41-2
Technique	38
Assistance au programme	37
Biens et services	32,39-40,55-6
Changements	37,43-4





	PAGE
AIDE EXTÉRIEURE (Suite)	
Canada (Suite)	
Crédits à l'exportation	38,56
Données statistiques	64-5
Education, provinces, consultation	63
Historique	30-1,36,48
Nature	32-3,37
Niveau, objectif	38-9,69
Politique	50
Prêts, remboursement, intérêts	37-8,56,68-9
Procédure	50-1,64
Projets intégrés	37
Régions géographiques	51
Répartition fonds	39,40,(3-3)
Secteur privé	42
Subventions développement	38
Techniciens canadiens-français	50
Chevauchement opérations	7-8
Conditionnelle	4,8,14,33-4,39
Contributions bilatérales par principales catégories programmes	19
Contributions insuffisantes	28
Critiques	25-6
Distribution géographique	20-1
Emplois engagement bilatéraux	19
Enquête, recommandation	9
Montant idéal, 1967	10
Nature	4-5,11,37
Organismes d'assistance multilatérale	5
Pays récipiendaires, réaction	28
PNB, pourcentage	11
Programmes, origine	50
Recherche, importance	9
Secteurs privés, public	5,12
Solde des paiements, problème	10
Structure, forme, changements	3-4



	PAGE
AIDE EXTÉRIEURE (Suite)	
Subventions prises comme pourcentage engagements globaux	14
<i>Voir aussi</i>	
Pays divers	
AMÉRIQUE LATINE	
Aide canadienne	31,36-7,41,48,59
ANTILLES DU COMMONWEALTH	
Aide canadienne	25,30,36,48
Guyane	72
Historique	70-1
Honduras anglais et huit petites îles	72-3
Jamaïque	72
Prêts spéciaux de développement approu- vés	58
Programmes en voie d'exécution	71
Trinidad et Tobago	71-2
Université des Indes occidentales	37,73
ASIE DU SUD ET SUD EST	
Aide canadienne	40,45
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT	
Prêts	8
AUSTRALIE	
Aide extérieure	33
BANQUE MONDIALE	
Canada, association	42
Prêts, pays en voie développement	4,8





	PAGE
BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE	
Administration	54-5
"Développement international", document	65
Frais généraux	56
Missions canadiennes	51
Organisme distinct, recommandation	26-7
Organismes privés, bénévoles aide financière	34,43
Section formation	50
SUCO, relation	53
UNESCO, relation	49
CAD	
<i>Voir</i>	
Comité de l'aide pour le développement	
CCDNU	
<i>Voir</i>	
Conférence sur le commerce et le développement des Nations	
CUSO	
<i>Voir</i>	
Service Universitaire canadien Outremer	
CARAÏBES DU COMMONWEALTH	
Aide canadienne	40-1,45
CHEVRIER, HON. LIONEL	
Mission, états francophones Afrique occidentale	61-2
COADY INSTITUTE	
Fonds immobilisations	27





	PAGE
COMITÉ DE L'AIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT (CAD)	
Aide au tiers monde	2-3
Aide conditionnelle	39
CONFÉRENCE SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPE- MENT DES NATIONS (CCDNU)	
Sujets d'étude, fév. '68	8
ÉTATS-UNIS	
Aide extérieure, conditions	33
ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	
(des) Antilles du Commonwealth	71
Intégration sociale	53,54
Programme d'aide extérieure	49-50,51
Retour pays d'origine	52
Sélection	27-8
(du) Vietnam Sud	65
INSTITUT DE TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE DU MYSORE	
Rôle	42-3
NATIONS UNIES	
Aide extérieure	5
NATIONS UNIES, CONFÉRENCE SUR COMMERCE D'EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT	
Aide conditionnelle	39
But d'assistance	38
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE	
Rôle	49



	PAGE
ORGANISMES BÉNÉVOLES NON GOUVERNEMENTAUX	
Bureau aide extérieure, aide financière	34,43,63-4
Critères	62-3
OVERSEAS INSTITUTE OF CANADA	
"Programme des livres"	54,55
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	
Aide, crédits, utilisation	64
Canada, Programme information inter- national	64
Croissance	
Démographique	6-7
Economique	6,26,28
Dettes extérieures publiques	4,15,24,29
Produit domestique brut	6,22
Progrès	6
PAYS FRANCOPHONES	
Aide canadienne	30,40,45,48-50,52- 3,59,63
PLAN DE COLOMBO	
Prêts spéciaux développement approuvés	58
Rôle, projets	23,36,48
PRODUCTION ALIMENTAIRE	
Prévisions	7
QUÉBEC, GOUVERNEMENT	
Education, pays en voie développement, participation	63
RAPPORT AU SÉNAT	
Impression exemplaires délibérations	(4-6)





	PAGE
RELATIONS EXTÉRIEURES, COMITÉ PERMANENT	
Errata	(3-3)
Impression exemplaires supplémentaires	(4-6),61
SUCO	
<i>Voir</i>	
Service Universitaire Canadien Outre-mer	
SERVICE CANADIEN DES CHEFS D'ENTREPRISES POUR L'ÉTRANGER	
Rôle	43
SERVICE DES UNIVERSITÉS CANADIENNES A L'ÉTRANGER	
Rôle	43
SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER	
Bureau aide extérieure, relation	53,63
Fonctionnement	53-4
STRONG, M. M.F., DIRECTEUR GÉNÉRAL, BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIURE	
Discussion	10-1,23-35,47-56, 61-9
Exposés	1-9,36-46
THAÏLANDE	
Aide canadienne	37,45
UNCTAD	
<i>Voir</i>	
Nations Unies, Conférence sur Commerce d'exportation et Développement	
UNESCO	
<i>Voir</i>	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	



VIETNAM, SUD

Aide canadienne	41,65-6
Conditions, corruption, effet	67-8
Hall, Dr, critique	67
Venema, Dr	67,68
Etudiants au Canada	65

APPENDICES

A - Bureau de l'aide extérieure, tableaux	12-22
B - Déclaration, M. F. Strong, Dir. gén., Bureau aide extérieure. Tableaux	36-46
C - Prêts spéciaux de développement approuvés	58-9
D - Aide canadienne au développement Antilles du Commonwealth	70-3

TÉMOIN

- Strong, M. M.F., Directeur général, Bureau de l'aide extérieure	1-11,23-35,47-56, 61-9
--	---------------------------







Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

**SÉNAT DU CANADA**  
**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT**  
**DES**  
**RELATIONS EXTÉRIEURES**

*Président: L'honorable G. S. THORVALDSON*

Fascicule 1

Premières délibérations sur le Rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année se terminant le 31 décembre 1966, avec référence particulière à la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure.

SÉANCE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 1967

TÉMOIN:

*Bureau de l'aide extérieure: M. Maurice F. Strong, directeur général.*

APPENDICE «A»:

Tableaux 1 à 10, fournis par le Bureau de l'aide extérieure.



Deuxième session de la vingt-septième législature

LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. Thorvaldson

Les honorables sénateurs

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| Benidickson              | Macdonald (Brantford)    |
| Blois                    | MacKenzie                |
| Boucher                  | Macnaughton              |
| Cameron                  | O'Leary (Carleton)       |
| Cook                     | Pouliot                  |
| Croll                    | Quart                    |
| Farris                   | Rattenbury               |
| Fergusson                | Roebuck                  |
| Fournier (De Lanaudière) | Savoie                   |
| Gouin                    | Smith (Queens-Shelburne) |
| Grosart                  | Thorvaldson              |
| Haig                     | Vaillancourt             |
| Hayden                   | Vien                     |
| Inman                    | Zuzyk—(28).              |

Membres d'office: Connolly (Ottawa-Ouest) et Flynn.

(Quorum 7)

Fascicule I

Premières délibérations sur le Rapport du ministre des Affaires extérieures pour l'année se terminant le 31 décembre 1966, avec référence particulière à la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure.

SÉANCE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 1967

TÉMOIN:

Bureau de l'aide extérieure: M. Maurice F. Strong, directeur général.

APPENDICE A:

Tableaux I à 10, fournis par le Bureau de l'aide extérieure.

## PROCÈS-VERBAL

Jeudi 7 décembre 1967.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'ordre de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi.

### ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat en date du jeudi 2 novembre 1967:

«Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à examiner le rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1966, déposé au Sénat le 22 mars 1967, et en particulier la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure, et à faire rapport à ce sujet; et

Que ledit comité soit autorisé à convoquer des personnes et à faire produire des dossiers et des documents.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le Greffier du Sénat,  
J. F. MACNEILL.

Le Président informe le Comité que M. Strong se fera entendre à la prochaine séance du Comité, le 14 décembre à 11 heures du matin, salle 206-S.

Le Président remercie M. Strong au nom du Comité.

A 3 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 14 décembre 1967.

Le secrétaire du Comité,  
Frank A. Jackson.



ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat en date du jeudi 3 novembre 1967:

« Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Comolli, C.F., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à examiner le rapport du ministre des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1966, déposé au Sénat le 22 mars 1967, et en particulier la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure, et à faire rapport à ce sujet;

et  
Que ledit comité soit autorisé à convoquer des personnes et à faire produire des dossiers et des documents.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat,  
J. F. MACNEILL

(7 annexes)

## PROCÈS-VERBAL

JEUDI 7 décembre 1967.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi.

*Présents:* Les honorables sénateurs Thorvaldson (*président*), Cameron, Croll, Fergusson, Grosart, Haig, Inman, Macdonald (*Brantford*), MacKenzie, Macnaughton, Pouliot, Quart, Rattenbury, Roebuck et Smith (*Queens-Shelburne*)—(15).

Sur la proposition de l'honorable sénateur Haig il est décidé ce qui suit:

Le Comité recommande que soit autorisée l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 en français de ses procès-verbaux relatifs au rapport du ministère des Affaires extérieures, particulièrement en ce qui concerne l'aide extérieure.

Le témoin suivant est interrogé:

*Le Bureau de l'aide extérieure:* M. M. F. Strong, directeur général.

Le Comité décide de faire imprimer en appendice A les tableaux 1 à 10 fournis par le Bureau de l'aide extérieure.

Le Président informe le Comité que M. Strong sera encore témoin à la prochaine séance du Comité, le 14 décembre à 11 heures du matin, salle 356-S.

Le Président remercie M. Strong au nom du Comité.

A 3 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 14 décembre 1967.

*Le secrétaire du Comité,*  
Frank A. Jackson.

## PROCÈS-VERBAL

Janvier 7 décembre 1937.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Thorvaldson (président), Cameron, Croft, Ferguson, Gresser, Haig, Inman, Macdonald (Stewart), Mackenzie, Macgregor, Poulter, Quar, Raitenbury, Roebuck et Smith (Quar-St-Pierre) — (12).

Sur la proposition de l'honorable sénateur Haig il est décidé ce qui suit:

Le Comité recommande que soit autorisée l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 en français de ses procès-verbaux relatifs au rapport du ministre des Affaires extérieures, parthénement en ce qui concerne l'aide extérieure.

Le témoin suivant est interrogé:

Le Bureau de l'aide extérieure: M. M. F. Strong, directeur général.

Le Comité décide de faire imprimer en appendice A les tableaux 1 à 10 fournis par le Bureau de l'aide extérieure.

Le Président informe le Comité que M. Strong sera encore témoin à la prochaine séance du Comité, le 14 décembre à 11 heures du matin, salle 358-S.

Le Président remercie M. Strong au nom du Comité.

A 2 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 14 décembre 1937.

Le secrétaire du Comité,

Frank A. Jackson.



## LE SÉNAT

### COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

#### TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 7 décembre 1967

Le Comité permanent des relations extérieures, saisi du rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1966, et particulièrement de la partie du rapport qui a trait à l'aide extérieure, se réunit aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence du sénateur Gunnar S. Thorvaldson, son président.

**Le président:** Messieurs, nous avons le quorum. Commençons, si vous le voulez bien. Tout d'abord, la question de l'impression du compte rendu.

Le Comité décide qu'un compte rendu sténographique sera fait de ses délibérations sur ce bill.

Le Comité décide de recommander que permission soit accordée d'imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses délibérations sur ce bill.

Messieurs, cette réunion fait suite à la résolution du sénateur Connolly, qui demande que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à examiner le rapport des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1966, déposé au Sénat le 22 mars 1967, et particulièrement la partie du rapport qui a trait à l'aide extérieure.

Messieurs, nous avons avec nous M. Maurice F. Strong, directeur général de l'aide extérieure, laquelle relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Permettez-moi de vous dire un mot de M. Strong. C'est un Canadien fort distingué, vous ne l'ignorez pas. Je suis fier de vous signaler, d'ailleurs, qu'il est originaire comme moi du Manitoba. Il a fait une carrière extraordinaire dans les affaires, et il aurait pu continuer dans cette

voie et remporter une foule de succès personnels, financiers et autres.

M. Strong, toutefois, paraît être de ces hommes qui aspirent à rendre service à l'ensemble de la collectivité. Il aspirait à faire quelque chose pour le Canada, et c'est dans cet esprit qu'il est entré à la fonction publique, comme directeur général du Bureau de l'aide extérieure; ce poste est d'une grande importance et le deviendra de plus en plus. Je vous présente donc M. Strong.

**M. Maurice F. Strong (directeur général du Bureau de l'aide extérieure):** Merci. Monsieur le président, messieurs les sénateurs... Merci à vous d'abord, monsieur Thorvaldson, pour vos bonnes paroles. C'est pour moi un grand honneur d'appartenir à la fonction publique du Canada, et c'est un privilège plus grand encore d'être parmi vous aujourd'hui pour vous parler de mon sujet préféré, l'aide extérieure.

Ainsi que me l'a suggéré notre distingué président, je vais vous parler aujourd'hui de la situation mondiale en général, et au cours d'une prochaine séance du rôle joué par le Canada sur le plan de l'aide extérieure, ainsi que des multiples aspects de notre programme d'aide. Dans mes propos, je citerai forcément pas mal de chiffres. Beaucoup de ce que j'aurai à dire vous paraîtra peut-être sec et ennuyeux, mais votre président m'a prié de vous fournir un exposé aussi substantiel que possible. Je sais que les sénateurs s'intéressent aux aspects pratiques du problème, et pour les mieux renseigner j'ai apporté quantité de renseignements précis auxquels j'ajouterai tous les détails voulus quand vous m'interrogerez.

Il est de plus en plus visible pour qui s'occupe d'aide extérieure, et c'est mon cas depuis un an, qu'une crise aux proportions



alarmantes se dessine dans la partie du monde dite sous-développée, c'est-à-dire dans le « tiers monde », et il ne s'agit pas là des craintes morbides d'un prophète de malheur plus ou moins bien renseigné. Toute analyse objective des grandes tendances actuelles mène à la conclusion que, si ces tendances s'accroissent, les conditions de vie qui règnent dans le tiers monde, aussi bien en termes absolus que par contraste avec les pays plus fortunés, exerceront des pressions telles que le monde sera menacé d'un véritable cataclysme.

Il existe une contradiction entre, d'une part, l'immensité de nos ressources et l'étendue des progrès de nos techniques et, d'autre part, notre impuissance à offrir au tiers monde une lueur d'espoir. Nous devons faire appel désormais à ces autres ressources que sont la conscience de l'homme et sa volonté d'agir. Les réalisations de l'aide mondiale, ces dernières années, ont été assez peu encourageantes. En fait, les chiffres officiels montrent que l'aide extérieure est en stagnation depuis cinq ans. Depuis dix ans, de 1956 à 1966, le total des chiffres n'a augmenté, d'ailleurs rapidement, que de 1956 à 1961; en fait, il a doublé pendant ces cinq ans. Depuis 1961, il y a eu de légères fluctuations, mais aucune augmentation majeure des contributions faites par les pays membres du Comité de l'aide pour le développement, que j'appellerai le CAD. Celui-ci est un organe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les quinze pays membres du CAD représentent au-delà de 90 p. 100 de l'aide fournie au tiers monde. La dernière augmentation considérable de leurs contributions globales a eu lieu en 1961; elle a été de un milliard cent millions de dollars, soit de 23 p. 100.

Plutôt que de vous débiter des statistiques, j'ai préparé à votre intention un certain nombre de tableaux qui exposent les données que j'aurai à citer dans mon exposé. Tous ces tableaux sont ici, à votre disposition. Aimerez-vous qu'ils vous soient distribués tout de suite, monsieur le président, ou bien seulement plus tard?

**Le sénateur Croll:** Nous suivrons plus facilement l'exposé de M. Strong si nous avons les tableaux en main.

**Le président:** C'est juste. Êtes-vous d'accord pour que ces tableaux fassent partie intégrante de l'exposé?

**Des voix:** D'accord.

[Voir Appendice A]

**Le sénateur Pouliot:** Sur quoi portent ces statistiques?

**M. Strong:** Je m'y reporterai au cours de mon exposé. Il sera plus facile de vous expliquer les détails un à un. Chaque tableau correspond à une partie de mon exposé.

**Le sénateur Pouliot:** Vous vous y reporterez au besoin?

**M. Strong:** Oui, à mesure que nous avançons dans l'exposé. Le premier tableau, par exemple, donne le total des fonds affectés à l'aide à l'extérieur par les pays du CAD, de 1956 à 1966.

**Le sénateur Pouliot:** Ce sont des pays des Nations Unies, ou de l'OTAN?

**M. Strong:** Il s'agit de la plupart des pays donateurs du monde occidental, plus le Japon. En voici la liste: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Suède, Royaume-Uni, États-Unis.

**Le sénateur Pouliot:** Ce sont les pays qui donnent?

**M. Strong:** Oui.

**Le sénateur Pouliot:** Non pas ceux qui reçoivent.

**M. Strong:** Non, ce sont les pays donateurs, et ils représentent à eux seuls 90 p. 100 de l'aide mondiale possible.

Comme je le disais tout à l'heure, vous aurez remarqué que le dernier accroissement sensible des contributions officielles s'est produit en 1961. L'aide officielle fournie par les pays du CAD l'an passé a été de \$6,390,000,000 ce qui est seulement 3.7 p. 100 de plus qu'en 1965. Ce faible accroissement, d'ailleurs, a certainement été annulé par la hausse des prix des marchandises achetées grâce à ces fonds.

De plus, même si le total de l'aide directe n'a guère changé, le montant représente une part sans cesse décroissante du revenu national collectif des pays donateurs. En fait,



depuis cinq ans, les pays les plus avancés ont vu s'accroître leur revenu collectif de plus de 200 milliards (si l'on s'en tient aux chiffres de leur produit national brut); or à peu près rien de cette abondance ne s'est traduit par un accroissement de l'aide extérieure.

**Le sénateur MacKenzie:** S'agit-il de dollars fixes?

**M. Strong:** Oui, leur valeur n'est pas corrigée suivant leur pouvoir d'achat.

**Le sénateur MacKenzie:** En d'autres termes, les chiffres que vous nous donnez pour 1961 sont les mêmes que pour 1966 quant au pouvoir d'achat des dollars.

**M. Strong:** Non, monsieur, ils n'ont pas été corrigés par rapport à leur pouvoir d'achat.

**Le sénateur MacKenzie:** Donc les 200 milliards de dollars d'augmentation du revenu des pays donneurs ne représentent pas une augmentation du pouvoir d'achat de ces pays?

**M. Strong:** Non; non plus que les chiffres de l'aide extérieure. Ils servent à établir une comparaison, mais ni les uns ni les autres n'ont été corrigés.

**Le sénateur MacKenzie:** Autrement dit, c'est la même chose de part et d'autre.

**M. Strong:** C'est cela.

**Le sénateur Grosari:** Quelle proportion de ces \$6,300,000,000 constitue une somme nette?

**M. Strong:** Toute cette somme est nette. C'est un chiffre net.

**Le sénateur Grosari:** Net de tout remboursement de dette?

**M. Strong:** Oui, net de tout remboursement de dette. C'est en réalité le seul chiffre réel, mais il n'inclut pas les fonds particuliers, les investissements particuliers.

**Le sénateur Macdonald (Brantford):** Monsieur le président...

**Le président:** Messieurs, le bureau de notre Comité a tracé le programme de la séance, et nous n'avons qu'une heure. Nous avons demandé à M. Strong de nous exposer la situation mondiale; une autre fois, il nous entretiendra du Canada et d'autres sujets. J'obéirai à vos désirs, naturellement, mais je pense que nous devrions permettre à M. Strong de poursuivre son entretien, après quoi, s'il reste du temps avant la séance du Sénat, nous pourrions lui poser des questions. Est-ce que cette façon de procéder vous convient?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Je crois que l'exposé de M. Strong est passablement long pour le peu de temps dont nous disposons.

**Le sénateur Croll:** L'impulsion du moment y est pour quelque chose.

**Le sénateur Roebuck:** Une impulsion irrésistible.

**Le sénateur Macdonald (Brantford):** Je ne veux pas perdre le fil. J'aimerais bien pouvoir poser des questions, afin de comprendre ce que va nous expliquer notre témoin.

**Le président:** Bien sûr.

**Le sénateur Pouliot:** Monsieur le président, je n'ai qu'une seule question à poser à M. Strong. Sur quoi est fondé le pourcentage du total des sommes engagées dont il est question dans le tableau n° 4?

**Le président:** Monsieur Pouliot, nous n'en sommes pas encore à ce tableau.

**Le sénateur Macnaughton:** Le témoin pourrait lire d'abord son document, après quoi nous lui poserons des questions.

**Le président:** Oui.

**M. Strong:** Je tâcherai de répondre au fur et à mesure aux questions de messieurs les sénateurs.

Depuis cinq ans, les pays les plus développés ont vu s'accroître leur revenu collectif, jugé d'après leur produit national brut, de plus de 200 milliards de dollars, sans pour autant qu'augmente leur aide à l'extérieur. En d'autres termes, ces pays augmentent leur revenu national, toutes les sept ou huit semaines, d'un montant égal à la totalité de leurs dons d'une année entière à l'aide extérieure.

Cet état de stagnation peut être imputé aux quatre Grands, c'est-à-dire aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à la France et à l'Allemagne de l'Ouest. La presque-totalité des augmentations officielles a été le fait de programmes d'aide vigoureusement menés à bien par les donateurs moindres, tels le Canada, le Japon, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède.

Il est bien probable que les tendances actuelles vont se maintenir, à moins que les programmes d'aide des quatre Grands ne reprennent un rythme ascendant et soutenu. En réalité, il faudra accomplir des efforts réels si l'on veut tout juste arriver à faire face au service toujours croissant de la dette, et compenser la hausse des prix.

Si l'on examine les structures de l'aide extérieure quant au fond et quant à la forme,



on constate des changements importants depuis 1961. La partie prêt n'a pas cessé d'augmenter depuis 1961. En 1966, les dons et contributions des membres de l'OCDE ont atteint un total de 3.75 milliards, soit 58 p. 100 du total. Les prêts se sont élevés à 2.18 milliards, soit 34 p. 100, et les contributions aux programmes multilatéraux (tels ceux de l'ONU, le Programme alimentaire mondial, la Banque mondiale et ses organismes subsidiaires, les banques régionales de développement) ont atteint 496 millions, c'est-à-dire 8 p. 100. Vous trouverez ces chiffres au tableau n° 6 c).

Il y a eu une amélioration considérable des conditions moyennes des prêts consentis par les pays du CAD pendant l'année qui vient de finir, mais cela n'a pas suffi à rétablir la situation moyenne de l'année 1964 et de certaines années antérieures. La moyenne des taux d'intérêt est redescendue à 3 p. 100 environ, après avoir atteint 3.6 p. 100, et au-delà de 5 p. 100 dans certains pays. La moyenne d'échéance des prêts, qui est de 23.5 ans, est un peu plus brève qu'en 1964. Vous trouverez ces détails au tableau n° 3.

Quelques pays consentent des dons et imaginent des formules d'assistance à conditions faciles au bénéfice d'un certain nombre, très limité, de pays, ceux surtout avec lesquels ils entretiennent des liens d'amitié traditionnels ou des liens constitutionnels. La France, la Belgique et les Pays-Bas, en particulier, n'ont consenti de ces conditions très faciles qu'à des pays auxquels ils sont liés d'une manière particulière.

Depuis que le CAD s'est donné pour mission d'améliorer les conditions d'accès à l'aide extérieure, d'abord d'une façon générale en 1963, puis plus spécifiquement en 1965, trois pays (le Canada, le Danemark et la Grande-Bretagne) ont institué des programmes de prêts sans intérêts.

Depuis quelques années, les pays donateurs suivent une nouvelle tendance, qui est de réduire la proportion des dons pour offrir plutôt des prêts, et les pays peu développés s'endettent en conséquence de plus en plus. Les paiements à faire pour le service de la dette correspondant à des prêts officiels, d'autre part, vont nécessairement augmenter avec l'expiration des périodes de grâce accordées pour les prêts d'il y a quelques années. Ces périodes de grâce sont accordées habituellement; elles permettent de reporter les paiements de remboursement à quelques années, mais les échéances sont proches.

Le fardeau de la dette a augmenté à un point tel que certains pays du tiers monde doivent affecter jusqu'à 20 p. 100 des devises étrangères provenant de leurs exportations au paiement des intérêts et à l'amortissement de leur dette extérieure. La Banque mondiale et les spécialistes du CAD ont donné l'avertisse-

ment que, si l'aide extérieure est toujours accordée aux conditions moyennes actuelles, certains pays ne pourront plus du tout assurer le service de la dette correspondante.

En 1966, en fait, les paiements de service de la dette extérieure de 95 pays sous-développés, énumérés par la Banque mondiale, étaient évalués à près de 4 milliards en intérêts. Entre 1962 et 1966, les versements d'amortissement et les paiements d'intérêts correspondant à la dette extérieure publique ont augmenté au rythme annuel de 10 p. 100, donc beaucoup plus rapidement que les exportations de marchandises et de services de l'ensemble des pays du tiers monde. Ceux-ci se trouvent donc pris dans un engrenage qu'il faut arrêter à tout prix. Leur endettement total a augmenté plus rapidement encore, au rythme d'à peu près 16 p. 100 par année. Cette année, le total a dépassé les 44 milliards, comme l'indique le tableau n° 5.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faudra plus d'aide encore pour arriver tout juste à couvrir cette augmentation du service de la dette. Les spécialistes du CAD estiment que les déboursés bruts devront augmenter de 30 p. 100 d'ici 1975, seulement pour maintenir l'aide extérieure à son niveau actuel. Pour ceux des membres qui prêtent à des conditions très dures, l'augmentation devrait être beaucoup plus forte encore.

La conclusion est inéluctable: pour maintenir le niveau actuel des transferts, il faudra soit augmenter d'une façon dramatique l'aide extérieure, soit améliorer très sensiblement les conditions faites aux pays aidés. De toute façon, il semble probable que dans bien des cas il faudra étaler d'avantage le remboursement des dettes, afin d'éviter une crise. Cela s'est fait déjà, l'année dernière, pour le Ghana et l'Indonésie, et ces dernières années pour l'Argentine, le Chili, le Brésil et la Turquie. Il faudra envisager de faire de même dans d'autres cas encore, dans les années à venir.

Pour ce qui est de la nature de l'aide accordée, il y a deux tendances: accroissement constant de l'aide technique; un accent moindre sur les grandes réalisations, et plus d'aide générale. Dans cette dernière catégorie entrent les dons de matières premières industrielles, de produits de base, d'équipement sans rapport avec de grands projets précis.

L'an dernier, près de 50 p. 100 des engagements bilatéraux des membres du CAD ont porté sur l'assistance hors projet: envois de denrées alimentaires et autres produits de base, de matières premières, de pièces détachées. On a accordé 16.8 p. 100 aux crédits officiels d'exportation, comme l'indiquent les tableaux 6 et 7.



Sur les 2 milliards de dollars et plus affectés l'an dernier à l'assistance-équipement, la plus grande partie, c'est-à-dire à peu près 45 p. 100, a servi à renforcer l'infrastructure économique: chemins de fer, routes, ports, installations hydro-électriques, réseaux de communication. L'industrie et les mines en ont pris 28 p. 100; l'agriculture, 12 p. 100; et l'infrastructure sociale et administrative (administration publique, santé, services sociaux, animation sociale), un peu plus de 10 p. 100. Le tableau n° 8 fournit des précisions là-dessus.

L'assistance technique reçoit une plus haute priorité de la part d'un nombre croissant de pays donateurs. Ce genre d'aide, qui consiste à prêter des compétences pour en former d'autres là où il en manque, rencontre l'appui général du public beaucoup plus facilement que les grands déplacements d'équipement et de denrées.

Les sommes affectées à l'assistance technique ont augmenté de 60 p. 100 depuis quatre ans, tandis que l'ensemble des sommes affectées à l'aide n'a augmenté que de 8 p. 100. Cette moyenne de 15 p. 100 d'augmentation par année s'est maintenue l'année dernière, et les dépenses des membres du CAD pour l'assistance technique, l'année dernière, se sont chiffrées à 19 p. 100 de l'aide bilatérale, contre 10 p. 100 en 1961.

Il est intéressant de noter que les initiatives bénévoles jouent un rôle de plus en plus important dans le secteur de l'assistance technique. La moitié de ceux qui font partie des groupements en cause sont des enseignants; les autres se retrouvent au niveau des cadres moyens dans une foule d'organismes voués soit à la planification, soit aux domaines de la santé, de la science, de l'animation sociale.

Les contributions des membres du CAD aux organismes d'assistance multilatérale, dont plusieurs jouent un rôle important sur le plan de l'assistance technique, ont augmenté depuis deux ans après avoir baissé depuis le sommet atteint en 1961. Nous l'avons vu plus haut, le total de l'an passé a presque atteint les 500 millions, comme l'indiquent les tableaux 6a), 6b) et 6c). Le nombre des organismes multilatéraux augmente (et ceci au moment où les sommets de l'aide extérieure s'abaissent), et leurs activités s'étendent à de nouveaux domaines. La Banque interaméricaine de développement, l'année dernière, a augmenté ses engagements de 24 p. 100, et ses déboursés aussi ont augmenté de 27 p. 100 et ont atteint \$142,000,000. D'autres banques de développement commencent aussi à prendre des engagements. L'aide pour le développement est devenue l'une des principales préoccupations des Nations Unies et de leurs organismes affiliés.

A l'heure actuelle, la plus grande partie des fonds qui affluent aux Nations Unies et à leurs différents organismes est destinée d'une façon ou d'une autre à des programmes d'assistance pour le développement. Le plus grand de ces organismes des Nations Unies est sans conteste le Programme des Nations Unies pour le développement, qui réunit le Fonds spécial des Nations Unies et le Programme élargi d'assistance technique. L'an dernier, les dépenses de ce groupe ont atteint 134 millions de dollars.

Dans le secteur privé, le total général des investissements et des crédits sur les exportations a marqué une baisse, après deux années de croissance. Les experts de l'OCDE affirment que les chiffres de 1966 ne doivent pas être pris comme base de calcul pour les années à venir. Le volume des fonds privés reste toujours imprévisible et il est fortement influencé par la demande d'argent et par les structures du taux d'intérêt dans le pays donneur lui-même, et donc sujet à d'importantes fluctuations. Je pense qu'il est assez clair maintenant, étant donné le climat qui existe dans les pays donateurs en général quant aux ressources disponibles pour les investissements, qu'il deviendra de plus en plus difficile d'encourager les placements de capitaux privés dans les pays en voie de développement.

La diminution des investissements particuliers a été parfois compensée par l'augmentation des crédits à l'exportation, mais cela ne saurait remplacer efficacement une politique à long terme d'aide pour le développement. Ces crédits sont destinés, particulièrement ceux qui font l'objet d'arrangements à court terme, à promouvoir les exportations plutôt qu'à financer le développement économique. Il n'y a pas à douter de leur rôle, qui est sans doute très utile à mesure que s'étend le commerce international; mais si l'un des buts de l'adoucissement des conditions du crédit officiel est d'alléger le fardeau du service de la dette, on en perd le bénéfice lorsque les crédits à l'exportation coûtent plus cher.

Dans le domaine de l'aide bénévole, sans but lucratif, le Canada et quelques autres pays donateurs réclament devant l'opinion publique internationale un plus grand effort en ce sens. Il est difficile de faire des relevés bien précis, mais le total de l'aide à l'extérieur dispensée par des organismes non gouvernementaux des pays membres du CAD atteint maintenant le milliard de dollars par année, sinon d'avantage; c'est un chiffre impressionnant si l'on considère que le total net de l'aide officielle est d'un peu plus de six milliards. Ce chiffre comprend, bien sûr, les ressources que les gouvernements mettent à la disposition des organismes dont il s'agit.



Les réussites économiques des pays sous-développés restent souvent mal connues, ou sont passées sous silence dans le monde, à cause d'événements politiques malheureux, qui n'ont pas manqué ces dernières années; conflit indo-pakistanaï, divisions du Nigéria, guerre interminable et coûteuse du Vietnam...

Malgré toutes ces misères, beaucoup de pays du tiers-monde ont fait des progrès importants. La Banque mondiale estime que dans quinze pays du tiers-monde les conditions économiques sont telles que d'ici dix ou quinze ans, ces pays pourront se libérer plus ou moins de l'assistance étrangère.

Il y a beaucoup de progrès dans la façon de concevoir les projets et d'établir les priorités, dans l'expansion de l'enseignement secondaire et supérieur, dans l'amélioration des services de santé, des mécanismes administratifs, de la répartition des terres, de la fiscalité. Je pourrais donner encore beaucoup d'exemples très encourageants, car malgré tout il y a des progrès importants dans bien des coins du monde.

**Le sénateur Macdonald (Braniford):** Pourriez-vous nous indiquer ces endroits?

**M. Strong:** Bien sûr. Par exemple, entre 1950 et les années 1960, le nombre des enfants fréquentant l'école élémentaire a doublé en Afrique et en Amérique du Sud. L'augmentation du nombre des enfants scolarisés a dépassé par une marge assez forte l'accroissement de la population. En Asie, leur nombre a plus que doublé.

La puissance des installations hydro-électriques de ces pays en voie de développement a rejoint celle de l'Europe occidentale d'avant la seconde guerre mondiale, ce qui n'est pas un progrès négligeable. L'Inde a doublé sa production d'électricité depuis 1960. Prise dans son ensemble, la production industrielle des pays sous-développés a doublé depuis 1950.

Lorsque sera examiné le bilan actuel de l'économie à la lumière des buts que s'était proposés la Décennie du développement des Nations Unies (vous vous souvenez que ce programme avait fixé comme objectif un minimum de 5 p. 100 de croissance annuelle pendant la Décennie), on s'apercevra que les résultats ne sont pas tout à fait aussi encourageants. Les chiffres démontrent que, pour 52 pays sous-développés qui représentent 90 p. 100 de la population des pays sous-développés du monde, la moyenne de croissance générale a été de 4.9 p. 100, contre 3.7 p. 100 en 1965. A

première vue, ce pourcentage peut paraître satisfaisant, puisqu'il arrive assez près des 5 p. 100 souhaités par les Nations Unies. Cependant, la population a continué à augmenter au rythme approximatif de 2½ p. 100, ce qui rabaisse la croissance économique per capita aux alentours de 2.3 ou 2.4 p. 100 pour les années 1960. Si l'on exclut le sud de l'Europe, la moyenne baisse encore. Vous le verrez mieux en examinant le tableau n° 10. Les exportations des pays sous-développés, évaluées à 41.7 milliards en 1966, ont augmenté de 7.3 p. 100 en valeur l'année dernière, contre 6.2 p. 100 l'année précédente. Mais, étant donné que les exportations mondiales ont augmenté encore plus rapidement, la part des pays sous-développés est tombée à 23 p. 100, alors qu'elle était de 25 p. 100 il y a sept ans. C'est un progrès à rebours.

Toutefois, l'augmentation du prix moyen des produits de base que concerne le gros des exportations de ces pays n'a pas suivi, de 1960 à 1966, l'allure de la hausse des prix moyens des produits manufacturés. Ces pays ont donc reçu des sommes moindres pour leurs exportations, tout en payant davantage pour leurs importations en provenance des pays hautement industrialisés.

Une revue générale du produit national brut n'arrive pas, naturellement, à révéler les différences importantes qui existent dans le rythme de croissance économique des pays sous-développés. De 1960 à 1966, la Corée, l'Espagne, Formose, la Grèce, Israël, la Jordanie, le Nicaragua, Panama et la Thaïlande ont fait état d'un rythme de croissance moyen annuel de 7.2 à 9.7 p. 100. Il y a quelques jours, l'Iran a rejoint Formose comme deuxième pays à pouvoir cesser de compter sur l'aide économique des États-Unis. Formose y était parvenue dès 1965. Ce sont là quelques-uns des pays que l'aide extérieure a rendus capables de se suffire à eux-mêmes. Cependant, ces pays aux rythmes de croissance élevés ne représentent que 10 p. 100 de la population du tiers monde. Parmi les grands pays comme l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie, le Brésil et autres, seulement trois, le Mexique, le Pakistan et le Nigéria, ont atteint ou dépassé les 5 p. 100 de croissance fixés comme objectif par les Nations Unies. Et même avec un tel rythme de croissance, la moyenne des revenus reste bien au-dessous de \$300 par année et par habitant.

Dans bien des parties du monde, les progrès sont entravés, et même empêchés, par la croissance démographique. J'ai déjà dit un mot de l'effet que peut avoir la trop forte augmentation de la population sur le rythme de croissance économique d'un pays. C'est un



sujet tellement vaste que je n'ai pas le temps d'en parler en détail à ce moment-ci.

J'ai beaucoup de renseignements à ce sujet et, si cela intéresse MM. les députés, je pourrais en parler beaucoup plus longtemps. En l'an 2000, la population mondiale sera peut-être de plus de 7 milliards; même avec une baisse de 30 p. 100 du taux de fécondité, ce chiffre sera de 6 milliards.

**Le président:** Quel est le chiffre de la population actuelle?

**M. Strong:** Environ 3.3 milliards, ce qui est un peu plus de la moitié des six milliards.

Mais, pour ce qui est de la production alimentaire, cela veut dire que, même pour maintenir les niveaux actuels d'alimentation insuffisante dans les pays peu développés, il nous faudra doubler la production mondiale actuelle de nourriture avant la fin du siècle. Cela nous obligera, au cours des 33 prochaines années, à doubler tout ce que nous avons pu réaliser dans le domaine de la production alimentaire depuis le début de l'humanité.

En reconnaissant qu'on a réalisé de si nombreuses augmentations dans le domaine de l'alimentation en ouvrant de nouveaux espaces à la culture—et peut-être reste-t-il encore un peu de place dans ce domaine même si nous approchons pratiquement la limite économique dans cette direction—vous réaliserez qu'il faudra faire beaucoup plus d'augmentations au moyen de la technologie et d'importants capitaux bien supérieurs aux montants dont disposent même les pays en voie d'expansion. C'est un fait inquiétant—si inquiétant, en effet, qu'on a de la peine à le croire, mais j'ai fait pas mal de recherches dans ce domaine récemment et je ne peux m'empêcher d'être impressionné par le fait qu'il est littéralement vrai que, si nous ne doublons pas notre production, des dizaines de millions de personnes, qui sont actuellement dans le monde ou sur le point d'y entrer, ne pourront que mourir de faim à la fin du siècle.

Pour maintenir les normes minimales d'alimentation, les besoins en calories de l'Inde devront être augmentés de 88 à 108 p. 100 en 1985; ceux du Pakistan, de 118 à 146 p. 100; et ceux du Brésil, d'environ 100 p. 100. L'augmentation des besoins en protéines devra être à peu près la même. La dernière enquête mondiale sur l'alimentation indique qu'au moins 20 p. 100 de la population des pays peu développés est sous-alimentée et qu'environ 60 p. 100 de cette population reçoit des aliments dont la qualité nutritive est insuffisante.

Vis-à-vis de cela, l'augmentation moyenne de la production alimentaire en Asie, en Afrique et en Amérique latine, de 1958 à 1965, a été de 2 p. 100 par année et elle a baissé à environ 1 p. 100 au cours des quatre dernières années de cette période. D'après la dernière étude de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, les renseignements préliminaires pour 1966 indiquent une baisse réelle d'environ 1 p. 100 en Afrique et en Amérique latine.

L'accroissement de la population est devenu un facteur important dans l'établissement du taux de croissance économique. Toute addition à la population exige nécessairement un accroissement de l'infrastructure du logement, des écoles et de l'alimentation; une partie importante des ressources durement gagnées pouvant être investies doivent servir à faire face à cette augmentation.

A cause des taux de natalité élevés, le pourcentage des enfants dans la population des pays peu développés est beaucoup plus élevé que dans les pays industrialisés. La proportion des moins de quinze ans s'élève de 36 à 48 p. 100 dans les pays peu développés comparativement à 21 à 34 p. 100 dans les pays plus riches. Cela place un lourd fardeau de dépendance sur les épaules des adultes productifs ainsi que sur l'éducation, la santé et les autres services.

Il est alors évident que si les pays peu développés veulent vraiment progresser sur le point de vue économique, ils doivent à la fois contrôler la croissance démographique et développer leur agriculture plus rapidement que n'importe quel pays industrialisé.

Il est intéressant de noter qu'il s'est produit un changement important dans l'attitude des pays industrialisés envers la régulation des naissances. Leurs gouvernements appuient les politiques de limitation à un rythme et dans un climat d'approbation mondiale dont on n'entendait même pas parler il y a quelques années seulement.

Je pourrais—et je le ferai, si MM. les sénateurs le désirent, un peu plus tard—vous dire ce que font à ce sujet certains pays en particulier.

A cause de la complexité de l'aide à l'expansion et de la prolifération des organismes donateurs, la coordination des efforts d'aide est devenue de plus en plus importante. Il existe une inquiétude justifiée au sujet d'un chevauchement des opérations, surtout dans les organismes multilatéraux. Leurs activités et celles des pays donateurs devraient être soumises à une analyse et une comptabilité objectives pour ce qui est des résultats atteints.

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE a été établi, il y a sept ans, pour



servir de terrain de rencontre où les donneurs pourraient se consulter et échanger leurs expériences sur les problèmes communs et il a apporté une grande contribution à l'établissement de meilleures communications dans ce domaine et d'une meilleure coordination. De même, la Banque mondiale a joué un rôle encore plus actif dans le domaine de l'aide mondiale, à la fois par ses propres travaux et par les consortiums et les groupes consultatifs qu'elle encourage et administre.

Permettez-moi de faire un bref commentaire sur le groupe de la Banque mondiale. Vous savez sans doute que c'est en fait la principale institution multilatérale dans le domaine des agences de développement et elle possède de fait trois éléments. La Banque mondiale elle-même a prêté environ 10 milliards de dollars au cours des 21 ans de son existence, dont la plus grande partie dans les pays en voie de développement.

L'Association internationale de développement (AID), filiale de la banque, mène des opérations de prêt d'à peu près le même genre, mais ses conditions de remboursement sont beaucoup plus faciles. On demande en fait à chaque pays donateur d'égaliser les normes de l'AID dans leurs prêts de développement. Plus de 70 p. 100 des engagements de l'AID ont été effectués dans les pays moins développés de l'Asie et l'AID s'est occupée surtout du financement de projets agricoles et éducatifs.

Au milieu de l'été de cette année, l'AID avait engagé un total de 1.69 milliard des fonds mis à sa disposition depuis sa fondation en 1960—et le solde d'environ 87 millions seulement est réservé pour des projets dont l'étude est rendue à l'étape finale.

Des projets de renflouement des ressources de l'AID sont maintenant à l'étude. Le Canada a annoncé une participation importante au renflouement. Mais les débats se poursuivent sur quelques-unes des conditions faisant partie des propositions. Même si l'approbation est bientôt accordée, les gouvernements individuels auront besoin d'au moins six mois pour adopter les mesures législatives nécessaires, et il est évident qu'à l'heure actuelle les rapports entre les pays industrialisés et les pays en voie d'expansion, pour ce qui est de l'aide au développement, en arrivent à une étape plutôt cruciale.

L'autre filiale de la Banque mondiale, la Société financière internationale, travaille exclusivement dans le secteur privé et quelques sénateurs ont peut-être entendu parler de la récente visite au Canada du vice-président exécutif de cet organisme, M. Rosen. Elle effectue des prêts à des entreprises privées sans garanties gouvernementales, et nous avons essayé d'inciter les investisseurs canadiens à y avoir davantage recours parce que

nous sommes d'avis qu'ils ne l'ont pas assez fait. La société investit en actions et elle souscrit des offres ou des placements d'obligations émises par des entreprises nouvelles ou en voie d'expansion.

Dans ses opérations, la Banque est devenue plus qu'une agence de prêts. On a constaté qu'elle a dû apporter ses conseils sur la façon d'élaborer des projets possibles; elle s'est trouvée graduellement à jouer le rôle de conseiller dans les domaines comme l'économie, le génie et l'administration.

Même si j'ai consacré la majeure partie de cette revue à une discussion des divers genres d'aide directe mise à la disposition des pays moins développés qui font en premier lieu l'objet de notre propre programme d'aide extérieure, je devrais signaler que l'on reconnaît de plus en plus le fait que l'aide directe n'est qu'un des nombreux éléments des relations complexes entre les pays industrialisés et les pays moins développés. Il n'y a pas de doute que nous devons rendre nos marchés plus accessibles aux produits de ces pays moins développés. De fait, nous devrions être disposés à les aider à vendre leurs produits sur nos marchés. Nous devrions aussi mettre au point des méthodes destinées à minimiser les effets désastreux, leurs programmes d'expansion, des importantes fluctuations des monnaies étrangères qu'ils gagnent au moyen de leurs principales exportations.

L'attention mondiale se portera sur ces questions en février prochain lors de la seconde session plénière de la Conférence sur le commerce et le développement des Nations Unies (CCDNU) qui se tiendra à la Nouvelle-Delhi. Cette conférence de 131 pays étudiera les propositions visant à la création d'un système de préférences commerciales pour les pays moins développés et à l'adoption d'autres mesures. On demandera aux pays plus riches de fixer aux importations de produits manufacturés et semi-finis provenant des pays moins développés des tarifs inférieurs à ceux qu'ils imposent à leurs importations réciproques.

D'après le type des résultats déjà atteints, nous réalisons que le sous développement n'est pas déterminé à l'avance ni immuable. Les ressources extérieures—aptitudes et capitaux—peuvent amener et accélérer le développement économique et social des pays moins développés.

Nous avons appris qu'aider les sociétés où il y a une tradition industrielle établie depuis longtemps et des aptitudes humaines nécessaires en nombre important, comme l'a fait le Plan Marshall en Europe, est essentiellement différent de l'édification d'une société industrielle moderne dans les pays qui ne possèdent pas cette tradition ou ces aptitudes.



Aujourd'hui nous comprenons mieux les barrières psychologiques créées par la nature même du rapport donneur-réципиendaire.

Nous commençons à réaliser—et c'est peut-être la leçon la plus difficile pour les pays industrialisés—qu'il est essentiel d'effectuer davantage de recherches sur les procédés de développement international. Nous sommes beaucoup occupés de transmettre aux pays en voie de développement, avec ou sans modification, notre expérience, notre matériel et notre équipement. Nous voulons que ces pays sautent les siècles, mais nous ne tenons pas beaucoup compte de cela en préparant notre aide à leur intention. On ne connaît pas grand-chose sur les facteurs qui rendent les techniques acceptables dans des cultures diverses et différentes.

Il nous faut connaître davantage les bases de l'expansion économique au point de vue société, administration, culture et richesses naturelles.

J'ai été impressionné par le fait qu'en Amérique du Nord la société ou la compagnie moyenne consacre à la recherche plus de 6 p. 100 de ses ventes annuelles, et même un pourcentage plus élevé de ses dépenses annuelles en immobilisation. Elles font cela uniquement pour des raisons d'affaires, parce que cela produit des résultats. Sous plusieurs aspects, l'aide extérieure aux pays en voie de développement est une industrie nouvelle et complexe, où nous n'avons pas beaucoup d'expérience. De fait, je suis terrifié du peu d'attention et d'argent que l'on consacre à la recherche.

Notre recherche doit être souple et pouvoir s'appliquer aux régions en voie d'expansion, que ce soit dans le domaine de la production alimentaire, de la machinerie, ou des techniques. Nous devons accorder plus d'attention aux espoirs «traditionnels» et non seulement rebâcher les slogans de la révolution des espoirs nouveaux.

Nous avons encore beaucoup de travail à faire pour dissiper la désillusion et le cynisme qui semblent établis des deux côtés de l'association pour le développement. Plusieurs pays donateurs ont fourni de l'aide davantage conforme à leurs propres objectifs politiques, militaires ou commerciaux, qu'aux besoins réels des réципиendaire. Quelques donateurs, dans leur hâte d'appliquer leur propre stratégie, ont empêché les pays réципиendaire de développer leur initiative, leur pouvoir de prendre des décisions, et leur administration. Par contre, certains pays réципиendaire n'ont pas su utiliser leurs propres ressources et l'aide reçue.

Nous sommes aujourd'hui situés à un carrefour important dans le domaine de l'aide. Les pays riches n'ont pas épuisé leurs ressources

à la suite de l'effort exigé. Les ressources sont plus accessibles que jamais, mais ne sont pas exploitées en quantité suffisante. On est moins porté à engager des capitaux après presque deux décennies d'expérience.

Dans un discours qu'il a prononcé à Stockholm il y a quelques semaines, M. George Woods, président de la Banque mondiale, a proposé la tenue d'une enquête approfondie—de «grandes assises» disait-il—sur tout le domaine de l'aide au développement. Une enquête aussi approfondie, semblable à celle qui a précédé le Plan Marshall, pourrait étudier ce qui a été bien dans le passé, déterminer quelles devraient être nos priorités et les mesures à prendre dans l'avenir, et attirer l'attention des niveaux supérieurs des gouvernements sur ces priorités et les mesures proposées.

La proposition de M. Woods semble fondamentalement bonne si nous voulons arrêter la tendance actuelle. L'essentiel est d'élaborer une stratégie de travail visant à une croissance universelle, comme le dit l'*Economist* de Londres. Les enjeux sont encore plus importants que lors des beaux jours du Plan Marshall. L'enjeu de cette entreprise n'est rien de moins que la survie de l'humanité.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Strong. Avant que MM. les sénateurs ne posent leurs questions, je désire seulement ajouter, comme l'a indiqué M. Strong, que nous espérons l'avoir de nouveau parmi nous dans une semaine à compter d'aujourd'hui; ses remarques porteront alors plus directement sur la rôle du Canada dans le domaine de l'aide extérieure. Par conséquent, pendant le temps qui nous reste aujourd'hui, j'espère que vous consacrez vos questions à l'aperçu général que M. Strong a présenté au Comité.

**Le sénateur MacKenzie:** Monsieur le président, permettez-moi d'être pendant un instant l'avocat du diable. Je suis sûr que M. Strong comprendra cela, parce qu'il connaît un peu l'intérêt que je porte à ce sujet et mes antécédents dans ce domaine.

Il a mentionné que l'un de nos principaux problèmes réside dans le fait que la production alimentaire ne peut suivre le rythme de la croissance démographique dans un grand nombre de régions. Et c'est, je suppose, une des raisons psychologiques pour lesquelles il est difficile de persuader les pays participants d'augmenter leur aide.

Une deuxième raison, c'est l'homme de la rue. Vous constatez, en Afrique orientale par exemple, l'échec d'un projet de fédération des états de l'Afrique orientale. La même chose se passe dans les Caraïbes. La fédération du Nigéria n'a pas eu trop de succès. On croit que



si un plus grand nombre de ces pays pouvaient se réunir et collaborer, ils pourraient résoudre davantage de leurs problèmes difficiles.

De plus, certains de ces gouvernements s'engagent dans des pratiques non économiques comme l'expansion de lignes aériennes—la dernière chose au monde dont ils aient besoin; ou l'établissement d'ambassades luxueuses dans presque tous les pays du monde où vous avez, ici et là, un grand nombre de grosses voitures luxueuses conduites ça et là, etc.

Tout cela est beau et, comme je le dis, je suis l'avocat du diable, mais ce sont quelques-unes des raisons psychologiques qui forment la base des difficultés qui les empêchent d'obtenir plus d'aide des pays productifs.

Une seule question, plus précise. Le solde des paiements et la situation financière de l'Angleterre, des États-Unis, du Canada et, jusqu'à un certain point, de l'Allemagne de l'ouest, ne facilitent pas la tâche aux gouvernements de ces pays qui veulent persuader leurs gens qu'une plus grande partie de leur revenu devrait être consacrée à l'aide extérieure, si cela exige une majoration des impôts, un déficit du solde des paiements, ou ce que vous voulez.

Plus tard, si j'en ai le temps, j'aimerais poser une question ou deux au sujet de l'aide canadienne. Par exemple, dans une allocution qu'il a prononcée il y a quelques semaines à Windsor, le Secrétaire d'état aux Affaires extérieures a parlé d'une subvention de 5 millions aux organismes bénévoles et aux autres organismes du même genre; mais je garde cela pour une autre fois. Cependant, quel est l'effet de la situation financière et économique dans les pays dont j'ai parlé?

**M. Strong:** Je crois que M. le sénateur a mis le doigt sur quelques-unes des objections des citoyens des pays donneurs envers les programmes d'aide. Je pourrais faire un bref commentaire à ce sujet. Je pense que l'un des problèmes, de fait, est qu'une attention hors de proportion a été consacrée aux aspects négatifs.

**Le sénateur MacKenzie:** Je suis d'accord.

**M. Strong:** Le progrès est plus difficile à constater. Dans une confrontation militaire, lorsque vous gagnez une bataille, cela se sait, mais dans un programme de développement, précisément parce que vous avez gagné la bataille, aucune nouvelle n'accompagne le fait. L'un des problèmes de l'industrie de l'aide est l'interprétation des succès, et il y a des succès remarquables.

Pour ce qui est de la question du solde des paiements précisément, je crois que les problèmes du solde des paiements qui surgissent des dépenses engagées pour l'aide sont exagérés et qu'on s'en sert trop fréquemment comme raisons pour retirer le soutien de l'aide. De fait, en vertu des programmes du Canada et des programmes bi-latéraux de la majorité des pays donneurs riches, nous fournissons ce qu'on appelle de l'aide restreinte: nos dépenses d'aides sont faites à conditions qu'elles servent à l'achat de produits et de services canadiens. Environ 80 p. 100 des fonds fournis en vertu de nos programmes bilatéraux sont en fait dépensés au Canada pour l'achat de produits et de services canadiens.

**Le sénateur MacKenzie:** Est-ce raisonnable, ou l'aide gratuite serait-elle meilleure?

**M. Strong:** Il faut admettre que cela augmente dans plusieurs cas le coût de notre aide pour les pays donneurs et contient un élément de subsides pour les exportations. Il faut admettre cela.

**Le sénateur Grosart:** Nous avons le chiffre de 6.3 milliards comme niveau courant net pour 1966. Pour 1967, quel serait, d'après les calculs du CAD et ceux de l'OCDE, le montant satisfaisant de l'aide internationale? En second lieu, quelle serait la part du Canada comparée aux 300 millions actuels?

**M. Strong:** Je ne puis vous donner de réponse absolue à ce sujet. Je crois que l'évaluation la plus approximative est peut-être celle de M. Woods, président de la Banque mondiale; selon lui, les pays en voie de développement pourraient utiliser de façon efficace au moins 4 milliards de plus par année. La majorité des gens croient que ce chiffre est très conservateur, parce que la Banque mondiale pense d'abord par rapport à sa propre aide.

**Le sénateur Grosart:** Est-ce net?

**M. Strong:** Peut-être, oui.

**Le sénateur Grosart:** Cela est net du service de la dette?

**M. Strong:** Oui, mais je serais d'avis que cela pourrait être plus si l'on tient compte du fait que la Banque mondiale regarde un type particulier de projet et y applique une analyse plutôt dure.

**Le sénateur Grosart:** Cela ferait 5 ou 7 milliards en argent réel?

**M. Strong:** Oui.

**Le sénateur Grosart:** Quelle serait la part du Canada?



**M. Strong:** Selon ce que vous considérez une part appropriée pour le Canada.

**Le sénateur Grosart:** Qu'aurions-nous pour relever notre niveau actuel?

**M. Strong:** A l'heure actuelle, le Canada fournit environ 5 p. 100 des flux globaux nets de l'aide du secteur public.

**Le sénateur Croll:** Ce serait doublé?

**M. Strong:** Le gouvernement a fait savoir qu'il avait l'intention d'atteindre le un pour cent du produit national brut, qui a été accepté comme but minimum dans la communauté internationale.

**Le sénateur Croll:** Je pense qu'il vaut la peine de demander ceci: Vous avez dit que 80 p. 100 de notre don bilatéral se fait au moyen d'achats dans ce pays. Quel est-il, comparé aux autres pays?

**M. Strong:** Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais il serait à peu près comparable. Quelques-uns des plus petits pays, comme la Suède, donnent un très fort pourcentage de leur aide sur une base libre, mais il faudrait souligner à ce propos que quelques pays reçoivent ordinairement en retour, sous forme d'achats, une plus grande part, parce qu'ils exercent une concurrence très forte. Si un pays reçoit de la Banque internationale et d'autres institutions des Nations Unies autant en achats qu'il donne en contributions, c'est alors naturellement plus facile pour lui de fournir ces contributions libres. Dans les cas du Canada, environ la moitié de nos contributions à la Banque internationale nous reviennent sous forme d'achats faits au Canada. Ce n'est pas un chiffre arrangé; ce n'est qu'un résultat des opérations de soumissions concurrentielles.

**Le sénateur Macnaughton:** Dans l'exposé annuel du bureau des Affaires extérieures, M. Paul Martin déclare:

Par l'entremise de son Programme d'aide à l'étranger, le Canada joue un rôle significatif.

C'est plutôt une question évidente, mais la plupart des gens y sont très intéressés. Quelle est l'efficacité de notre aide à l'étranger? En d'autres termes, en avons-nous pour notre argent? Je comprends que nous fournissons une contribution de 5 p. 100 par rapport aux autres pays, mais quelle est l'efficacité de la contribution canadienne?

**Le président:** Sénateur Macnaughton, je crois que nous approfondirons ce sujet la semaine prochaine. Peut-être serait-il préférable de ne pas l'aborder maintenant.

**Le sénateur Macnaughton:** C'est le sujet pour la semaine prochaine?

**Le président:** Avant d'ajourner, je dirais qu'il y a peut-être plusieurs questions que vous désirez poser en ce qui concerne la présentation d'aujourd'hui. Nous continuerons l'interrogatoire sur la présentation d'aujourd'hui à notre réunion de la semaine prochaine soit à 11 h. jeudi, et nous aborderons ensuite la scène canadienne.

**Le sénateur Cameron:** Quand aurons-nous le compte rendu des délibérations? L'aurons-nous un ou deux jours avant cette réunion?

**Le président:** Je vais essayer de l'obtenir, si je le puis, Sénateur Cameron.

Sur ce, le Comité s'ajourne.

## APPENDICE «A»

## TABLEAU I

LES FLUX FINANCIERS DU SECTEUR PUBLIC AUX PAYS MOINS DÉVELOPPÉS ET AUX ORGANISMES MULTILATÉRAUX, 1956-1966  
Millions de dollars des États-Unis

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Australie.....	34	42	48	50	58.9	70.9	73.8	96.9	(104.0)	121.6	128.8
Autriche.....	—	-1	2	7	-0.1	2.2	13.8	2.1	14.6	33.8	36.9
Belgique.....	20	20	23	79	101.0	92.1	69.8	79.7	71.3	101.6	81.4
Canada.....	30	48	91	60	75.2	61.5	54.5	98.0	127.7	124.3	208.5
Danemark.....	3	2	5	13	5.5	8.1	7.4	9.7	10.6	12.9	26.1
France.....	647	819	884	835	848.3	943.3	977.0	850.7	831.3	752.2	723.4
Allemagne.....	142	275	268	332	351.0	618.4	467.8	437.2	423.2	471.6	490.0
Italie.....	43	164	73	84	110.4	85.3	110.0	119.2	54.1	92.7	121.4
Japon.....	96	92	285	150	97.7	108.5	88.2	140.3	115.7	243.7	285.3
Pays-Bas.....	48	23	40	49	46.7	69.3	90.9	35.9	48.4	60.0	65.9
Norvège.....	8	9	—	5	10.1	9.0	6.9	20.6	17.1	11.8	13.4
Portugal.....	3	2	1	17	26.9	43.8	40.8	51.1	61.9	21.2	24.5
Suède.....	3	12	4	18	6.7	8.4	18.5	22.9	32.8	38.1	56.4
Royaume-Uni.....	205	234	276	377	407.0	456.8	421.0	414.5	493.4	480.6	501.4
États-Unis.....	2,006	2,091	2,410	2,322	2,776.0	3,447.0	3,536.0	3,699.0	3,445.0	3,626.8	3,634.0
Total Pays du C.A.D.....	3,288	3,832	4,411	4,398	4,931.3	6,024.6	5,976.3	6,068.8	5,851.0	6,192.5	6,397.5

SOURCE: Tableau statistiques du Comité de l'aide au développement, octobre 1967.



TABLEAU 2  
LES FLUX FINANCIERS NETS PRIS COMME POURCENTAGE DU REVENU NATIONAL, 1962-1966

	Flux total net du secteur public					Flux total net du secteur privé					Flux total net des secteurs public et privé				
	1962	1963	1964	1965	1966	1962	1963	1964	1965	1966	1962	1963	1964	1965	1966
Australie.....	0.53	0.63	0.62	0.68	0.67	..	0.04	0.12	0.13	0.04	..	0.68	0.73	0.80	0.71
Autriche.....	0.25	0.04	0.22	0.48	0.49	0.31	0.06	0.10	0.19	0.17	0.56	0.10	0.33	0.68	0.66
Belgique.....	0.77	0.81	0.66	0.84	0.64	0.47	0.86	0.75	0.89	0.63	1.24	1.67	1.42	1.73	1.27
Canada.....	0.19	0.32	0.39	0.35	0.52	0.19	0.11	0.04	0.12	0.14	0.38	0.43	0.43	0.47	0.66
Danemark.....	0.12	0.16	0.15	0.16	0.30	0.12	0.01	0.30	0.03	—	0.24	0.17	0.44	0.19	0.28
France.....	1.76	1.39	1.24	1.06	0.95	0.76	0.68	0.82	0.80	0.75	2.51	2.06	2.07	1.87	1.70
Allemagne.....	0.69	0.60	0.53	0.55	0.54	0.27	0.23	0.36	0.30	0.27	0.96	0.83	0.89	0.85	0.81
Italie.....	0.33	0.28	0.13	0.20	0.24	0.84	0.56	0.44	0.39	1.04	1.17	0.84	0.57	0.59	1.28
Japon.....	0.19	0.27	0.19	0.37	0.37	0.43	0.24	0.29	0.36	0.33	0.62	0.61	0.48	0.73	0.70
Pays-Bas.....	0.83	0.32	0.34	0.38	(0.49)*	0.45	0.81	0.49	1.08	(0.98)*	1.27	1.12	0.84	1.46	(1.47)
Norvège.....	0.17	0.47	0.35	0.22	0.23	—	0.02	0.12	0.49	0.07	0.17	0.50	0.48	0.71	0.29
Portugal.....	1.63	1.90	2.11	0.65	(1.14)*	..	..	..	0.22	(0.26)*	..	..	..	0.94	(1.40)
Suède.....	0.16	0.18	0.23	0.25	0.33	0.16	0.24	0.24	0.20	0.31	0.32	0.42	0.48	0.47	0.84
Royaume-Uni.....	0.64	0.60	0.66	0.61	0.60	0.50	0.45	0.57	0.65	0.56	1.15	1.04	1.23	1.26	(1.16)
États-Unis.....	0.77	0.76	0.66	0.64	0.60	0.18	0.18	0.25	0.33	0.16	0.94	0.94	0.98	0.98	(0.76)
Total Pays du C.A.D.....	0.73	0.69	0.61	0.60	(0.58)	0.30	0.27	0.34	0.39	(0.32)	1.02	0.96	0.95	1.00	0.90

\*Estimations du Secrétariat

SOURCE: Rapport du président du Comité de l'aide au développement, juillet 1967.



TABLEAU 3  
MOYENNE DES CONDITIONS FINANCIÈRES DES ENGAGEMENTS DE PRÊTS OFFICIELS  
BILATÉRAUX, 1964-1966

	Moyenne pondérée des périodes d'échéance			Moyenne pondérée des taux d'intérêt		
	1964	1965	1966	1964	1965	1966
Australie.....	—	—	—	—	—	—
Autriche.....	8.8	7.7	6.5	5.2	5.5	5.2
Belgique.....	20.8	16.2	14.6	3.0	3.0	2.8
Canada.....	25.1	32.9	34.6	4.7	3.4	2.4
Danemark.....	19.1	13.7	18.7	4.0	5.3	0.0
France.....	15.6 <sup>(1)</sup>	17.6	15.3	3.2 <sup>(1)</sup>	3.8	3.6
Allemagne.....	18.1	16.9	21.2	4.0	4.2	3.3
Italie.....	9.3	6.3	8.0	4.3	4.3	3.7
Japon.....	16.0	12.0	14.4	5.8	4.4	5.2
Pays-Bas.....	24.2	23.9	..	3.9	3.5	..
Norvège.....	17.0	16.0	—	4.5	3.0	—
Portugal.....	16.3	21.5 <sup>(1)</sup>	..	4.1	3.8 <sup>(1)</sup>	..
Suède.....	20.0	20.0	20.0	2.0	2.0	2.0
Royaume-Uni.....	24.0	22.2	23.9	4.1	3.3	1.1
États-Unis.....	33.4	27.9	29.3	2.5	3.3	3.0
Total Pays du C.A.D.....	28.4	22.3	23.5 <sup>(2)</sup>	3.1	3.6	3.1 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Données du déboursement brut.

<sup>(2)</sup> Les totaux comprennent les chiffres de 1965 pour les Pays-Bas et le Portugal.

SOURCE: Rapport du président du C.A.D., 1967.

TABLEAU 4  
SUBVENTIONS PRISES COMME POURCENTAGE DES ENGAGEMENTS GLOBAUX, 1964-1966

	1964	1965	1966
Australie.....	100	100	100
Norvège.....	95	96	100
Belgique.....	97	98	94
Canada.....	51	54	77
France.....	80	80	83
Suède.....	80	89	73
Danemark.....	77	70	62
Royaume-Uni.....	54	55	50
Pays-Bas.....	75	71	..
États-Unis.....	58	62	61
Allemagne.....	50	43	42
Portugal.....	18	29	..
Japon.....	51	37	42
Italie.....	44	21	13
Autriche.....	21	14	16
Total Pays du C.A.D.....	60	60	59 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Les totaux comprennent les chiffres de 1965 pour les Pays-Bas et le Portugal.

SOURCE: Rapport du président du C.A.D., 1967.

TABLEAU 5

SOLDE DE LA DETTE PUBLIQUE EXTÉRIEURE ET PAIEMENTS DU SERVICE DE LA DETTE DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT  
(Billions de dollars des États-Unis)

Région	Solde de la dette y compris les fonds non déboursés au 31 décembre				Solde de la dette au 30 juin 1966			Paiements du service					
	1962	1963	1964	1965	Total	Déboursé	Non déboursé	1962	1963	1964	1965	1966 <sup>(1)</sup>	
48 pays <sup>(2)</sup>													
Amérique latine.....	8.57	9.46	10.00	11.32	11.46	9.46	2.00	1.49	1.40	1.68	1.78	1.85	
Sud de l'Asie.....	4.75	5.95	7.57	8.44	9.41	6.29	3.12	0.23	0.28	0.40	0.34	0.44	
Est de l'Asie.....	0.93	1.29	1.40	1.74	1.95	1.09	0.86	0.07	0.07	0.08	0.13	0.19	
Afrique.....	1.93	1.91	2.34	2.75	2.92	2.09	0.83	0.11	0.14	1.14	0.16	0.19	
Europe du Sud et Moyen-Orient....	3.83	4.27	4.81	6.07	6.02	4.15	1.87	0.40	0.44	0.54	0.55	0.63	
Total.....	20.01	22.88	26.12	30.32	31.76	23.08	8.68	2.30	2.33	2.84	2.96	3.30	
95 pays													
Total.....	25.23	29.16	33.77	39.32	41.10	n.d.	n.d.	2.71	2.75	3.32	3.51	3.96	

n.d. = non disponible.

<sup>(1)</sup> Extrapolé.

<sup>(2)</sup> Les 48 pays sont les suivants:

*Amérique latine*—Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa-Rica, République Dominicaine, Équateur, Le Salvador, Guatemala, Guyane, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Uruguay, Venezuela.

*Sud de l'Asie*—Ceylan, Inde, Pakistan.

*Est de l'Asie*—Chine, Corée, Malaisie, Les Philippines, Singapour, Thaïlande.

*Afrique*—Botswana, Éthiopie, Kenya, Malawi, Maroc, Nigeria, Rhodésie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Uganda, Zambie.

*Europe du Sud et Moyen-Orient*—Chypre, Grèce, Iran, Israël, Malte, Espagne, Turquie, Yougoslavie.

SOURCE: Rapport annuel de la Banque internationale, 1966-1967.



TABLEAU 6 (a)

## LES FLUX FINANCIERS AUX PAYS PEU DÉVELOPPÉS ET AUX ORGANISMES MULTILATÉRAUX, 1964

(Millions de dollars des États-Unis)

	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	France	Allemagne	Italie	Japon	Pays-Bas	Norvège	Portugal	Suède	Royaume-Uni	États-Unis	Total
Total secteurs public et privé....	(118.8)	21.3	164.3	141.8	31.8	1,381.5	707.3	241.8	289.8	117.6	23.0	..	67.2	915.9	4,770	9,054.0
Total net secteur public.....	(104.0)	14.6	71.3	127.7	10.6	831.2	423.2	54.1	115.7	48.4	17.1	61.9	32.8	493.4	3,445	5,851.0
Total net secteur privé.....	(14.8)	6.7	93.0	14.1	21.2	550.3	284.1	187.7	174.1	69.2	5.9	..	34.4	422.5	1,325	3,203.0
Total net prêts officiels bilatéraux	93.0	9.9	69.3	111.3	2.2	810.4	413.5	59.5	106.2	33.0	2.8	61.9	13.7	447.7	3,241	5,475.4
Subventions et contributions sous forme de subventions...	93.0	1.7	66.4	64.2	3.0	644.7	155.6	20.7	68.7	13.1	2.5	7.5	9.6	235.4	2,485	3,871.1
Capital net à long terme du gouvernement.....	—	8.2	2.9	47.1	-0.8	165.7	257.9	38.8	37.5	19.9	0.3	54.4	4.1	212.3	756	1,604.3
Total net prêts officiels multilatéraux.....	11.0	4.7	2.0	16.4	8.4	20.8	9.7	-5.4	9.5	15.4	14.3	*	19.1	45.7	204	375.6
Investissement privé et prêt nets.	(13.4)	1.0	49.6	13.2	1.0	364.1	162.3	62.0	38.4	48.4	1.5	..	15.0	278.9	1,277	2,325.8
Crédits nets d'exportation privée	(1.4)	5.7	43.4	0.9	20.2	186.3	121.8	125.7	135.7	20.8	4.4	—	19.4	143.6	48	877.2
Plus de 1 à 5 ans inclusivement.	(-0.2)	4.9	35.8	0.9	11.2	75.2	4.8	91.8	46.1	-5.9	0.3	—	7.3	39.7	37	347.9
Plus de 5 ans.....	(1.6)	0.8	(7.6)	—	9.0	111.0	117.0	33.9	89.6	26.7	4.1	—	12.1	103.9	12	529.3

TABLEAU 6 (b)  
 LES FLUX FINANCIERS AUX PAYS PEU DÉVELOPPÉS ET AUX ORGANISMES MULTILATÉRAUX, 1965  
 (Millions de dollars des États-Unis)

	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	France	Allemagne	Italie	Japon	Pays-Bas	Norvège	Portugal	Suède	Royaume-Uni	États-Unis	Total
Total net secteurs public et privé	(136.9)	47.3	221.1	169.3	15.1	1,319.9	726.8	270.5	485.5	229.2	38.4	30.5	72.7	997.7	5,499.6	10,260.6
Total net secteur public	121.6	33.8	101.6	124.3	12.9	752.2	471.6	92.7	243.7	60.0	11.8	21.2	38.1	480.6	3,626.8	6,192.9
Total net secteur privé	(15.3)	13.5	119.5	45.0	2.2	567.7	255.2	177.8	241.8	169.2	26.6	9.3	34.6	517.1	1,872.8	4,067.7
Total net prêts officiels bilatéraux	109.3	31.2	93.8	95.9	4.6	724.5	432.2	53.5	226.3	47.1	3.7	21.2	17.0	427.7	3,462.7	5,750.7
Subventions et contributions sous forme de subventions...	109.3	2.6	90.6	67.4	3.6	614.7	175.8	25.5	82.2	14.6	3.2	7.8	12.6	260.2	2,299.9	3,770.
Capital net à long terme du gouvernement	—	28.6	3.2	28.5	1.0	109.8	256.4	28.0	144.1	32.5	0.5	13.4	4.4	167.5	1,162.8	1,980.7
Total net prêts officiels multilatéraux	12.3	2.6	7.8	28.4	8.3	27.7	39.4	39.2	17.4	12.9	8.1	*	21.1	52.9	164.1	442.2
Investissement privé et prêt nets	(13.6)	3.8	59.8	54.9	0.5	400.0	196.8	77.6	87.1	125.7	2.7	9.3	30.6	409.8	1,860.2	3,332.5
Crédits nets d'exportation privée	(1.7)	9.7	59.7	-9.9	1.7	167.7	58.4	100.2	154.7	43.5	23.9	—	4.0	107.3	12.6	735.3
Plus de 1 à 5 ans inclusivement	(0.3)	7.1	12.9	-9.9	1.1	44.7	8.5	113.5	71.9	31.5	4.0	—	-0.9	-26.9	24.5	282.3
Plus de 5 ans	(1.4)	2.6	46.8	—	0.6	123.0	49.9	-13.3	82.8	12.0	19.9	—	4.9	134.2	-11.8	453.0

Relations extérieures



TABLEAU 6 (c)  
 LES FLUX FINANCIERS AUX PAYS PEU DÉVELOPPÉS ET AUX ORGANISMES MULTILATÉRAUX, 1966  
 (Millions de dollars des États-Unis)

	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	France	Allemagne	Italie	Japon	Pays-Bas	Norvège	Portugal	Suède	Royaume-Uni	États-Unis	Total
Total net secteurs public et privé	(136.5)	49.7	178.3	263.5	(24.2)	1,292.1	738.2	631.1	538.8	226.1	17.4	39.8	107.5	(973.4)	4,613.0	9,829.7
Total net secteur public.....	128.8	36.9	81.4	208.5	26.1	723.4	490.0	121.4	285.3	65.9	13.4	24.5	56.4	501.4	3,634.0	6,397.5
Total net secteur privé.....	(7.7)	12.8	96.9	55.0	(-2.0)	568.7	248.2	509.7	253.5	160.2	4.0	15.4	51.1	(472.0)	(979.0)	3,432.2
Total net prêts officiels bilatéraux	114.8	30.3	67.3	180.5	10.5	696.4	453.7	31.0	234.7	50.5	5.2	22.4	23.8	445.8	3,548.0	5,914.9
Subventions et contributions sous forme de subventions...	114.8	3.6	65.9	154.6	5.5	613.3	112.7	19.4	104.7	22.0	4.7	7.6	20.2	245.4	2,258.0	3,752.3
Capital net à long terme du gouvernement.....	—	26.7	1.4	25.9	5.0	83.1	341.0	11.6	130.0	28.5	0.5	14.8	3.6	200.4	1,290.0	2,162.5
Total net prêts officiels multilatéraux.....	14.0	6.6	14.1	28.0	15.6	27.0	36.4	90.4	50.7	15.4	8.2	2.1	32.6	55.6	86.0	482.6
Investissement privé et prêt nets	(7.2)	2.2	70.3	49.0	(1.0)	364.5	149.1	(84.9)	96.7	139.6	0.9	15.4	36.1	372.0	(911.5)	2,300.4
Crédits nets d'exportation privée	(0.5)	10.6[2]	26.6	6.0	-3.0	204.2	99.1	424.8	156.8	20.6	3.0	—	15.0	(100.0)	67.5	1,131.7
Plus de 1 à 5 ans inclusivement.	(1.0)	(5.5)	19.4	6.0	-3.4	24.5	1.7	324.2	14.1	..	-1.1	—	0.8	..	42.6	(465.9)
Plus de 5 ans.....	(-0.5)	(5.1)	7.2	—	0.4	179.7	97.4	100.6	142.7	..	4.2	—	14.2	..	24.9	(665.9)

TABLEAU 7

CONTRIBUTIONS BILATÉRALES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES DE PROGRAMMES, 1965, 1966  
(Engagements)

	1965	1966
	%	%
Assistance technique.....	17.7	18.1
Assistance à des fins autres que les immobilisations.....	41.8	49.7
Assistance à des fins d'immobilisations.....	21.3	16.8
Crédits pour les spécialistes officiels.....	10.8	11.0
Prêts de consolidation et de refinancement.....	4.3	1.5
Autre.....	4.1	2.9

Source: Rapport du président du C.A.D., juillet 1967.

TABLEAU 8

EMPLOIS DES ENGAGEMENTS BILATÉRAUX DE CAPITAUX D'IMMOBILISATIONS, 1962-1966

	1962	1963	1964	1965	1966
	(Millions de dollars)				
Financement des capitaux d'immobilisations dont....	2,380	2,356	2,428	2,099	2,067
	%	%	%	%	%
Agriculture.....	10.2	10.6	10.6	8.6	12.0
Infrastructure économique.....	41.0	46.9	43.7	42.7	45.1
Industrie et mines.....	27.0	23.4	24.2	29.4	28.0
Infrastructure sociale et administrative.....	21.8	16.8	17.2	14.3	10.7
Autre et non réparti.....	—	2.3	4.7	5.1	4.2

Source: Rapport du président du C.A.D., juillet 1967.



TABLEAU 9

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FLUX FINANCIERS NETS DU SECTEUR PUBLIC AUX PAYS PEU DÉVELOPPÉS D'APRÈS  
LES PAYS DES OCDÉ-C.A.D. ET LES ORGANISMES MULTILATÉRAUX, 1960-1965

Pays récipiendaires	Flux financiers nets du secteur public		Population	Aide par habitant
	Moyenne 1960-1964	1965	1965	1965
	Millions de dollars des États-Unis		Millions de dollars des États-Unis	
Total des pays récipiendaires.....	5,706	6,666	1,588.2	4.2
Asie.....	2,493	3,189	965.3	3.3
Inde <sup>(1)</sup> .....	872	524	483.0	2.7
Pakistan <sup>(1)</sup> .....	389	534	102.9	5.1
Vietnam-Sud <sup>(2)</sup> .....	206	316	16.1	19.6
Corée du Sud.....	230	220	28.4	7.9
Israël.....	112	153	2.6	58.8
Les Philippines.....	44	109	32.3	3.4
Jordanie.....	84	69	2.0	34.5
Laos <sup>(2)</sup> .....	39	69	2.0	34.2
Chine, Formose.....	85	67	12.4	5.4
Afghanistan.....	31	53	15.1	3.5
Thaïlande.....	45	47	30.6	1.5
Indonésie.....	108	45	104.5	0.4
Malaisie.....	21	35	8.0	4.3
Fédération du Sud de l'Arabie.....	12	26	1.4	18.6
Iran.....	52	23	23.4	1.0
Népal.....	13	18	10.1	1.8
Birmanie.....	33	15	24.7	0.6
Ceylan.....	16	15	11.2	1.4
Cambodge <sup>(2)</sup> .....	22	11	6.3	1.8
Iraq.....	5	8	8.3	0.9
Syrie.....	13	4	5.3	0.7
Autres.....	66	75	..	..
Afrique.....	1,668	1,715	286.5	6.0
États africains et malgaches <sup>(3)</sup> .....	374 <sup>(4)</sup>	391	37.9	10.3
Congo (Kinshasa).....	103	164	15.5	10.5
Algérie.....	350	140	11.3	12.4
République Arabe Unie.....	194	119	29.6	4.0
Maroc <sup>(4)</sup> .....	110	113	13.3	8.5
Nigeria.....	35	94	57.5	1.6
Tunisie <sup>(4)</sup> .....	84	92	4.7	19.6
Territoires et départements français outre-mer.....	42	73	0.7	103.7
Kenya <sup>(5)</sup> .....	49	71	9.4	7.6
Ghana.....	14	60	7.7	7.8
Tanzanie <sup>(5)</sup> .....	36	39	10.2	3.8
Liberia.....	33	36	1.1	32.8
Malawi.....	15	34	4.0	8.4
Soudan.....	25	30	13.5	2.2
Somalie.....	24	29	2.6	11.0
Éthiopie.....	24	27	22.6	1.2
Uganda <sup>(5)</sup> .....	24	24	7.6	3.2
Guinée <sup>(6)</sup> .....	..	24	3.5	6.7
Provinces portugaises outre-mer.....	45	23	13.7	1.7
Sierra Leone.....	9	19	2.6	7.2
Libye.....	30	6	1.77	3.4
Autres.....	48	109	..	..



TABLEAU 9 (suite)

Pays récipiendaires	Flux financiers nets du secteur public		Population	Aide par habitant
	Moyenne 1960-1964	1965	1965	1965
	Millions de dollars des États-Unis		Millions de dollars des États-Unis	
Amérique.....	799	998	239.6	4.2
Brésil.....	186	221	81.3	2.7
Territoires et départements français outre-mer.....	72	122	0.7	174.6
Chili.....	112	120	8.6	14.0
République Dominicaine.....	18	79	3.6	21.9
Pérou.....	11	70	11.7	6.0
Mexique.....	53	66	40.9	1.6
Colombie.....	68	61	17.9	3.4
Bolivie.....	33	34	3.7	9.2
Panama.....	14	33	1.2	27.7
Venezuela.....	19	32	8.7	3.7
Costa-Rica.....	11	25	1.4	18.0
Équateur.....	16	21	5.1	4.1
Surinam.....	10	16	0.3	54.3
Guatemala.....	11	12	4.4	2.8
Antilles (britanniques).....	14	12	0.7	15.7
Argentine.....	50	-45	22.4	-2.0
Autres.....	101	119	..	..
Europe.....	446	436	92.0	4.7
Turquie.....	184	185	31.6	5.9
Yougoslavie.....	143	111	19.5	5.7
Espagne.....	40	49	31.6	1.6
Grèce.....	47	50	8.6	5.8
Autres.....	32	41	..	..
Océanie.....	89	138	4.8	28.8
Non localisés.....	206	190	..	..

\*L'aide par habitant est calculée d'après les chiffres non arrondis.

(1) Y compris les déboursés reçus pour les *Indus Basin Development Fund*.

(2) Y compris les estimations du Secrétariat pour la distribution des subventions françaises au Vietnam-Sud, au Laos et au Cambodge, qui n'avaient pas été fournies séparément en 1961 et 1962.

(3) Ce titre comprend les États suivants: Cameroun, République de l'Afrique Centrale, Tchad, Congo (Brazzaville), Dahomey, Gabon, Côte-d'Ivoire, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Haute-Volta.

(4) Y compris les estimations du Secrétariat pour la répartition des subventions françaises entre le Maroc et la Tunisie en 1960.

(5) Y compris les estimations du Secrétariat pour la distribution des flux nets à l'Organisation des services communs à l'Est de l'Afrique (East African Common Service Organization) entre le Kenya, la Tanzanie et l'Uganda.

(6) Comme on ne peut obtenir séparément les déboursés français à la Guinée de 1960 à 1964, Tous les flux à la Guinée pour cette période ont été inclus sous le titre États africains et malgaches.

SOURCE: Étude du C.A.D. sur les flux du secteur public, avril 1967.

TABLEAU 10

PRODUIT DOMESTIQUE BRUT RÉEL DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT--  
SOMMAIRE RÉGIONAL

Taux moyens annuels de croissance (%)

	1950-1960	1950-1955	1955-1960	1960-1965
<b>Afrique</b>				
PDB.....	4.0	3.9	4.2	3.6
Population.....	2.1	2.1	2.2	2.2
PDB par habitant.....	1.9	1.8	2.0	1.4
<b>Sud de l'Asie<sup>(1)</sup></b>				
PDB.....	3.6	3.3	4.0	3.2
Population.....	1.9	1.7	2.1	2.4
PDB par habitant.....	1.7	1.6	1.9	0.8
<b>Est de l'Asie<sup>(2)</sup></b>				
PDB.....	5.2	6.4	4.1	5.0
Population.....	2.5	2.5	2.6	2.6
PDB par habitant.....	2.6	3.8	1.5	2.3
<b>Sud de l'Europe</b>				
PDB.....	5.1	5.7	4.6	7.2
Population.....	1.4	1.4	1.4	1.4
PDB par habitant.....	3.6	4.2	3.2	5.7
<b>Amérique latine</b>				
PDB.....	4.9	5.1	4.8	4.7
Population.....	2.8	2.8	2.8	2.9
PDB par habitant.....	2.0	2.2	1.9	1.7
<b>Moyen-Orient<sup>(3)</sup></b>				
PDB.....	5.6	5.8	5.3	7.2
Population.....	2.8	2.7	2.8	3.2
PDB par habitant.....	2.7	3.0	2.4	3.9
<b>Tous pays en voie de développement</b>				
PDB.....	4.6	4.8	4.5	4.8
Population.....	2.1	2.0	2.3	2.4
PDB par habitant.....	2.4	2.7	2.2	2.3

<sup>(1)</sup> Birmanie, Ceylan, Inde, Pakistan.<sup>(2)</sup> République de Chine, Indonésie, Corée, Malaisie, Les Philippines, Thaïlande et Vietnam-Sud.<sup>(3)</sup> A l'exclusion de la R.A.U. qui est comprise dans l'Afrique.

SOURCE: Rapport annuel de la Banque internationale, 1966-1967.















Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

**SÉNAT DU CANADA**  
**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT**  
**DES**  
**RELATIONS EXTÉRIEURES**

*Président:* L'honorable G. S. THORVALDSON

Fascicule 2

*Premières délibérations sur le Rapport du ministre  
des Affaires extérieures*

pour l'année terminée le 31 décembre 1966, avec référence particulière  
à la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure.

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 1967

TÉMOIN:

*Bureau de l'aide extérieure:* M. Maurice F. Strong, directeur général.

APPENDICE «B»:

Déclaration de M. Strong, et tableaux 11 et 12.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1968

27726-1



LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. Thorvaldson

Les honorables sénateurs

Benidickson	Macdonald ( <i>Brantford</i> )
Blois	MacKenzie
Boucher	Macnaughton
Cameron	O'Leary ( <i>Carleton</i> )
Cook	Pouliot
Croll	Quart
Farris	Rattenbury
Fergusson	Roebuck
Fournier ( <i>De Lanaudière</i> )	Savoie
Gouin	Smith ( <i>Queens-Shelburne</i> )
Grosart	Thorvaldson
Haig	Vaillancourt
Hayden	Vien
Inman	Zuzyk—(28).

Membres d'office: Connolly (*Ottawa-Ouest*), et Flynn.

(Quorum 7)

SEANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 1967

TÉMOIN:

Bureau de l'aide extérieure: M. Maurice F. Brong, directeur général.

APPENDICE «B»:

Déclaration de M. Brong, et tableaux II et I3.

## PROCÈS-VERBAUX

### ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat en date du jeudi 2 novembre 1967:

«Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à examiner le rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1966, déposé au Sénat le 22 mars 1967, et en particulier la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure, et à faire rapport à ce sujet; et

Que ledit comité soit autorisé à convoquer des personnes et à faire produire des dossiers et des documents.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le Greffier du Sénat,  
J. F. MACNEILL.





## PROCÈS-VERBAUX

COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES JEUDI 14 décembre 1967.

(2)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs Thorvaldson (*président*), Blois, Cameron, Cook, Croll, Fergusson, Gouin, Grosart, Inman, MacKenzie, Macnaughton, Quart, Rattenbury et Roebuck—(14).

*Autres sénateurs présents, non membres du Comité:* MM. Aird, Dessureault, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hays et Leonard—(5).

M. Maurice F. Strong, directeur général, *Bureau de l'aide extérieure*, est entendu comme témoin.

Il est convenu d'imprimer comme Appendice «B» une déclaration de M. Strong et les tableaux 11 et 12 fournis par le Bureau de l'aide extérieure.

Le président informe le Comité que M. Strong comparaitra de nouveau comme témoin à la prochaine réunion du comité, qui aura lieu après le congé de Noël.

Au nom du Comité, le président remercie M. Strong d'avoir comparu.

A midi et quart, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Attesté.

Le secrétaire du Comité,  
Patrick-J. Savoie.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, j'ai posé une question générale concernant la situation de tous les pays, à la fois donateurs et bénéficiaires, concernant l'aide extérieure. À la suite de cet exposé, plusieurs questions ont été posées et l'interrogatoire n'était pas terminé. C'est pourquoi, il a été décidé qu'à cette réunion-ci nous commencerons par les questions. Le sénateur Macnaughton figure en tête de la liste.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, j'ai posé une question de portée générale. Si je pouvais en poser une deuxième qui s'ajoute vraiment avec la première, cela faciliterait les choses à notre兄弟-voies.

Le Canada, c'est évident, est un pays qui accorde de l'aide. Je constate qu'en dix-sept ans, il a fourni 910 millions de dollars à dix-huit pays sous forme de fonds de base en valeur, d'assistance technique, de services et d'aide. Les pays du Commonwealth en ont été les principaux bénéficiaires: l'Inde a reçu 484 millions de dollars, Ceylan, 60 millions de dollars, la Malaisie, 86 millions de dollars. Voici ma question: A quoi sert actuellement l'organisation du Plan de Colombo étant donné qu'il s'agit d'une aide bilatérale. A mon

avis, les fonds de base d'assistance technique sont destinés à une aide à long terme.

Le président: Monsieur le sénateur Macnaughton, j'ai noté votre question.

Le sénateur Macnaughton: Je voudrais la première question qui est venue à l'esprit d'être très générale et donner toute l'aide à M. Strong. Jusqu'à quel point cette aide extérieure est-elle efficace?

Le président: Oui, je crois qu'il est une probable question dans le monde, mais ce que M. Strong présentera aujourd'hui, le sénateur Grosart, vous avez indiqué que vous avez quelques questions à poser, je vous donne maintenant la parole.

Le sénateur Grosart: Merci, monsieur le président. J'ai quelques questions à poser à M. Strong à la suite des tableaux très généraux qu'il nous a remis la semaine dernière. Le premier point que le sénateur Grosart a traité au tableau n° 1. Le chiffre global d'aide de 8,3 millions de dollars est un chiffre net avec-vous dit, selon le sens que je donne à ce mot. Je pourrais peut-être préciser en vous demandant à propos du tableau n° 11





## LE SÉNAT

### COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

#### TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 14 décembre 1967

Le Comité permanent des relations extérieures auquel a été déféré le rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1966, avec référence particulière à la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin sous la présidence du sénateur Gunnar S. Thorvaldson.

**Le président:** Honorables sénateurs, nous avons le quorum, nous pouvons donc commencer. Nous n'avons pas à adopter la motion habituelle concernant l'impression des délibérations car la motion de la semaine dernière à cet égard suffit pour aujourd'hui.

Jeudi dernier, je vous ai présenté M. Maurice F. Strong, directeur général du Bureau de l'Aide extérieure. Il est à nouveau parmi nous pour continuer à présenter son exposé à notre Comité.

A la dernière réunion, M. Strong a fait une déclaration générale concernant la situation de tous les pays, à la fois donateurs et donataires, concernant l'aide extérieure. A la suite de cet exposé, plusieurs questions ont été posées et l'interrogatoire n'était pas terminé. C'est pourquoi, il a été décidé qu'à cette réunion-ci nous commencerions par les questions. Le sénateur Macnaughton figure en tête de la liste.

**Le sénateur Macnaughton:** Monsieur le président, j'ai posé une question de portée générale. Si je pouvais en poser une deuxième qui cadre vraiment avec la première, cela faciliterait les choses à notre témoin-vedette.

Le Canada, c'est évident, est un pays qui accorde de l'aide. Je constate qu'en dix-sept ans, il a fourni 910 millions de dollars à dix-huit pays sous forme de fonds de mise en valeur, d'assistance technique, de vivres et d'aide. Les pays du Commonwealth en ont été les principaux bénéficiaires: l'Inde a reçu 454 millions de dollars; Ceylan, 40 millions de dollars, la Malaysia, 90 millions de dollars. Voici ma question: A quoi sert actuellement l'organisation du Plan de Colombo étant donné qu'il s'agit d'une aide bilatérale. A mon

avis, cette question cadre bien avec la première, de portée générale.

**M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'Aide extérieure:** Monsieur le président, honorables sénateurs, en réponse à la question du sénateur Macnaughton, je crois qu'il faudrait d'abord comprendre que le bureau du Plan de Colombo est vraiment minuscule. Il s'acquitte d'une fonction très restreinte qui consiste surtout à faciliter la communication entre les divers pays donataires et les divers pays bénéficiaires et à organiser la réunion annuelle du Plan de Colombo qui est en soi une occasion inestimable pour les donateurs et les donataires de se réunir. L'organisme de coordination du Plan de Colombo, à Colombo, dispose en tout d'un personnel de quatre ou cinq employés. Cet organisme fonctionne remarquablement bien et la quote-part du Canada pour son entretien s'élève simplement à \$4,000 ou \$5,000 par an, ou à peu près. Son rôle est limité par suite de la nature du programme qui est bilatéral.

Mais, relativement au coût d'exécution de ce rôle restreint, à mon avis il est précieux pour nous et pour les autres pays en cause.

**Le président:** Avez-vous quelque chose à ajouter, sénateur Macnaughton?

**Le sénateur Macnaughton:** Simplement la première question qui est vraiment d'ordre très général et donne toute latitude à M. Strong. Jusqu'à quel point notre aide extérieure est-elle efficace?

**Le président:** Oui, je crois qu'il en sera probablement question dans le mémoire général que M. Strong présentera aujourd'hui. Sénateur Grosart, vous avez indiqué que vous aviez quelques questions à poser; je vous donne maintenant la parole.

**Le sénateur Grosart:** Merci, monsieur le président. J'ai quelques questions à poser à M. Strong à la suite des tableaux très généraux qu'il nous a remis la semaine dernière. Le premier point que je voudrais élucider a trait au tableau n° 1. Le chiffre global d'aide de 6.3 millions de dollars est un chiffre net avez-vous dit, selon le sens que je donne à ces mots. Je pourrais peut-être préciser en vous demandant à propos du tableau 5 s'il



comprend ou non les 3.96 milliards—les 4 milliards de dollars—de paiements globaux de service.

**Le président:** Avant que vous répondiez, monsieur Strong, je viens d'envoyer chercher des exemplaires supplémentaires du compte rendu imprimé de nos délibérations de la semaine dernière, où figurent ces tableaux. Ils vont arriver sous peu et les sénateurs qui n'ont peut-être pas leurs exemplaires avec eux pourront s'en servir.

**M. Strong:** Ces chiffres comprennent ceux qui figurent au tableau 5. La différence provient du fait que le chiffre qui apparaît au tableau 1—et ce n'est là qu'une coïncidence—et le montant net des ressources que l'on calcule en prenant le montant global officiel auquel on ajoute le montant des capitaux privés et duquel on déduit les versements du service de la dette, les deux atteignent un chiffre dépassant un peu 6 milliards de dollars. Ce n'est pas exactement le chiffre qui apparaît dans ce tableau mais c'est presque le même; il atteint environ 6.3 milliards de dollars, chiffre que nous qualifions de montant net des ressources affectées aux pays émergents.

Le tableau 1 n'indique que le montant officiel des placements des gouvernements et ne comprend pas les investissements privés. C'est donc un peu embrouillant, je dois l'avouer.

**Le sénateur Grosart:** J'aborderai dans un instant la différence entre le montant privé et officiel. Ma question suivante a trait au tableau 2. Une fois encore, s'agit-il d'un montant net de ressources financières en tant que pourcentage du revenu national? Celui de l'OCDE atteint 1 p. 100.

En examinant les chiffres, on constate que le Canada fait piètre figure. Notre pourcentage est de 0.66 par rapport à 1.7 pour la France, 1.4 pour les Pays-Bas, 1.40 pour le Portugal. Les autres pays dépassent donc la recommandation internationale. Pourtant, si l'on examine les autres tableaux, et je n'entrerai pas dans les détails, on constate qu'il s'agit d'une offence de capitaux distribués aux anciennes colonies. Les pays ne font tout simplement que rembourser une partie des fonds qui leur avaient été ôté au cours des ans. Voici ma question: L'établissement de ces comparaisons rime-t-il à quelque chose?

**M. Strong:** Sénateur Grosart, le Canada soutient depuis un certain temps que la simple comparaison statistique de chiffres ne permet pas en fait d'estimer véritablement les niveaux appropriés ou la valeur de l'aide. Il est vrai que certains pays, surtout d'Europe, dirigent bel et bien la majorité de leur aide aux pays qui étaient naguère leurs colonies.

Cependant, il ne serait pas juste à mon avis de dire que cet apport ne représente pas une aide véritable à leur développement, dans un grand nombre de cas. Vous pouvez contester les raisons d'une pareille action, mais les chiffres du DAC n'ont que faire des mobiles, ils s'intéressent aux niveaux réels.

**Le sénateur Grosart:** Je laisse entendre, monsieur Strong, que nous devrions nous soucier des mobiles. Je n'aime pas que l'on établisse une comparaison défavorable au Canada par rapport au Portugal, par exemple, qui comble d'argent certaines colonies pour les garder dans un état de servitude contre la volonté de leur population; il est ennuyeux de se trouver aux prises avec ce genre de situation dont je ne vous tiens pas responsable parce que j'en connais l'origine. Les chiffres indiquent que le Portugal affecté 1.4 p. 100 de son revenu national à l'aide internationale, et le Canada 0.66 p. 100 seulement. A mon avis, il est temps que nous protestions en disant que nous ne voulons rien entendre au sujet de ce genre de comparaison. Nous ne voulons pas que notre pays soit dans la catégorie des .6 si le Portugal est dans la catégorie des 1.4. N'importe qui peut voir ces chiffres dans le *Times* de New York ou dans le *Christian Science Monitor* ou d'autres journaux. On lit à tout bout de champ que le Canada n'égale par les autres pays et je n'aime pas ce genre de comparaisons.

Deuxièmement, si l'on détaille les apports officiels, non officiels et privés, on constate que dans nombre de ces pays, les pays francophones, il ne s'agit que de simples placements commerciaux.

**Le président:** Quelle est votre question, sénateur Grosart? Pouvez-vous condenser ces observations sous forme de questions?

**Le sénateur Grosart:** Je crois avoir posé des questions. Néanmoins, je demanderais à M. Strong maintenant si, d'après lui, nous ne devrions pas protester—comme je crois le lui avoir demandé—contre l'utilisation continuelle des chiffres communiqués par l'OCDE et par le DAC, montrant le Canada sous un jour peu favorable. Ne devrions-nous pas essayer d'y remédier?

**M. Strong:** Sénateur, je sympathise avec vous pour bon nombre des arguments, très au point, que vous avez présentés. Je crois que le Canada rejette plusieurs des facteurs qui entrent dans la compilation de ces chiffres, et nous avons exprimé ces opinions dans les colloques internationaux appropriés. Mais, en l'occurrence, lorsqu'il s'agit de méthodes de calcul acceptées par tous les pays, la forme qu'elles revêtent ne répond jamais entièrement aux efforts constants de ceux qui veu-



lent les modeler à leur gré. En toute justice, il faut aussi reconnaître que d'autres pays tiennent à ce que certains éléments soient traduits dans ces chiffres de façon à faire pencher la balance un peu de l'autre côté. Ce n'est pas une voie à sens unique.

Dans l'ensemble, les chiffres ne traduisent pas vraiment la participation du Canada à l'aide extérieure. Ils ne tiennent pas suffisamment compte des mobiles et des facteurs «qualitatifs» de l'aide accordée. C'est ainsi qu'on place sur le même pied de 50 ans sans intérêt et un prêt de 15 ans à 5 p. 100 d'intérêt. Ce genre de chose aboutit manifestement à des injustices.

Cependant, il faudrait faire remarquer que certains pays, et notamment la France, se sont efforcés réellement de présenter ces chiffres sous un angle différent qui tiendrait compte de l'aptitude à payer d'un pays, tout comme nous le faisons dans nos propres programmes fiscaux. Cette proposition a été formulée par un certain nombre de pays et le principe essentiel, en l'occurrence, c'est que les pays qui ont un produit national brut plus élevé, une plus grande aptitude à aider, devraient en fait être assujettis à une norme différente et que la règle de 1 p. 100 ne devrait pas s'appliquer uniformément à tous les pays et sans tenir compte de leur aptitude à payer. Voilà donc un point qui, bien entendu, serait en quelque sorte défavorable.

**Le sénateur MacKenzie:** Ces contributions ne sont-elles pas volontaires?

**M. Strong:** Mais si.

**Le sénateur MacKenzie:** La proposition de la France, à toutes fins utiles, est un accord fiscal international. C'est à cela qu'elle se résume.

**M. Strong:** C'est une proposition qui incorporerait cet élément dans l'aide internationale...

**Le sénateur MacKenzie:** C'est l'équivalent international d'un pouvoir fiscal.

**M. Strong:** Oui.

**Le sénateur MacKenzie:** Cette proposition ne me plaît pas.

**Le sénateur Grosart:** Ces chiffres suscitent maintes questions mais je me contenterai simplement d'en poser une autre qui découle du tableau 9. La colonne de droite donne en dollars américains l'aide par habitant aux divers pays émergents et on constate que cette aide par habitant aux Antilles britanniques est de 2.8. Par contre, l'aide aux Territoires et dé-

partements français d'outre-mer est de 174.6. Et on voit d'autres chiffres également beaucoup plus élevés que l'aide accordée aux pays des Antilles britanniques. D'après vous, monsieur Strong, le Canada est-il tenu d'accroître énormément sa contribution par habitant au développement des Antilles britanniques aux termes de notre programme d'aide?

**M. Strong:** A mon avis, sénateur, l'intérêt spécial que le gouvernement accorde à cette région se traduit par le fait que notre aide aux Antilles au cours des dernières années s'est accrue à un rythme plus rapide que celle accordée à n'importe quelle autre région; en fait, à l'heure actuelle, notre aide aux pays antillais, j'entends l'aide du Canada par opposition à toute l'aide dont il est question au tableau 9, qui englobe tous les pays de l'OCDE, cette aide a maintenant atteint un niveau dépassant \$4 par habitant des pays antillais du Commonwealth. Dans d'autres régions, l'aide du Canada atteint environ 17c. par habitant.

Vous pouvez donc voir que les Antilles du Commonwealth reçoivent un pourcentage par habitant extrêmement élevé des fonds d'aide canadienne.

**Le président:** Merci, sénateur Grosart. Je vous propose maintenant, monsieur Strong, de passer à votre autre mémoire comme on l'avait prévu pour aujourd'hui.

**Le sénateur Roebuck:** Avant que nous comencions la présentation officielle du mémoire, puis-je poser une question au témoin?

**Le président:** Oui, sénateur Roebuck.

**Le sénateur Roebuck:** Dans les journaux et dans l'esprit d'un bon nombre d'entre nous, assurément dans le mien, l'objet de cette aide étrangère consiste à aider les gens très pauvres des pays orientaux. Nous ne nous intéressons pas particulièrement aux propriétaires de terres ou aux grandes entreprises de ces pays. Nous voulons que ces pauvres gens aient une nourriture suffisante et que leurs enfants aient une alimentation suffisante pour grandir, se développer et ainsi de suite.

J'ai vu une fois un film qui montrait que nous nous occupions de traiter ces pauvres gens pour des infections des yeux et pour l'éléphantiasis et j'approuvais au maximum cette aide accordée à cette foule de gens vivant dans le dénuement le plus complet et qui étaient sauvés par nos services médicaux.

Voilà le genre d'aide, qu'à titre de contribuable, je suis prêt à fournir. D'autre part, je ne suis pas prêt à venir en aide simplement



aux classes possédantes de ces pays, et j'ai l'impression qu'une grande quantité de notre argent sert simplement à enrichir les riches de ces endroits-là sans même parvenir aux pauvres. Je voudrais connaître l'opinion de M. Strong sur ce sujet.

**M. Strong:** C'est, bien entendu, un sentiment assez général parmi nombre de critiques des programmes d'aide, et au tout début, à la suite de la deuxième guerre mondiale, c'était peut-être la triste de vérité dans un certain nombre de cas. Je ne crois pas que ce fut jamais vrai à propos de l'aide canadienne—assurément pas dans une mesure visible—à cause de la façon dont l'aide canadienne a été dispensée. Ce fut vrai des programmes d'aide généralisée de certains autres pays, mais cela s'est produit—pour la plupart des cas que l'on cite pour le prouver—à une époque où de vastes sommes d'argent étaient consacrées à des programmes alors que les pays donateurs ou donataires avaient vraiment très peu de personnel administratif expérimenté pour administrer convenablement ces fonds.

Ces dernières années, des appareils administratifs compliqués et fort au point ont été mis sur pied à l'échelle internationale et les cas regrettables ont été extrêmement réduits parce qu'il est bien évident que les administrateurs des programmes d'aide et les adeptes de ces programmes parmi le public partagent l'opinion que vous avez exprimée, c'est-à-dire que ces programmes d'aide sont destinés à secourir ceux qui sont nettement défavorisés. Tout le mécanisme administratif est orienté pour éviter que réapparaissent le genre d'incidents qui se sont produits à l'occasion au tout début.

**Le sénateur Roebuck:** Je ne veux pas parler de corruption ou de vol d'argent. Ce n'est pas du tout ce que je veux dire. C'est un problème qui est probablement réglé en majeure partie. Je parle de l'efficacité générale, de l'utilisation définitive de notre argent dans ces pays, soit qu'il parvienne aux gens eux-mêmes ou qu'il soit simplement englouti par les classes possédantes.

**M. Strong:** Bien entendu, il est vrai dans la mesure où l'aide contribue à améliorer d'une façon générale l'économie d'un pays, que la répartition de cette amélioration parmi la population du pays est extrêmement difficile à régulariser. Je suppose que s'applique la théorie économique classique—ce qui serait très difficile d'éviter dans ces endroits-là—selon laquelle les gens qui se trouvent dans le secteur de l'économie engagé dans l'entreprise

s'en tirent proportionnellement mieux. Cela ne veut pas dire que l'aide leur est remise directement, mais parce que l'économie du pays lui-même est beaucoup plus vigoureuse et saine, ces gens-là ont probablement plus d'occasions de s'enrichir. Par conséquent, le nombre des riches s'accroît, et un accroissement de la richesse disponible signifie que la masse des gens dispose aussi d'occasions plus nombreuses.

**Le sénateur Cameron:** Je veux faire une déclaration et poser une question de portée assez générale. Si l'on envisage le tableau général des pays émergents, on constate d'abord que sur un total de 3 milliards et demi de gens, un milliard se trouve dans les pays en voie de développement. Si l'on envisage le cas des pays avancés on constate que le revenu par habitant accuse une augmentation annuelle d'environ \$60, tandis que dans les pays émergents, il est seulement de \$2. Si l'on envisage la question du point de vue commercial, la moyenne du taux annuel des exportations des pays développés est de 7 p. 100 tandis qu'elle n'atteint que 4 p. 100 dans les pays émergents. Ce principe s'applique à tout le domaine des échanges. Les pays émergents semblent rétrograder à un rythme effrayant tandis que les pays développés prennent de l'expansion. Ce serait assurément un facteur, à mon avis, dans notre attitude concernant l'aide extérieure et je me demande ce que nous pouvons faire pour y remédier. C'est très déprimant, je dirais même catastrophique.

**M. Strong:** Vous avez parfaitement raison, c'est catastrophique; mais vous vous attachez à un problème très réel. Remarquez bien, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une régression des pays peu développés mais d'un rythme de progrès plus lent.

**Le sénateur Cameron:** Mais l'écart s'agrandit.

**M. Strong:** Oui, l'écart s'agrandit.

**Le sénateur MacKenzie:** Et la population s'accroît. Monsieur Strong, vous ne pourrez peut-être pas répondre maintenant ou complètement aux deux questions que je veux vous poser. Néanmoins, elles sont importantes. J'ai appris par certaines personnes qui ont travaillé sous les auspices de l'aide extérieure, que la paperasserie et les formalités générales nécessaires pour obtenir des décisions, sont très décevantes. Je veux vous demander d'abord s'il ne serait pas possible d'organiser le Bureau de l'aide extérieure



comme un organisme de l'État distinct et spécial susceptible de gérer ses propres affaires avec plus de souplesse.

**Le président:** Parlez-vous de la position canadienne au Canada?

**Le sénateur MacKenzie:** Oui.

**Le président:** Monsieur Strong, traiterez-vous dans votre mémoire de cette phase ou aimeriez-vous répondre maintenant à la question du sénateur MacKenzie?

**M. Strong:** Je n'en traiterai pas directement.

**Le sénateur MacKenzie:** Je sais que c'est un sujet assez délicat et vous ne voudrez peut-être pas consigner votre réponse au compte rendu. Mais si le comité pouvait par certains moyens vous aider ainsi que les membres de votre service à surmonter ces restrictions routinières et ridicules de paperasserie, à mon avis ce serait utile.

**M. Strong:** Évidemment, je ne puis répondre à la partie de votre question selon laquelle nous pourrions faire du bureau un organisme distinct. C'est une question de politique dont les ministres doivent traiter. Quant au problème lui-même, je devrais avouer que c'est en fait l'un des principaux problèmes auxquels nous nous heurtons à l'heure actuelle et c'est l'un des problèmes essentiels que je rencontre actuellement dans mes efforts pour faire du programme d'aide extérieure du Canada le meilleur programme au monde.

**Le sénateur MacKenzie:** Certains cas sont tellement absurdes que c'est presque incroyable. L'autre question porte sur l'institution connue sous le nom de *Coady Institute* rattachée à l'Université Saint-François-Xavier. Il semble qu'en faisant venir au Canada pour une année de formation spéciale ces gens en provenance de tous les pays émergents, cette initiative semble leur être plus utile que n'importe quelle autre que nous ayons prise. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas pu les aider à accroître leur programme, au sens concret du mot, et une tranche du montant de 5 millions de dollars qui, d'après ce qu'a dit M. Martin à Windsor, devrait servir à accorder de l'aide aux organismes privés et aux programmes d'investissements, pourrait-elle servir dans ce domaine?

**M. Strong:** Je traiterai dans mes observations concernant le programme canadien de cette question précise relative aux 5 millions de dollars. Quant au *Coady Institute*, je partage assurément les opinions du sénateur:

c'est une institution de premier ordre et nous avons des rapports étroits avec elle. Cependant, nous ne disposons d'aucune méthode nous permettant de fournir des fonds d'immobilisations à une pareille institution.

**Le sénateur MacKenzie:** Elle devrait être deux fois plus importante et elle pourrait ainsi faire deux fois plus de besogne. Le gouvernement provincial n'estime pas que ce domaine relève de sa compétence et il ne peut lui venir en aide d'aucune façon.

**M. Strong:** Il n'incombe pas au Bureau de l'aide extérieure d'accorder des fonds aux institutions canadiennes d'enseignement.

**Le sénateur MacKenzie:** Et vous ne savez pas si le montant de 5 millions de dollars pourrait être drainé à cette fin?

**M. Strong:** Je puis dire qu'il n'est pas prévu à cette fin. Il est destiné à encourager les organismes bénévoles à perfectionner leur programme d'aide extérieure et à dispenser cette aide. Il n'est pas destiné à venir en aide aux institutions, d'enseignement ou autres, sous une forme pécuniaire quelconque.

**Le sénateur Cameron:** Monsieur le président, ma question est aussi assez délicate et elle se rattache dans une certaine mesure à celle du sénateur MacKenzie. Je reçois un certain nombre de demandes de gens, surtout des enseignants, qui veulent suivre une formation spécialisée dans notre pays. La règle générale, c'est que ces requérants doivent obtenir l'approbation du ministère de l'Instruction du pays en cause. Je songe en ce moment à une demande provenant d'Algérie qui se trouve sur mon bureau depuis quelque temps. Dans ces pays-là il semble que le favoritisme, les cliques, etc. sont encore plus influents que dans notre pays. Nos propres agents, au Nigéria, par exemple, ou dans n'importe quel autre pays, peuvent-ils contrôler la manière dont le choix est effectué? Je me rends compte que la méthode logique consiste à passer par le ministère de l'Éducation ou du Commerce du pays en cause, mais exerçons-nous un certain contrôle sur la façon dont ces pays effectuent la sélection?

**M. Strong:** Oui, vraiment les candidats sont choisis en vertu d'une formule qui nous agréait. Les deux parties doivent convenir de la façon dont le choix est effectué. Cependant, la décision définitive concernant la nomination incombe aux pays en cause et la décision définitive concernant notre acceptation nous incombe. Pour des raisons que tous les honorables sénateurs présents comprendront, il nous serait difficile d'intervenir directement



dans ce processus de sélection. Malgré les problèmes qui viennent souvent à nos oreilles, et je suis sûr que l'observation faite à cet égard est fondée dans certains cas, il est néanmoins encore vrai qu'en moyenne les étudiants qui viennent au Canada de l'étranger en vertu des programmes d'aide extérieure ont des résultats vraiment supérieurs à ceux de la moyenne des étudiants canadiens. Cela présume que quels que puissent être les autres éléments dont on tient compte lors de la sélection, on accorde une très haute importance aux aptitudes académiques des étudiants.

**Le sénateur Cameron:** C'est la réponse que j'espérais que vous me donneriez d'après vos constatations relatives au fonctionnement du programme.

**Le président:** La parole est au sénateur Aird.

**Le sénateur Aird:** Monsieur le président, n'étant pas membre du comité, je suis reconnaissant de pouvoir poser une question. Je voudrais reprendre l'examen du sénateur Cameron.

Il semble que la véritable question en jeu soit l'élargissement de l'écart—les pays développés progressant à un taux d'environ 3 p. 100 par an et les pays émergents à un taux de 1 p. 100. Je demande donc si, à l'égard de cet état de choses, vous êtes optimiste—nous espérons que le Canada accroîtra son aide extérieure—et comptez que cet écart se rétrécira ou va-t-il continuer à échapper à notre emprise malgré tous nos efforts qui, dans l'ensemble, doivent être minimes?

**M. Strong:** Ma réponse à cette question, sénateur Aird, sera vraiment divisée en trois parties. D'abord, nous devons admettre qu'en dépit des meilleures réalisations, l'écart va continuer à s'élargir. Même les prédictions les plus optimistes révèlent qu'à partir des fondements restreints que nous avons édifiés jusqu'à maintenant, même à la fin du siècle, avec un rendement de premier ordre, ces pays pauvres connaîtront des niveaux de revenus s'établissant entre \$200 et \$300 par an par habitant—ce qui est assurément un objectif optimiste. Cela ne veut pas dire qu'ils vont se rapprocher même de loin de nos niveaux de revenus, ainsi donc cet écart va demeurer dans l'ensemble pendant plusieurs générations et au-delà.

Quant à savoir si j'envisage avec optimisme le progrès qui peut être réalisé et la solution éventuelle du problème, je dirais que oui en ce sens que je crois, et tous les éléments de

preuve dont je dispose le confirment, qu'il est en fait possible, pour la première fois dans l'histoire, de résoudre ce problème. Nous possédons plus faibles ressources, les connaissances techniques et les moyens financiers sans vraiment imposer à notre niveau de vie un sacrifice significatif. Si nous consacrons un pourcentage plus faible de ressources à cette course au développement, si on veut l'appeler ainsi, que celui que nous avons toujours été prêts à consacrer aux guerres militaires, ce problème, c'est incontestable, pourrait être résolu.

Je suis moins optimiste quant à notre volonté de le réaliser et, à mon avis, voilà où nous devons véritablement faire nos preuves. La volonté a vraiment fléchi. Voici le domaine où la véritable crise existe et à l'égard duquel il est plus difficile de se montrer optimiste.

**Le sénateur Aird:** Une question complémentaire. En disant « nous » vous voulez parler du monde, du monde occidental?

**M. Strong:** Du monde riche.

**Le président:** Si l'on permet au président de faire allusion à un article paru sur ce sujet dans le *Globe and Mail*, qui s'intègre dans le pessimisme dont M. Strong nous a parlé—le Congrès des États-Unis, paraît-il, a pris hier une décision concernant sa contribution pour l'année courante ou l'année prochaine. L'avez-vous lu, ou êtes-vous au courant sur ce sujet?

**M. Strong:** Oui.

**Le président:** Le *Globe and Mail* de ce matin annonçait une réduction considérable de la contribution que les États-Unis versaient à l'aide extérieure.

**Le sénateur MacKenzie:** Dans le même ordre d'idées, envisagez-vous aussi avec optimisme la prise de mesures intelligentes et pratiques par les pays sous-développés pour résoudre leurs problèmes? C'est un facteur essentiel, à mon avis, indépendamment de l'aide.

**M. Strong:** Le réalisme est beaucoup plus marqué que pendant la période qui a suivi immédiatement l'indépendance. Nombre de ces pays, les honorables sénateurs le savent, ont connu une euphorie à la suite de leur indépendance nouvellement acquise. Mais je crois que les esprits se sont calmés lorsque les chefs de ces pays ont eu à se préoccuper de leurs propres problèmes économiques et sociaux d'une façon beaucoup plus réaliste. Si la baisse de l'aide provenant des grands pays comme les États-Unis, présente un avantage quelconque, c'est probablement le fait que la rareté de l'aide a forcé ces pays à devenir



plus responsables et plus disciplinés dans leur processus de développement.

Il est vrai qu'ils n'ont pas encore atteint des niveaux qui égaleraient les nôtres, sans quoi le problème ne se poserait pas.

Ce problème existe mais certains pays s'en sont très bien tirés même ceux que l'on critique un peu partout, comme l'Inde par exemple. A l'heure actuelle, l'Inde accorde la plus haute priorité à des domaines qui, de l'avis international, devraient l'occuper—à la régulation des naissances, à l'alimentation et à l'agriculture.

**Le sénateur MacKenzie:** Et aux vaches sacrées?

**M. Strong:** Même dans ce domaine, les progrès sont considérables.

**Le sénateur MacKenzie:** C'est l'un des problèmes fondamentaux, comme vous le savez.

**Le sénateur Croll:** Aurions-nous, dans l'Ouest, un énorme fardeau à porter si nous annulions la dette des pays émergents?

**M. Strong:** Fait fort intéressant, à l'heure actuelle, un dirigeant de la Banque Mondiale se trouve à Ottawa pour discuter avec nous la possibilité d'échelonner à nouveau une tranche de la dette indienne.

**Le sénateur Croll:** Je ne veux pas m'adresser à la banque mais je n'ai pas la moindre idée de l'importance de la dette. Je me souviens simplement que la dernière fois, vous avez dit qu'elle s'établissait, je crois, aux environs de 4 milliards de dollars.

**M. Strong:** Le chiffre de la dette, en réalité les versements du service de la dette, s'élève environ à 3.3 milliards de dollars par an. C'est à peu près ce montant, à quelques centaines de milliers près dans un sens ou dans l'autre, c'est-à-dire 3.3 ou 3.5 milliards de dollars par an. C'est, bien entendu, une somme considérable qui représente un énorme fardeau pour les pays émergents. Elle représenterait un poste très important pour les pays développés, mais ils sont certes très capables d'y faire face.

**Le sénateur Croll:** Avez-vous une idée de ce que ce montant représenterait pour nous, en gros?

**M. Strong:** M. Drake vient de me dire que ce montant s'élève en fait à 4 milliards de dollars.

**Le sénateur Croll:** Très bien, 4 milliards de dollars. Si nous décidions de remettre cette dette, combien cela nous en coûterait-il en dollars, approximativement?

**M. Strong:** Franchement, je ne sais pas quel serait le montant global de l'aide canadienne. Il est assez minime. Ce ne serait pas un trop gros effort pour le Canada.

**Le sénateur Croll:** Il semble inconcevable que ces gens acquittent ce genre d'aide, 4 milliards de dollars, en plus de tous leurs autres besoins. Et la dette augmente. C'est simplement de la plaisanterie de notre part, nous n'accordons pas d'aide, nous faisons simplement un placement dont ils paient l'intérêt.

**Le sénateur MacKenzie:** La chose n'est pas aussi simple. L'existence de cette dette permet de contrôler l'aide. C'est l'une des mesures qui permettent d'assurer l'économie et le rendement, si on peut. Une aumône est une chose.

**Le sénateur Croll:** Je ne parle pas d'aumônes, je parle de modifier la méthode d'accorder cette aide ou de l'organiser et de voir à ce qu'elle soit dispensée. Je parle du remboursement. Nous avons fait l'expérience dans notre pays avec le Canadien-National. Nous l'avons tenu en servitude tout ce temps-là à cause de dettes que nous aurions dû lui remettre il y a longtemps. Je soulève la même question.

**M. Strong:** L'un des éléments qu'il ne faudrait pas oublier, sénateur, c'est qu'une bonne tranche de cette aide est privée—de l'aide versée par des particuliers. Lorsqu'on parle de montants d'aide et d'assistance au développement, on inclut les montants fournis par les particuliers. Les chiffres relatifs à la dette comprennent aussi les dettes aux particuliers, elles figurent dans des catégories différentes.

Du point de vue des dettes officielles, il est reconnu un peu partout que le fardeau du service de la dette que ces pays doivent porter est extrêmement lourd. Le montant total, soit 4 milliards de dollars dont nous avons parlé, du point de vue des frais de service de la dette, approximativement dépasse un peu le tiers du montant brut de l'aide, y compris celle des particuliers.

Vous pouvez donc voir que le problème est extrêmement grave. Comme la plupart de ces dettes ont été contractées au cours des dix dernières années, comportant dans la plupart des cas des remboursements très élevés, elles devront être assumées par ces pays. Vous pouvez voir que c'est un problème qui s'aggrave et auquel il faut simplement faire face. Il faudra, c'est incontestable, que les pays débiteurs allègent, dans une certaine mesure, le fardeau de cette dette.

**Le sénateur Grosart:** Nous leur donnons de l'argent pour nous rembourser une partie des fonds que nous leur avons donnés?



**M. Strong:** Oui.

**Le sénateur Grosart:** C'est le même principe que nous adoptons avec Radio-Canada.

**Le président:** Honorables sénateurs, nous pourrions peut-être maintenant permettre à M. Strong de nous exposer la position du Canada du point de vue de l'aide extérieure.

**M. Strong:** Honorables sénateurs, comme j'ai traité une partie du mémoire en répondant aux questions, je vais par conséquent écourter ma présentation.

Le Canada a vraiment commencé à s'occuper d'aide en 1950 lorsque nous nous sommes joints à la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Pakistan et Ceylan pour discuter des moyens de régler les problèmes sociaux, économiques et politiques qui se posaient aux nations qui venaient d'acquiescer leur indépendance dans le sud et le sud-est de l'Asie. De ces discussions est né, bien entendu, le Plan de Colombo.

Pendant un certain nombre d'années, le Canada n'a participé à l'aide au développement que par le truchement du Plan de Colombo et encore maintenant environ 50 p. 100 de notre aide est ainsi canalisée.

Puis, en 1958, à l'époque où la Fédération des Antilles britanniques a été mise sur pied pour tâcher d'unifier politiquement les territoires antillais du Commonwealth, nous avons lancé un programme d'aide à la nouvelle fédération. De fait, notre aide aux Antilles s'est très sensiblement accrue depuis cette époque-là. J'ai signalé, en répondant à une question antérieure, que l'aide canadienne accordée par habitant aux Antilles est plus importante que n'importe quel autre pays qui bénéficie de notre aide.

Après avoir élargi le cadre de notre programme, y incluant les Antilles après le Plan de Colombo, nous nous sommes alors tournés vers l'Afrique, et, en 1960, nous avons mis au point, après une conférence des premiers ministres du Commonwealth, un programme connu sous le nom de Special Commonwealth African Assistance Plan ou sous le sigle bureaucratique de SCAAP. Grâce à ce programme, nous avons fourni de l'aide aux pays africains du Commonwealth.

Un an plus tard, en 1961, nous avons entrepris un programme d'aide aux pays de l'Afrique francophone. Il est particulièrement approprié que nous ayons en Afrique un pro-

gramme français et anglais car nous pouvons ainsi exprimer dans ce domaine important la dualité de notre culture et de notre patrimoine.

Entre parenthèses, il est intéressant de voir le nombre de demandes que nous recevons de pays du Commonwealth de l'Afrique anglophone qui désirent que leurs habitants apprennent le français parce que leurs voisins sont francophones. D'autre part, les pays francophones nous demandent des enseignants anglais car ils veulent apprendre la langue.

Donc, nous constatons que dans la pratique, la dualité de langage que l'on trouve au Canada est un atout fort important car il nous permet de jouer un rôle important en Afrique.

**Le sénateur Fergusson:** Il me semble, d'après cette observation, que la plupart de nos projets en Afrique ont trait à l'instruction.

**M. Strong:** Oui, mais nous acceptons des fonds à des projets d'investissements. Certains sont en voie d'exécution. De fait, vous le savez, nous n'avons pas eu avec ces pays qui font partie de l'empire colonial français les liens étroits que nous avons avec certains des pays du Commonwealth, et il a été plus difficile d'y entreprendre des projets d'investissement.

**Le sénateur MacKenzie:** Les pays de l'Afrique francophone ont-ils abandonné ce que je pourrais appeler leur attitude coloniale envers le Canada? Vous le savez, on avait l'impression que quiconque ne sortait pas de la Sorbonne n'était pas classé très haut dans la hiérarchie enseignante du monde francophone. Nos éducateurs canadiens ont été interrogés à ce sujet au tout début.

**M. Strong:** Ce problème s'est posé—cela ne fait aucun doute—car nos institutions canadiennes d'enseignement n'étaient pas connues à la ronde dans l'Afrique francophone. Cependant, c'est un hommage qui revient aux Canadiens qui ont les premiers institué notre programme éducatif dans cette région et il existe actuellement une attitude très positive dans la plupart de ces endroits envers les éducateurs canadiens et envers l'enseignement canadien en général. Nous recevons de cette région des demandes de plus en plus nombreuses d'instituteurs, de professeurs et de conseillers canadiens. Mais le problème dont vous avez parlé a, dans une certaine mesure, ralenti au début la mise en œuvre rapide de notre programme.



**Le sénateur MacKenzie:** Merci.

**M. Strong:** En 1964, nous nous sommes alors tournés vers l'Amérique latine et nous avons conçu une méthode assez différente de celle que nous avions employée dans les autres régions pour accorder de l'aide à ces pays-là. Nous avons institué un programme de prêts de développement aux termes duquel nous avons affecté au cours des quatre dernières années 10 millions de dollars par an de prêts de développement à l'Amérique latine et nous y sommes parvenus en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, organisme international qui s'occupe de l'Amérique latine, composé à la fois des pays de l'Amérique latine et des États-Unis.

Le président de cette banque se trouvait à Ottawa au début de la semaine pour discuter et examiner les rapports de notre pays avec la banque. N'étant pas membre de cette dernière, elle administre ce programme en notre nom.

L'année dernière, pour la première fois, nous avons complété ce programme de prêts de développement par un programme modeste d'aide technique. Nous avons affecté un demi-million au chapitre de l'aide technique à l'Amérique latine et c'est vraiment la première fois que nous avons eu des rapports de cet ordre avec ces pays-là.

Au tout début, l'aide canadienne était concentré en grande partie à des domaines tels que l'aide alimentaire, la mise en valeur de l'énergie, les relevés de ressources et l'enseignement—surtout au niveau secondaire alors que nous fournissions à la fois les maîtres et, dans certains cas, le matériel scolaire. Nous avons concentré nos efforts sur d'importants projets, facilement reconnaissables, tangibles, comme le barrage de Warsak qui est l'un des plus importants projets que nous ayons entrepris et celui moins connu, mais peut-être encore plus impressionnant, la centrale hydroélectrique de Kundah dans le sud-est de l'Inde.

J'ai eu le plaisir de visiter ces deux projets au printemps dernier, et j'ai été extrêmement impressionné par les résultats qu'on a obtenus surtout avec le projet de Warsak et celui aussi de Kundah qui compte cinq énormes centrales électriques et douze barrages qui ont ouvert à l'agriculture une nouvelle partie de ce territoire. Ce projet est devenu la principale source d'énergie nécessaire à l'industrialisation, d'ailleurs très importante et à l'électrification rurale qui s'est produite dans l'État de Madras au cours des cinq dernières années. Nous travaillons aussi à un autre projet hydro-électrique dans le Kerala.

Ces projets sont les plus importants du genre qui soient réalisés dans le monde entier et ils le sont en vertu du programme canadien d'aide.

Ce genre d'entreprise englobe des installations du genre de l'usine génératrice d'énergie nucléaire en construction près de Karachi et une autre station d'énergie atomique en construction dans Rajasthan et le barrage d'Idikki dans le Kerala. Ce sont des projets immenses. Ils sont parfaitement réussis et ils sont impressionnants.

**Le président:** Sauf erreur, ils sont tous financés complètement par le Canada?

**M. Strong:** Ils sont complètement financés par le Canada du point de vue des devises étrangères mais le programme canadien comporte une exigence typique: le pays bénéficiaire doit fournir une tranche du coût et, parfois une tranche importante. En règle générale, le pays donataire assume les coûts n'ayant rien à voir aux devises étrangères. Donc, ce sont vraiment des entreprises collectives. Dans certains cas, le pays en question finance les coûts locaux. En particulier dans des cas comme celui du barrage de Kundah, l'Inde utilise des fonds canadiens en contrepartie pour financer les coûts locaux mais nous finançons un fort pourcentage de toute l'entreprise. Mais, dans tous les cas, les pays bénéficiaires de l'aide fournissent une tranche très importante des coûts.

**Le sénateur MacKenzie:** Quelle a été notre participation au barrage qui vient juste d'ouvrir au Paskitan?

**M. Strong:** Vous parlez du barrage de Mangla. Notre participation total en dollars a été...

**Le sénateur MacKenzie:** Je ne songeais qu'à notre quote-part? Nous avons partagé les frais avec d'autres pays?

**M. Strong:** Oui, nous avons participé à ce projet—je peux vous fournir le chiffre mais il est légèrement supérieur à 2 millions de dollars.

**Le sénateur MacKenzie:** Comment notre quote-part se compare-t-elle à celle d'autres pays?

**M. Strong:** Je ne connais pas le pourcentage. Je puis, cependant, que d'une façon générale, notre participation à ces projets est en fait excellente quels que soient les critères que l'on emploie pour déterminer ce que serait une juste quote-part. Je pourrai vous procurer les chiffres. M. Drake me dit qu'à son avis, elle est de l'ordre de 5 p. 100 des coûts des devises anglaises; c'est-à-dire le coût que se partagent tous les pays donateurs.



On m'a rappelé que lorsque j'ai dit que nous avons commencé à appliquer le programme d'aide technique à l'Amérique latine, j'aurais dû dire qu'en fait il avait commencé à être appliqué pendant l'année financière en cours. Ce programme ne fait vraiment que commencer. La décision avait été prise l'année dernière mais le programme en fait a commencé cette année.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur Strong, dans un projet d'investissement type comme l'un de ces barrages, quel pourcentage de fonds canadiens serait dépensé au Canada en comparaison du montant dépensé dans le pays bénéficiaire?

**M. Strong:** Dans une entreprise type, la majorité des fonds serait dépensée au Canada—assurément dans une mesure de 90 p. 100—car c'est le principe en vertu duquel nous agissons, c'est-à-dire que les fonds canadiens doivent servir à fournir des biens et services canadiens. Souvent, le gouvernement donataire subviendrait aux besoins de logements locaux de notre personnel canadien. Dans certains cas, la contribution canadienne servirait presque intégralement à fournir des coûts canadiens.

**Le sénateur Grosart:** C'est plutôt un transfert de ressources que d'argent?

**M. Strong:** Oui vraiment.

**Le sénateur Grosart:** Est-on d'avis au sein du ministère que vous pouvez assouplir davantage l'aide?

**M. Strong:** J'allais en parler dans un moment ou deux. J'essaierai d'en traiter rapidement. Je ne citerai pas d'autres exemples de notre programme d'aide. J'en ai sous la main un grand nombre et je m'y reporterai certes très volontiers si des membres du comité veulent des renseignements à leur sujet. Pour le moment, je vais passer outre.

**Le sénateur Cook:** La déclaration pourrait-elle être consignée au compte rendu?

**Le président:** J'allais justement le proposer. Si le comité y consent, nous demanderons aux sténographes d'inclure dans le compte rendu les exemples dont il n'a pas été question.

**M. Strong:** De fait, j'ai préparé un exposé beaucoup plus détaillé que j'avais l'intention de présenter. Je m'en sers comme plan pour mes remarques. Il serait peut-être utile, pour les besoins du compte rendu, d'incorporer cet exposé détaillé. Si vous le désirez, je vous soumettrai le texte intégral.

**Le président:** J'avais espéré que nous pourrions continuer jusqu'à midi et quart. Il s'agit

d'un effort continu mais nous ne pourrions pas avoir une autre réunion cette année à cause des vacances de Noël qui s'en viennent. Dès que le Sénat se réunira après le Jour de l'An, nous continuerons à nouveau à entendre M. Strong car il nous tarde d'obtenir autant de détails que possible. Si le comité y consent, je proposerais que l'on demande à M. Strong de continuer son exposé jusqu'à midi et quart, heure à laquelle certains honorables sénateurs ont des rendez-vous. Le comité s'ajournera alors jusqu'après le Jour de l'An et nous reprendrons alors au point où M. Strong se sera arrêté. Si ma proposition vous agréée, nous pourrions ainsi obtenir, comme nous le souhaitons, un tableau complet.

**Le sénateur MacKenzie:** M. Strong pourrait-il inclure dans le compte rendu imprimé la déclaration qu'il avait préparée à notre intention? Si nous pouvions en prendre connaissance avant qu'il comparaisse à nouveau, ce serait extrêmement utile.

**Le président:** Oui, nous incluons le texte intégral qu'avait préparé M. Strong dans nos délibérations d'aujourd'hui et la prochaine fois nous en discuterons. Le comité est-il d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(Voir Appendice «B»)

**M. Strong:** Vu l'heure, je ne parlerai que de deux ou trois points qui semblent revêtir un intérêt particulier étant donné la discussion antérieure.

La nature de notre aide a quelque peu changé à plusieurs égards. Nous nous sommes lancés dans les emprunts de développement et dans les subventions. Le programme d'aide par subventions représente encore une tranche très importante de notre aide globale mais au cours des deux dernières années, nous avons énormément accéléré le pourcentage des prêts de développement. Nous l'avons fait d'une manière qui n'est pas accablante pour les pays émergents. Nos prêts sont consentis à des conditions très souples; la plupart pour une durée de 50 ans sans frais de service et sans remboursement pendant 10 ans. Nous avons même supprimé les frais de service de trois-quart de 1 p. 100 que comportaient ces prêts à l'origine.

Nous nous sommes aussi beaucoup plus orientés dans la voie de l'aide éducative et technique en y affectant un pourcentage accru de notre budget. Nous affectionnons de plus en plus ce que nous appelons des projets d'ensemble ou intégrés, ou, moyennant l'Accord du pays donataire, nous choisissons un domaine essentiel de besoins prioritaires.



Nous arrivons avec une équipe de Canadiens et, au besoin, avec de l'aide en capital sous forme d'outillage et de matériel et nous essayons à la longue de répondre à ce besoin. Cette méthode remplace la précédente, qui était assez répandue et dans bien des cas utile; elle consistait à envoyer une poignée d'experts sur place. Certains d'entre eux ont accompli une tâche louable—et leur œuvre n'est pas terminée. De plus en plus, nous nous efforçons d'isoler ces zones stratégiques de haute priorité et nous essayons dans l'ensemble de résoudre des problèmes de ce genre.

On s'est inquiété de la question du mobile de l'aide, et je crois qu'on a reconnu qu'il y avait deux aspects à la question. UNCTAD, DAC et la Banque mondiale ont souvent attiré l'attention de la communauté internationale sur les effets nocifs de l'aide conditionnelle. Essentiellement, ces effets contraires résultent des restrictions qu'un tel arrangement conditionnel impose aux pays aidés en ce qui concerne l'approvisionnement. Cela affecte leurs propres priorités étant donné qu'ils doivent utiliser l'aide des donateurs bilatéraux pour acheter les biens et services des pays qui fournissent cette aide. Cette pratique leur impose certaines restrictions. De plus, en bien des cas, cela ajoute aux prix de revient des biens et services qu'ils obtiennent ou, dans un autre sens, réduit l'efficacité du montant total d'aide en dollars qui leur est alloué. C'est parce qu'il n'y a pas de concurrence internationale.

Je puis dire que les effets de cette aide conditionnelle ont été quelque peu mitigés ces dernières années vu que les donateurs et les bénéficiaires sont mieux renseignés et raffinés pour déterminer dans quels secteurs ils peuvent fournir des biens et services sur une base généralement compétitive. Certes, il ne nous serait pas très utile de fournir aux pays bénéficiaires, en vertu de notre programme d'aide, des biens qui ne sont pas concurrentiels. Notre industrie ne verrait aucun avantage à ce que nous utilisions notre programme d'aide pour subventionner des exportations concurrentielles coûtant cher. Ainsi, de plus en plus nous essayons d'en venir à ne fournir que les choses qui sont concurrentielles ou qui pourront soutenir la concurrence du marché dans l'avenir.

A titre d'exemple, nous sommes maintenant disposés,—et nous avons même commencé en bien des cas,—à utiliser notre aide pour financer des entreprises canadiennes qui ont obtenu des soumissions internationales, lorsque les projets en cause sont des projets de développement hautement prioritaires. Cela, bien entendu, est une garantie que les marchandises sont fournies sur une base concurrentielle.

Nous sommes également autorisés en certains cas à fournir jusqu'à 25 p. 100 du coût total d'un projet à frais locaux. Certains de ces gouvernements sont très pauvres et d'autres n'ont pas les fonds dans leur budget pour fournir la quote-part locale sur laquelle nous insistons normalement comme faisant partie du concept d'association. A titre d'exemple de ce qui précède, nous sommes maintenant autorisés à aider ces gouvernements locaux à capitaliser ces ouvrages dans la proportion de 25 p. 100 du total. C'est là une des choses précises que nous avons faites pour mitiger l'effet contraire d'un désintéressement.

Nous avons aussi encouragé de plus en plus l'approvisionnement direct dans notre pays par le pays récipiendaire, ce qui signifie que nous essayons vraiment de mettre l'acheteur définitif en Inde, au Pakistan ou dans un des pays assistés en contact direct avec le fournisseur au Canada. Ceci peut produire une meilleure compréhension et de meilleures relations entre nous et le client à long terme. Cette mesure est également d'un grand secours.

**Le sénateur Grosari:** Quels sont les pays qui ne pratiquent pas l'intéressement de l'aide?

**M. Strong:** Seulement les très petits pays comme la Suède et les Pays-Bas ne rattachent pas leur aide à des achats au pays qui donne cette aide. En général, on peut dire que ce ne sont que les pays qui, à tout événement,—et ma remarque n'a rien de cynique,—réussissent à obtenir en fait de soumissions internationales fondées sur l'aide internationale plus qu'ils ne contribuent en fait d'aide. Sans diminuer l'importance et la valeur de ce fait ou de diminuer le crédit qui leur revient, il faut dire que cela est particulièrement vrai des pays qui peuvent agir ainsi sans dommage à leur situation de pays exportateur. Les plus grands donateurs mettent une condition à leur aide.

**Le sénateur Grosari:** L'Australie agit-elle ainsi?

**M. Strong:** L'Australie pose des conditions assez fermes à son aide. Une bonne partie de l'aide australienne va à la Papouasie et à la Nouvelle-Guinée, pays appartenant quoi qu'il en soit à sa zone monétaire. L'aide de l'Australie est toute sous forme d'octrois. L'aide australienne est de bonne qualité, mais ce pays y pose beaucoup de conditions. Il n'est pas douteux que les États-Unis, le plus important donateur, pose des conditions à son aide. C'est là un problème généralisé et très difficile qu'un pays ne peut résoudre unilatéralement. Dans le concert international, le Canada a pris une attitude très positive sur cette question. Nous reconnaissons les difficultés



que les gens signalent par rapport à l'aide intéressée. Nous sommes d'accord dans ce sens que cela impose un fardeau à tout le procédé de développement. D'autre part, il est des arguments dont il faut tenir compte; par exemple, lorsque l'aide est conditionnelle, un bon nombre de pays donateurs sont davantage portés à donner une aide plus considérable lorsque celle-ci s'identifie avec leur propre intérêt. Il est très difficile d'apprécier la valeur de cette théorie, mais avec certaines gens elle a beaucoup de poids. Il est difficile pour un pays comme le Canada, qui éprouve lui-même des difficultés dans la blance de ses paiements, et qui n'est pas arrivé à un point où il a reçu autant de commandes d'exportation qu'il a contribué d'argent aux diverses agences intéressées. Il est donc plus difficile encore pour un pays comme le Canada d'agir unilatéralement pour accorder de l'aide inconditionnelle, étant dans une telle position. Il est vrai que si tous les pays qui participent aux projets de développement libéralisent leur attitude,—et c'est bien à espérer,—je suis sûr que le Canada ne tirera pas de l'arrière. Du moins, tout semble appuyer ici une telle thèse.

Il y a un autre point que j'aimerais mettre en lumière: cette année, nous avons obtenu une autorisation,—et M. Martin l'a annoncé il y a quelques semaines,—nous permettant d'aider les organismes bénévoles au Canada. A compter du 1<sup>er</sup> avril, et sous réserve de l'approbation par le Parlement des crédits nécessaires à cette fin, nous allons avoir un nouveau poste dans notre budget d'aide qui nous autorisera à dépenser jusqu'à un total de 5 millions de dollars pour les programmes et projets entrepris par des organismes volontaires privés au Canada relativement au développement international.

Certains critères ont été établis, selon lesquels ce programme sera appliqué. Naturellement, un des facteurs à surveiller est le fait que nous ne voulons pas payer la note pour du capital qui serait normalement venu de sources privées. Nous voulons nous assurer que les fonds disponibles à ce programme seront utilisés pour augmenter, accroître et améliorer les programmes.

**Le sénateur MacKenzie:** Ces critères seront-ils inclus dans votre déclaration?

**M. Strong:** Ils ne le seront pas.

**Le sénateur MacKenzie:** Il serait utile, cependant, qu'ils soient publiés en appendice.

**M. Strong:** Nous serions heureux de les publier en appendice.

**Le sénateur MacKenzie:** Merci.

**Le sénateur Grosart:** Je ne vous demande pas de nommer telle ou telle organisation, sachant comme une telle demande serait embarrassante pour vous. Mais pourriez-vous donner une idée générale du genre d'organisation privée qui est ainsi assistée?

**M. Strong:** Je ne crois pas vraiment qu'on puisse exclure des organismes privés ou bénévoles, pourvu que leur organisation soit d'envergure nationale. C'est là un des critères qu'il faut mentionner. Ils nous serait très difficile de traiter avec toutes les petites organisations paroissiales ou locales; ce serait administrativement impossible. Donc, il faut que l'organisation ait une envergure ou une exploitation nationale.

**Le sénateur Macnaughton:** Il faut qu'elle soit inscrite à l'Office des charités. On insiste beaucoup là-dessus.

**M. Strong:** Oui. Cela comprendrait presque tous les organismes bénévoles du Canada. Les critères—et il ne s'agit pas tellement de faire un choix des agences—les critères qui président au choix ou à l'approbation de l'organisme consistent seulement à savoir si cet organisme a la compétence administrative voulue, l'argent lui-même ou la capacité d'obtenir des fonds, la nature de l'expérience acquise à administrer efficacement des programmes à l'étranger. Les critères ont trait à l'exécution. Nous n'essayons pas de juger par nous-mêmes ces organisations, mais seulement la qualité des projets et des programmes qu'elles ont mis de l'avant et leur aptitude à administrer et à financer leur part de ces programmes. Les programmes des églises seront admissibles dans la mesure où ils participent à du développement et non pas au prosélytisme, ce dernier élément n'ayant naturellement aucune place dans notre programme.

**Le sénateur Macnaughton:** Êtes-vous autorisés à aider les organisations privées qui, espérons-le, seront en mesure de réaliser des projets hors du Canada, pas nécessairement au profit des Canadiens?

**M. Strong:** Le projet a pour but d'aider les organisations canadiennes à réaliser leurs programmes d'aide extérieure. C'est là l'unique objectif. L'idée n'est pas de les aider à réaliser leurs projets canadiens, sauf dans la mesure où ceux-ci sont eux-mêmes un élément nécessaire ou un soutien direct pour leurs initiatives étrangères.







## APPENDICE B

Déclaration de M. Maurice F. Strong  
 Directeur général, Bureau de  
 l'aide extérieure.

Comme je l'ai dit la semaine dernière, je me propose aujourd'hui de traiter plus en détail du rôle du Canada en matière d'aide extérieure et des particularités de notre programme.

Le programme actuel d'aide extérieure du Canada remonte aux années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. C'était l'époque où le Canada passait de l'aide se rattachant directement à la guerre et à ses suites, à l'aide aux nations insuffisamment développées.

En 1950, le Canada s'est joint à la Grande-Bretagne, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan pour discuter des moyens à prendre pour résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux que les pays nouvellement indépendants de l'Asie du sud et du sud-est ont à résoudre. Ces pourparlers ont produit le Plan de Colombo, conçu à l'origine comme étant la réponse du Commonwealth à ce qui était considéré comme une responsabilité du Commonwealth.

Un programme de développement de six ans a été ébauché, mais ce programme a été par la suite prolongé à intervalles de cinq ou six ans. Le plan s'est élargi de façon à comprendre 24 nations, quelques-unes hors du Commonwealth, mais la structure élastique du Commonwealth en a déterminé la forme. Il n'y a aucune condition formelle de sociétariat, aucun plan directeur auxquels tous sont censés se conformer. Chaque pays demeure responsable de la formulation et de l'exécution de son propre programme de développement, bien que ce dernier soit examiné par le Comité consultatif du Plan de Colombo et le Conseil de coopération technique.

Durant huit années après son adoption, le Plan de Colombo fut le seul programme d'aide bilatérale du Canada. Chaque année, le Parlement a voté des crédits de 25 millions de dollars comme contribution canadienne, plus un petit montant destiné à l'aide technique. A compter de 1959, nos allocations ont monté rapidement—plus de 47 millions de dollars à 11 pays jusqu'à 1961, plus de 70 millions en 1964-1965, et présentement 132 millions de dollars. Bien que l'aide du Canada s'étende maintenant à d'autres régions, celle couverte par le Plan de Colombo continue à recevoir de beaucoup la plus large part de nos fonds consacrés à l'assistance. Depuis les débuts du

Plan, le Canada a mis en disponibilité plus de 930 millions de dollars.

En 1958, le Canada a décidé d'élargir la portée de ses contributions en entreprenant un nouveau programme d'aide pour les îles des Antilles britanniques, région depuis longtemps chère aux Canadiens. Lorsque s'effondra en 1962 le projet de fédération des Antilles occidentales, l'aide du Canada fut transférée à des unités particulières de la fédération. Lorsque la Jamaïque, La Trinité et Tobago, plus tard la Guyane et les Barbades obtinrent leur indépendance, l'intérêt du Canada fut accentué. A la Conférence du Commonwealth des Caraïbes, tenue à Ottawa au milieu de 1966, on explora diverses avenues nouvelles de coopération destinées à accroître le développement économique. Aujourd'hui, les Caraïbes du Commonwealth reçoivent plus d'aide du Canada par habitant que toute autre région.

L'Afrique est la troisième région que nous avons incluse dans notre programme. Avant la guerre, le Canada avait peu de relations avec l'Afrique. Mais le vaste mouvement d'indépendance sur ce continent après 1957 a vu plusieurs États qui étaient des dépendances britanniques devenir membres du Commonwealth; d'autres États ont été créés qui étaient des colonies françaises et belges et ont hérité de la langue et de la culture françaises. Ainsi, en Afrique, nous pouvons donner à nos programmes d'aide une dualité d'expression en raison de notre double héritage.

L'aide du Canada à l'Afrique a commencé en 1960, après la conférence des premiers ministres. Tout d'abord, nous avons prévu des montants pour les pays du Commonwealth africain. En liaison avec la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Canada a établi un Plan spécial d'aide au Commonwealth d'Afrique (SCAAP); il fut convenu que l'aide serait donnée sur une base continue aux pays dépendants et indépendants du Commonwealth africain. L'année suivante, il y eut le lancement d'un programme pour les nations francophones d'Afrique.

Malgré nos lourds engagements en Asie et notre participation à des programmes d'aide aux Caraïbes et à l'Afrique, il est devenu évident qu'on ne pouvait continuer à ignorer les conditions existantes en Amérique latine. Nous avons dans cette région des liens diplo-



matiques et commerciaux considérables. Nous éprouvons de la sympathie pour les aspirations des pays de l'Amérique latine, et nous connaissons passablement leurs besoins. Afin d'éviter le risque d'amoinrir notre aide par une trop forte extension, nous commençâmes en 1964 à allouer un montant de 10 millions de dollars dans notre fonds des prêts au développement de l'Amérique latine, pour des projets soumis à notre approbation, et cela par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement. Nous avons continué d'ajouter dix millions de dollars chaque année au montant disponible dans le cadre du programme. Grâce à notre arrangement avec cette Banque, nous pouvons financer des projets choisis et administrés de façon impartiale par une institution de l'Amérique latine afin de procurer au pays récipiendaire les bénéfices économiques maximums. Cette année, pour la première fois, nous avons ajouté un programme moins élaboré d'aide technique venant compléter notre programme de prêts au développement.

L'aide du Canada a porté principalement sur l'alimentation, le développement de l'énergie, les relevés des ressources et l'éducation, principalement au niveau de l'école secondaire, par l'apport d'enseignants et d'un peu de matériel. On s'est concentré dans une certaine mesure sur les vastes projets, qui aident à fournir l'infrastructure essentielle au développement économique et social. Par exemple, l'aide du Canada a bâti l'immense barrage hydroélectrique de Warsak au Pakistan occidental et le gros projet hydroélectrique Kundah dans l'État de Madras en Inde.

Ce genre de projet est devenu un aspect permanent de notre programme, à témoin l'usine génératrice d'énergie nucléaire en construction près de Karachi et une autre station d'énergie atomique construite à Rajasthan, ou le barrage Idikki à Kerala au sud-est de l'Inde, qui fournira de l'électricité à un réseau comprenant Kerala, Madras, Andhra Pradesh et Mysore, groupe d'États ayant une population de cent millions d'êtres humains.

Mais il y a eu un progrès marqué dans d'autres domaines d'aide. L'assistance au programme—aide autre que pour des projets—constitue une part importante des allocations du Canada à présent, l'apport d'engrais, de métaux de base comme le cuivre, le nickel, le zinc et l'aluminium, les matières premières de l'industrie. Par contraste avec le genre spectaculaire d'aide, cette assistance est en quelque sorte anonyme. Mais l'Inde et le Pakistan, par exemple, ont besoin de ces matières premières pour alimenter leur production industrielle et agricole.

Le Canada a aussi élargi son aide en fait de transports et de communications, ajoutant

aux locomotives et à leurs pièces, des études et constructions d'aéroports, un approvisionnement d'avions, des études routières. En même temps que de l'aide directe en aliments, nous fournissons des projets de formation agricole, efforts tendant à relever les techniques de la production alimentaire, la formation de personnel, les démonstrations, la fourniture de bétail. Dans le domaine de l'éducation, nous avons pénétré les sphères techniques—la conception et la construction d'écoles, la fourniture d'équipement, l'apport et la formation de personnel dans les pays intéressés pour remplacer les Canadiens.

Nous concentrons davantage nos efforts en faveur de projets intégrés—ceux qui comportent une gamme d'assistance technique et financière destinée à atteindre des objectifs prioritaires spécifiques pendant un certain temps. Cela signifie d'ordinaire qu'un problème doit être abordé par une équipe.

On trouve un exemple d'actualité en Thaïlande où nous aidons ce pays à organiser et à administrer un système scolaire complet—système qui donnera aux élèves de l'école secondaire un choix autre que du travail académique dans des cours de formation en vue d'un emploi précis. Ce projet comportait la formation d'instituteurs thaï au Canada, l'envoi de conseillers en Thaïlande et l'octroi d'un million de dollars pour de l'outillage d'enseignement professionnel.

A l'Université des Indes occidentales, nous avons commencé à appliquer un programme d'aide de cinq millions de dollars réparti sur cinq ans, visant à dessiner et à construire les bâtiments de trois complexes universitaires, à fournir des bourses d'étude pour de la formation au Canada et à l'Université, et des charges de cours canadiens pour compléter le personnel de l'université susdite. Certaines de ces bourses permettront à des étudiants des plus petites îles des Caraïbes d'accomplir des travaux au niveau universitaire aux campus de l'UWI. En Corée, nous avons un autre projet intégré visant à développer l'industrie laitière de ce pays.

Comme je l'ai fait remarquer la semaine dernière, il y a eu des changements dans les genres d'aide, ses formes et ses conditions, en ces récentes années. Le Canada ne fait pas exception; nous avons modifié considérablement nos genres d'assistance.

Jusqu'à l'année financière 1964-1965, toute l'aide extérieure du Canada consistait en octrois de développement, que ce soit pour des projets d'immobilisation, de l'aide alimentaire, des pièces de rechange ou d'autres produits. A compter de 1961, les prêts ont été consentis à des conditions commerciales en vertu de la Loi de l'assurance des crédits à l'exportation en conséquence des nouvelles



facilités de financement à long terme qui avaient été autorisées. Mais ces crédits à l'exportation avaient comme principal objectif d'aider les exportateurs canadiens.

En 1964-1965, cependant, lorsque le niveau de notre aide fit plus que doubler, le Canada adopta ses premiers prêts de développement. Ils étaient consentis à des conditions faciles, copiant les normes fixées par l'agence des prêts faciles de la Banque mondiale, l'Association internationale de développement (IDA). C'était des prêts sans intérêt venant à maturité dans cinquante ans, comportant des frais de service de trois quarts de un pour cent, le remboursement devant commencer après une période de grâce de dix ans. A l'été de 1966, nous avons de nouveau modifié ce plan en éliminant les frais de service. Cette année-là, le Gouvernement institua une agence intermédiaire de prêts—prêts relativement faciles à 3 p. 100 d'intérêt venant à maturité dans trente ans, avec période de grâce de 7 ans. Ces conditions étaient destinées aux pays dont la situation financière indiquait qu'ils pouvaient assumer des obligations de remboursement un peu plus difficiles.

Malgré l'apparition de l'élément prêts il y a trois ans, les subventions de développement, —bilatérales et multilatérales—demeurent un élément majeur du programme du Canada.

Les prêts de développement ont été employés en grande partie pour ces projets qui produisent un avantage économique précis au pays et qui se liquident d'eux-mêmes à long terme.

Si l'on exclut les crédits à l'exportation, la grande masse de ces prêts de développement ne comporte pas d'intérêt. Par exemple, en 1966, les engagements pris en vertu du programme officiel de prêts bilatéraux comportèrent plus de 30 millions de dollars en prêts venant à maturité après cinquante ans et ne portant pas de frais de service. Seulement 2.5 millions de dollars furent du genre intermédiaire portant intérêt de 3 p. 100 et une plus courte période de grâce.

Le Canada a essayé de rattacher les conditions de l'aide à la nature du projet financé, ainsi qu'à l'aptitude du récipiendaire à assumer le service de la dette. Nous avons continué à fournir de l'aide alimentaire et de l'assistance technique purement au moyen d'allocations.

Notre aide alimentaire directe est, naturellement, la réaction à une situation découlant de mauvaises récoltes ou de pénuries. Mais l'aide alimentaire contribue également au développement en libérant à des fins de développement du change étranger qui aurait autrement servi à l'achat de denrées alimentaires. Nous exigeons que le pays bénéficiaire constitue dans ses propres comptes un mon-

tant en devises locales—fonds de contrepartie—qui équivaut au montant de change étranger qui a été épargné par notre don de nourriture. Nous n'avons pas directement accès à ce fonds. Toutefois, le Canada exige que le pays bénéficiaire applique le montant à des projets convenus et à longue échéance.

L'apport de fournitures alimentaires est une mesure provisoire qui s'impose jusqu'à ce que les pays en développement soient en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires croissants grâce à leurs propres ressources. Le Canada s'efforce davantage de définir les moyens par lesquels les pays en voie de développement peuvent être assistés dans leurs efforts actuels pour accroître la productivité agricole. Notre mission d'experts agricoles, qui s'est rendue en Inde cet automne, a été envoyée là à cette fin.

Les dépenses en aide technique—comme je le disais la semaine dernière—ont augmenté d'importante façon. L'an dernier, elles ont augmenté de 50 p. 100, atteignant un nouveau niveau de plus de 19 millions de dollars ou près de 10 p. 100 de la dépense totale en fait d'aide. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la construction ou de l'équipement d'écoles ainsi que des relevés—articles que d'autres classifient au titre d'assistance technique. Tous les genres d'aide à l'éducation continuent d'être un aspect important de notre programme. En 1966, il y a eu plus de 2,900 étudiants et stagiaires subventionnés par le programme canadien, et des 1,100 experts et conseillers qui servent à l'étranger, environ 70 p. 100 étaient des enseignants des professeurs. Les programmes bénévoles venaient naturellement en sus de ce programme.

Les crédits à l'exportation sont le plus souvent inclus dans l'appréciation internationale de l'assistance ininterrompue. Mais, comme il a été indiqué précédemment, nous acceptons sûrement l'argument voulant qu'ils soient destinés avant tout à aider l'exportateur canadien, d'ordinaire dans le domaine du capital d'équipement. Il faut noter, cependant, que les crédits à l'exportation ont présenté à un certain moment près du tiers de notre programme tout entier, mais ne compte maintenant que pour le cinquième ou le sixième. Et la proportion est censée s'amenuiser dans les années à venir.

Lorsque nous examinons le volume général de l'aide canadienne, je sais que le Comité est au courant du fait que le Gouvernement a manifesté sa détermination d'avancer progressivement vers le but d'assistance qui a été adopté par la première conférence des Nations Unies sur le Commerce d'exportation et le Développement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que,—sous



réserve de la conjoncture économique et d'autres considérations—le niveau de l'aide canadienne devrait s'élever à 1 p. 100 du revenu national d'ici au début des années 1970. Notre volume actuel d'aide est plus que le triple du montant alloué il y a quatre ans. Durant l'année financière 1966-1967, le total de notre aide—y compris les crédits à l'exportation à long terme, était légèrement supérieur à 311 millions de dollars. Cela comprenait 48.5 millions de dollars en octrois de développement; plus de 100 millions en aide alimentaire—dont 77 millions de dollars pour l'Inde seule et 21 millions comme prêt supplémentaire spécial; 41.49 millions en octrois et avances multilatéraux; enfin, 61.7 millions de dollars en crédits à l'exportation.

Durant l'année financière actuelle, l'ensemble de nos allocations comprend 50 millions de dollars en octrois; 75 millions en aide alimentaire, un autre montant de 1.31 million en dette effacée; 90 millions de dollars en prêts de développement; 37.9 millions de dollars en octrois multilatéraux, et un montant estimatif de 60 millions en crédits à l'exportation. Un des tableaux ci-annexés montre la distribution géographique de ces allocations, avec chiffres correspondants pour l'année financière précédente. Afin de libérer l'aide sous forme d'octrois pour utilisation comme assistance technique et expéditions accrues d'aliments, plus certains autres genres d'aide dans de petits pays qui sont incapables de recourir à des prêts, la fourniture de matières premières industrielles à des pays tels que l'Inde et le Pakistan a cessé d'être considérée comme des octrois pour devenir du financement de prêts sans intérêt.

Le Canada poursuit une politique d'aide conditionnelle, c'est-à-dire qu'il insiste pour que le gros de notre aide bilatérale se donne sous forme de biens et de services du Canada. En 1966-1967, un peu plus de 80 p. 100 de notre aide bilatérale étaient de l'aide conditionnelle.

Nous reconnaissons, d'après ce que UNCTAD et DAC ont affirmé au sujet des restrictions que l'aide conditionnelle impose à la liberté des bénéficiaires de choisir les meilleures sources d'approvisionnement sur le marché international. La preuve indique qu'en certains cas l'aide conditionnelle occasionne des augmentations de 15 à 40 p. 100 du prix des marchandises fournies dans le cadre de programmes bilatéraux.

Mais il y a de bonnes raisons pour que l'aide ait été et soit encore conditionnelle. On s'inquiète de l'effet qu'aurait l'aide incondi- tionnelle sur la balance des paiements, surtout pour un pays qui importe des capitaux, comme le Canada. Une autre raison est le désir de faciliter les exportations canadiennes.

L'apport de produits et de services du Canada peut mener à une plus grande familiarisation avec ces choses de la part des pays en développement, ce qui favorise l'expansion des occasions de ventes à l'étranger. Cet objectif prendrait un aspect négatif si les fonds d'assistance étaient utilisés pour subventionner des marchandises canadiennes chères qui ne peuvent soutenir la concurrence internationale. Cependant, les désavantages de l'aide conditionnelle ont été grandement mitigés ces derniers temps en ce que les donateurs et les récipiendaires ont acquis une connaissance plus approfondie de ce qui peut être fourni sur une base concurrentielle à partir de diverses sources bilatérales.

Nous ne saurions ignorer un autre facteur: un certain nombre d'autres grands donateurs, à commencer par les États-Unis, mettent aussi des conditions à l'ensemble de leur aide. S'il va y avoir une libéralisation graduelle de l'aide, le procédé pourrait se faire bien mieux conjointement avec d'autres pays donateurs. Enlever les conditions à l'aide permet aux pays en développement d'acheter de n'importe quel fournisseur et, par conséquent, la libéralisation unilatérale de l'aide par le Canada signifierait tout d'abord que l'aide du Canada servirait dans une certaine mesure à financer les exportations d'autres donateurs.

On soutient en outre que le volume d'aide que le public consentira à appuyer dans les pays donateurs sera probablement plus grand si l'aide est conditionnelle et s'il voit dans ce geste un plus fort élément d'intérêt personnel dans le programme d'aide. Toutefois, il est bien difficile de mesurer l'opinion publique dans une question comme celle-ci.

Du point de vue développement, les désavantages de l'aide conditionnelle sont visibles. Il faut admettre qu'une aide incondi- tionnelle permettrait une allocation plus efficace des ressources de développement dans les pays récipiendaires.

Le Canada reconnaît ces problèmes et, à la lumière des recommandations de 1965 par la DAC, en faveur d'une réduction progressive de la portée de l'aide conditionnelle, nous avons pris des mesures afin de mitiger plusieurs des effets contraires d'une telle aide.

Tout d'abord, il convient de signaler qu'une importante portion de l'aide canadienne—près de 38 millions de dollars durant la présente année financière—est canalisée dans des agences multilatérales et est donc incondi- tionnelle.

Dans le cadre du programme bilatéral, le Canada a maintenant adopté la politique d'affecter à des dépenses locales jusqu'à 25 p. 100 du financement d'un projet dans les cas appropriés. Nous avons également mis en



vigueur un nouveau programme d'achat qui permet aux pays récipiendaires ou à leurs agents désignés de faire des achats directs au Canada dans des conditions concurrentielles. Nous rendons disponible une gamme suffisamment large de biens et de services pour permettre aux pays bénéficiaires d'éviter d'acheter ceux qui présentent un désavantage de prix. Nous assurons en outre un financement convenable dans les cas où les soumissionnaires canadiens ont réussi à décrocher des contrats internationaux. L'aide ne comportant pas de projets, laquelle consiste surtout d'aide alimentaire et d'autres produits qui peuvent s'acheter à des prix internationaux concurrentiels, et aussi l'assistance technique représentent 71 p. 100 des engagements bilatéraux de 1966.

L'aide du Canada se concentre de plus en plus dans les pays et les régions où le Canada a des intérêts importants et où l'aide canadienne peut le plus contribuer au développement du pays.

A l'heure actuelle, les principales régions où se concentre notre aide sont l'Inde, le Pakistan, la Malaysia et Ceylan en Asie; le Nigeria et le Ghana dans l'Afrique du Commonwealth; la Tunisie, le Cameroun, le Sénégal et le Rouanda dans l'Afrique francophone; les Caraïbes du Commonwealth et l'Amérique latine en tant que région, par l'intermédiaire de la Banque de développement de l'Amérique latine. Près de 80 p. 100 de nos allocations bilatérales vont maintenant dans ces régions de concentrations.

Nos allocations à l'Inde, au Pakistan, à la Malaysia et à Ceylan durant la présente année financière s'élève à 126 millions de dollars. En Inde, cela comprend l'aide alimentaire, l'envoi d'engrais et une valeur de 10 millions en produits divers, ainsi que l'achèvement de deux projets énergétiques et le lancement d'un troisième, la livraison d'autres locomotives et l'apport de pièces de rechange pour d'autres projets. Au Pakistan, une grosse usine d'électricité, fonctionnant à la vapeur, a été commandée cette année à Sukkur; de nouvelles lignes de transmission sont posées et l'aide alimentaire s'élève à 8.5 millions. A Ceylan, les travaux à l'aéroport près de Colombo est en voie d'achèvement, les travaux techniques et d'études en vue d'un projet combiné d'électricité et d'irrigation est actuellement en voie d'être financé et une allocation alimentaire de 2 millions de dollars a été consentie. A la Malaysia, un relevé des ressources naturelles a été achevé et est suivi d'une étude plus détaillée de l'utilisation des terres, un collège pour la formation technique des professeurs a été équipé, de l'équipement professionnel d'une valeur de trois millions de dollars ayant été consenti. Dans l'Afrique du

Commonwealth, notre aide bilatérale a atteint 19.5 millions de dollars en allocations et en prêts à 14 pays, une bonne partie de cette aide étant de l'assistance technique et éducationnelle. Au Ghana cette année, par exemple, près de la moitié de l'aide accordée doit servir à financer l'envoi de professeurs et de conseillers, ainsi que la formation de quelque 130 citoyens du Ghana au Canada. Durant une période quinquennale, le Canada a dépensé plus de 1.3 million de dollars pour construire et doter en personnel un centre de formation dans les métiers à Accra. Dans le Nigeria, nous avons prévu 1.5 millions de dollars pour l'étude, la construction et l'équipement d'une école secondaire technique en collaboration avec le ministère de l'Éducation de l'Alberta, et nous avons terminé un projet de télécommunications à Lagos au montant de 3.5 millions de dollars.

L'aide du Canada aux États fancophones d'Afrique s'est accrue rapidement en ces dernières années, soit de 8.1 millions à 12 millions de dollars durant l'année écoulée. En Tunisie, le Canada cette année a réservé 1.7 million de dollars en assistance technique, laquelle comprend l'envoi d'une équipe médicale appelée à aider à l'établissement d'un hôpital pour enfants. Au Sénégal, près d'un million de dollars a été alloué à l'assistance technique. Au Cameroun, l'assistance technique a dépassé le million de dollars et les octrois accordés pour la construction de ponts, les études de praticabilité en fait de transports et de production de bétail, plus le papier servant à la production de manuels.

Dans les Caraïbes du Commonwealth, l'aide a été accrue à la suite de la conférence d'Ottawa à laquelle j'ai fait allusion précédemment. Les allocations durant l'année en cours s'élèvent à plus de 17 millions de dollars, soit 30 p. 100 de plus que l'année précédente. Une forte partie de notre contribution s'adresse à des projets qui facilitent le développement régional. Nous avons le bénéfice d'une étude économique réalisée conjointement par le Canada, les États-Unis et l'Angleterre au sujet des Barbades, les îles Caraïbes et le Honduras britannique; de cette étude sont sorties des propositions visant des améliorations en fait de transport aérien, d'adduction d'eau, de constructions d'écoles et de production agricole. Les degrés d'aide sous forme d'octrois ont été relevés pour la Jamaïque et Trinidad et Tobago, de façon à permettre un plus fort montant d'assistance technique. Les facilités portuaires ont été améliorées dans un certain nombre d'îles; un important relevé cartographique de la forêt de la Guyane intérieure est en voie d'exécution; 40 écoles primaires préfabriquées ont été fournies à la Jamaïque; un relevé des ressources hydrauliques à Trinidad



et Tobago, et un projet conjoint de construction avec la Grande-Bretagne à l'Université de la Guyane.

L'aide à l'Amérique latine par l'intermédiaire de la Banque d'expansion interaméricaine a compris des agrandissements portuaires à El Salvador; une série complète d'études en sylviculture, en irrigation, en utilisation et location à bail des terres dans le bassin hydrographique Guayas dans l'Équateur; des études routières au Paraguay; exploitation minière et outillage industriel en Bolivie; le financement de l'expansion de l'Université technique d'État du Chili et des études préalables à l'investissement dans des projets d'adduction et d'écoulement de l'eau au Mexique.

Avant de passer à la contribution du Canada aux agences multilatérales, peut-être devrais-je traiter séparément du Vietnam, étant donné que notre programme là-bas a été si fréquemment discuté ces dernières semaines.

Durant la période initiale de notre programme au Sud-Vietnam, nous avons fourni de l'aide à la demande des autorités sud-vietnamiennes. Ensuite, on a mis l'accent sur l'assistance technique, laquelle en 1966-1967 atteignait les \$700,000 environ et, durant la présente année, 1.19 million de dollars sur une allocation totale de 2.5 millions. Près de 400 étudiants ont été amenés au Canada du Vietnam et, à l'heure actuelle, 235 d'entre eux reçoivent une formation académique et technique ici—la plupart dans des institutions de langue française. Et cela représente le plus fort groupe d'étudiants de n'importe quel pays.

Mais l'orientation de notre programme au Vietnam a changé durant les trois dernières années. Les renseignements qui nous parviennent sur les besoins des civils au Sud-Vietnam indiquent que l'aide la plus efficace que le Canada puisse offrir à l'heure actuelle serait sous forme d'aide médicale. Des propositions concrètes en vue de l'extension de notre programme médical pour les civils émanent d'une équipe hautement qualifiée récemment rentrée du Vietnam. Trois projets majeurs sont déjà en marche et, la semaine dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait que le Canada était préparé à en lancer un quatrième.

Le premier de ces projets comprenait la construction, l'outillage et la dotation en personnel médical d'une clinique antituberculeuse à Quang Ngai, à 350 milles au nord de Saigon au cœur des régions infestées de soldats du Vietcong. Le Gouvernement a annoncé que la clinique de Quang Ngai sera agrandie et deviendra un centre médical complet, avec personnel de nursing et de labora-

toire pour service à cet endroit et à l'hôpital civil voisin. L'effectif de l'équipe médicale du Canada sera doublé à 16 membres, et on augmentera le matériel de soutien, les médicaments et la construction de nouvelles installations. La formation sur place de personnel vietnamien paramédical sera accrue et un cours d'une année en pratique du nursing sera lancé en faveur des jeunes Vietnamiennes. Les frais d'assistance technique se situent entre \$400,000 et \$500,000 par année. Le Gouvernement vise à réaliser un transfert graduel des responsabilités du Canada au Vietnam dans les cinq prochaines années.

Dans le deuxième projet, nous avons fourni dix unités hospitalières d'urgence au coût de près de \$800,000. Après confirmation de l'utilité de ces unités sanitaires, la mission vietnamienne a recommandé la fourniture de dix autres unités du genre, qui ont été demandées par les Vietnamiens.

L'an dernier, nous avons lancé un programme d'immunisation, en commençant par un programme pilote parmi les enfants de Saigon. Cinq cent mille doses du vaccin oral trivalent antipolio ont été expédiées en août de l'an dernier, et un autre lot de 150,000 doses a été expédié à la fin de novembre. Cet automne, nous avons abordé la deuxième étape de ce programme en expédiant 300,000 doses et deux expéditions, chacune comportant 300,000 doses—soit 900,000 doses en tout—sont au programme pour la fin de mars prochain. Ces doses serviront aux immunisations hors de Saigon.

De plus, le Canada est prêt à soutenir un centre de réhabilitation physique, qui sera construit en collaboration avec l'Institut national de réhabilitation du Vietnam à Qui Nhon, à 250 milles au nord-est de Saigon. C'est là un des trois centres secondaires prévus par le Vietnam pour compléter celui qui est actuellement en activité à Saigon; ces centres s'occuperont des victimes de la guerre et de ceux qui sont devenus invalides à cause de la polio, de la lèpre et d'autres maladies. Le centre fournirait des services de physiothérapie, puis il fabriquerait et ajusterait des appareils de prothèse. Comme à Quang Ngai, le Canada fournirait le personnel professionnel pour ce centre d'abord, mais un aspect important du programme serait la formation de personnel vietnamien—tant au centre qu'au Canada—afin que ce personnel puisse prendre en main l'entreprise tout entière dans les cinq prochaines années.

Passant maintenant à l'aide multilatérale, le Canada contribue cette année près de 38 millions de dollars. Le plus fort montant, soit un peu plus de 15 millions, va à l'Association internationale de développement, l'organisme des prêts faciles de la Banque mondiale dont



nous avons parlé plus haut. Le Canada a fourni un peu plus de 5 p. 100 des montants souscrits par les nations industrialisées à l'IDA.

Le Canada fournit également 10.75 millions de dollars au Programme de développement des Nations Unies. C'est là le plus grand des programmes exécutés sous les auspices des Nations Unies et une bonne partie de ses fonds sont consacrés à l'assistance technique et aux études de praticabilité.

Le Canada a fourni cinq millions de dollars cette année au Fonds de développement du bassin hydrographique de l'Indus aux fins de fournir des terres arables à plus de 50 millions de personnes au Pakistan en rétablissant des cours d'eau alloués à l'Inde par traité; un autre montant de 2.47 millions de dollars au Programme alimentaire mondial de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture; 1.2 million au Plan de bourses du Commonwealth; et des montants plus faibles à des organismes comme l'Agence des Nations Unies pour les secours et les travaux aux réfugiés de Palestine et l'Aide à l'Enfance des Nations Unies.

L'an dernier le Canada était au quatrième rang des pays contributeurs au Programme de développement des Nations Unies et de l'IDA, le troisième contributeur à l'Agence de secours et de travaux et le deuxième contributeur au Programme alimentaire mondial.

Comme je l'ai dit la semaine dernière, nous apprécions notre association avec la Banque mondiale et nous la considérons comme le meilleur exemple d'organisme de développement multilatéral. La Banque et ses institutions affiliées sont en mesure d'obtenir le maximum de résultats par unité de dépense. Ses dirigeants sont libres de choisir les projets en se fondant sur des critères objectifs et ils insistent pour que l'usage de leurs fonds se fasse à la suite d'appels d'offres internationaux.

Le Canada est un membre actif des consortiums qui coordonnent l'aide au Pakistan et à l'Inde, et il est membre d'autres groupes consultatifs formés par la Banque en vue de traiter des problèmes de développement en Colombie, à la Malaysia, au Nigeria, à la Thaïlande, en Turquie, en Corée, au Maroc et au Pérou. La Corée, le Maroc et le Pérou sont les plus récentes additions à ce groupe.

Nous avons promis une contribution initiale de 25 millions de dollars en immobilisations et des fonds additionnels pour l'assistance technique à la Banque de développement asiatique, une institution de 31 membres qui est entrée en activité cette année. La Banque asiatique examine actuellement ses premières demandes de prêts de la part de 16 de ses 19 membres régionaux.

Dans le secteur privé, le Canada s'efforce réellement d'encourager le monde des affaires et de l'industrie à montrer plus d'intérêt envers les programmes d'aide, autant comme fournisseurs de services et investisseurs dans des entreprises majeures dans les pays en voie de développement. Les augmentations d'aide du gouvernement ne signifient pas une diminution du besoin de soutien de la part du secteur privé. Au contraire, il faut une augmentation équivalente de la contribution du secteur privé qui complète l'action du gouvernement et y supplée en fait d'aide de tant de façons. Nous voulons puiser de plus en plus dans les ressources des sociétés privées, ainsi que dans nos universités, nos organisations bénévoles, nos syndicats ouvriers, nos coopératives et nos organisations professionnelles.

Comme je le disais la semaine dernière, le flot des investissements directs du secteur privé aux pays en voie de développement est difficile à apprécier et tend à fluctuer considérablement. Pour ce qui est des investissements canadiens, la moyenne de ces placements entre 1955 et 1960 a été de 26 millions de dollars par année et, entre 1960 et 1965, elle a été de 34 millions par année. Les placements canadiens dans ces régions ont été faits surtout par quelques grandes entreprises, et la moitié des investissements dans ces régions intéressait les activités minières et de fonderie.

Nous collaborons avec des organismes non gouvernementaux et à but non lucratif, au progrès et à l'amélioration de leurs programmes. Durant la dernière année financière, ces programmes menés par plus de 80 organisations ont contribué environ 34 millions de dollars au développement, et quelque 6,500 Canadiens ont servi à l'étranger, appliquant le secours direct ou en réalisant des projets d'auto-assistance dans des domaines comme l'éducation, la préparation de chefs, le développement agricole, le renouvellement urbain et les projets de la communauté rurale.

Les organisations lancées dans ces domaines comprennent des groupements comme la Croix rouge canadienne et la Croix rouge des jeunes, l'Aide canadienne à l'enfance malheureuse, les Églises Anglicane et United, les YMCA et YWCA, les Pères Oblats, les Pères Dominicains et autres congrégations de l'Église Catholique. Ce ne sont là que quelques exemples.

Il y a un projet que je désire signaler particulièrement: celui de l'Institut de technologie alimentaire du Mysore en Inde, centre permanent de formation dans les sciences alimentaires servant 14 nations de l'Asie. Cet institut, qui s'attaque au fond du problème de l'éducation en matière d'alimentation a été institué sous les auspices de l'OAA avec l'appui pécu-



naire de milliers de Canadiens dans les écoles, les clubs et les sociétés par l'intermédiaire de la Fondation canadienne de lutte contre la famine. Des fonds de contrepartie, constitués par la vente de blé du Canada à l'Inde ont été utilisés pour construire une hôtellerie pour étudiants de cet institut international.

Nous avons fourni toujours davantage d'aide au Service des universités canadiennes à l'étranger, organisme privé qui recrute les diplômés des universités, des écoles techniques et autres maisons d'enseignement post-secondaire pour travailler dans des conditions de service à peu près équivalentes à celles de leurs homologues du pays-hôte. Ce service universitaire compte plus de 900 volontaires à l'étranger; ils sont en service pour deux ans dans 40 pays. Ils fournissent de l'aide au niveau intermédiaire sous forme d'enseignants, d'infirmières, de bibliothécaires, de spécialistes des sciences ménagères, d'ingénieurs forestiers, d'architectes, d'avocats, d'ingénieurs en mécanique et de géologues.

Nous avons aussi encouragé la création, — avec l'aide et l'appui des Services universitaires, d'un nouvel organisme, le Service canadien des chefs d'entreprises pour l'étranger, organisation à but non lucratif qui a pour objet de rendre disponibles les services des plus importants hommes d'affaires et professionnels du Canada pour des tâches à court terme dans les pays en développement. Depuis son ouverture il y a quatre mois, le bureau de cette organisation à Montréal a reçu 40 demandes de ces pays. Deux missions ont été entreprises: un conseiller industriel pour la Tanzanie et l'Ouganda, puis un second relevé d'exploration au Kenya, en Tanzanie et en Zambie. L'Organisation des chefs d'entreprises espère réaliser 50 missions composées de conseillers bénévoles l'an prochain. Un trait distinctif de cette nouvelle organisation est son étroite association avec l'Organisation des universités précitées. Les deux organismes comptent travailler en collaboration en matière d'administration, de constitution de fonds et pour certaines opérations sur place.

Nous estimons qu'il y a possibilité d'accroître et de varier les initiatives de la part des particuliers et de leurs organisations dans le domaine de l'aide internationale.

C'est dans cette optique que le Gouvernement annonçait que l'an prochain, pour la première fois, le budget de l'Aide extérieure comprendra 5 millions de dollars pour aider les groupements privés à élargir le champ de leur aide. Une bonne partie de ce crédit ira à l'Organisation universitaire. Le reste sera disponible à des groupes privés qui ont besoin d'aide pour réaliser des projets spécifiques

sous forme d'immobilisations, de service ou de programme. Notre encouragement se traduira par une augmentation de l'étude ou de la portée d'une activité par les organismes bénévoles; les fonds du gouvernement ne devront pas remplacer les sources actuelles de fonds venant du secteur privé. Les subventions devront s'ajouter à des montants égaux de la part de l'intéressé, de sorte qu'elles auront sur l'ensemble de l'aide un effet multiplicateur.

Pour être habilité à recevoir de telles subventions, il faut que les organisations soient clairement identifiées en tant que canadiennes et elles doivent être, selon les normes canadiennes, administrées efficacement et capables de mener à bonne fin le projet entrepris. L'aide sera dispensée par l'intermédiaire d'organismes nationaux ou les maisons-mères, et non par des sections particulières, des branches, des ordres ou des paroisses.

Des critères fondamentaux serviront à déterminer l'acceptabilité des projets proposés; ils comprendront les suivants: il doit être démontré que le projet peut apporter une contribution efficace aux besoins prioritaires du pays en fait de développement et il ne saurait être entrepris sans l'approbation du pays intéressé; la praticabilité du projet et le sérieux de son financement devront être établis, et il faudrait que le projet soit généralement compatible avec les principes qui régissent le programme d'aide du Canada.

Seuls les gouvernements ont les ressources voulues pour réaliser des programmes de grande envergure. Mais des groupements bénévoles peuvent souvent réaliser des projets-pilotes, expérimenter et innover plus facilement que le gouvernement. En fait, nous savons que les programmes d'aide du gouvernement se sont inspirés des missions chrétiennes et d'autres groupes bénévoles et ont adopté certaines de leurs techniques dans les domaines de la médecine et de l'éducation.

Devant l'expansion de notre programme d'aide extérieure, le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a ordonné l'an dernier la tenue d'une revue de la situation, et ceci a produit une nouvelle orientation des programmes et pratiques. Certains aspects de ces changements peuvent vous intéresser.

Nous nous efforçons actuellement de coordonner nos programmes plus étroitement avec ceux d'autres pays donateurs et des organismes multilatéraux, surtout en ce qui concerne le choix des projets. Nous jetons un regard de plus en plus critique sur les projets multilatéraux. Nous nous concentrons — comme je l'ai fait remarquer plus tôt aujourd'hui — sur des projets à plus forte intégration comportant une combinaison d'aide technique et financière permettant de répondre à des besoins spécifiques et stratégiques de développement.



Pour ce faire, nous avons recours à une nouvelle autorité quinquennale de planification future et d'engagements. L'autorité nécessaire à l'engagement de ressources pendant cinq ans permet tant au Canada qu'au pays récipiendaire de développer les projets sur une base beaucoup plus efficace. Elle nous permet de rattacher nos engagements annuels beaucoup plus clairement aux dépenses anticipées et de hâter le flot d'aide dans le cadre du programme en permettant des arrangements à long terme au Canada pour la fourniture de métaux de base et autres produits.

Nous améliorons notre administration sur place et nous utilisons davantage des groupes de travailleurs pour des fins définies, comme cela s'est fait récemment au Vietnam et en Inde. Nous instituons une étude annuelle de la situation sur place dans les pays où notre aide se concentre. Des conseillers de l'extérieur ont été engagés en vue d'aider à donner une nouvelle forme à nos procédés administratifs et à améliorer la qualité de nos programmes. On est à former des ingénieurs pour affectation à l'étranger où ils aideront à la réalisation de projets d'immobilisation. Des fonctionnaires de l'Aide extérieure sont dépêchés sur place en tant qu'administrateurs des programmes d'assistance technique.

Nous avons trouvé de meilleurs moyens de soumettre les demandes de projets à la discipline des meilleurs critères de développement. Nous attachons plus d'importance au besoin de la recherche dans les problèmes fondamentaux du développement et nous y appliquons les plus récents développements techniques et technologiques.

Nous comptons dans une mesure beaucoup plus grande que certains pays donateurs que les pays récipiendaires assumeront la responsabilité des projets. Nous n'avons donc pas un appareil administratif considérable et élaboré

sur place. En conséquence, les frais administratifs du programme canadien durant l'année financière en cours dépassent légèrement un pour cent de l'ensemble de nos allocations. Cependant, nous ne cherchons pas à couper les sous en quatre ni à les jeter par les fenêtres. Il faut renforcer davantage nos ressources administratives pour assurer l'utilisation la plus efficace et économique que possible de nos fonds consacrés à de l'aide et fournir la capacité administrative nécessaire à la gestion d'un programme en expansion.

Le professeur James Eayrs, de l'université de Toronto, dans ses conférences sur la politique étrangère vers le début de l'année, a déclaré qu'en diplomatie il arrive trop souvent que l'inertie l'emporte et que l'innovation périt. Nous ne devons pas permettre que pareil jugement s'applique à la diplomatie qui entoure le développement international. Toute l'entreprise de l'aide au développement—avec ses exigences de persévérance sur plusieurs décennies—peut ne pas paraître aussi excitante que d'autres entreprises autour de nous. Nul ne peut s'empêcher de voir le drame de la course à l'espace. Et la portée sur la conscience publique de la course aux armes nucléaires est aussi profonde qu'elle nous remplit d'effroi.

Mais il y a un élément dramatique dans ce que je pourrais appeler la course au développement—cette lutte incessante pour libérer le monde de la famine, de la pauvreté et du désespoir. Le Canada n'aspire pas à entrer dans la course pour l'espace ou les armes. Mais le volume de nos réalisations dans le domaine du développement—et la façon dont nous nous y prenons—auront un effet important sur les autres pays donateurs et, par delà ceux-ci, sur tous les pays moins développés que le nôtre.

... de la planification et de l'engagement  
 ... l'engagement de ressources pendant cinq ans  
 ... le flot d'aide dans le cadre du programme  
 ... nous améliorons notre administration sur place  
 ... nous utilisons davantage des groupes de travailleurs  
 ... comme cela s'est fait récemment au Vietnam et en Inde  
 ... nous instituons une étude annuelle de la situation sur place  
 ... dans les pays où notre aide se concentre  
 ... des conseillers de l'extérieur ont été engagés  
 ... en vue d'aider à donner une nouvelle forme à nos procédés administratifs  
 ... et à améliorer la qualité de nos programmes  
 ... on est à former des ingénieurs pour affectation à l'étranger  
 ... où ils aideront à la réalisation de projets d'immobilisation  
 ... des fonctionnaires de l'Aide extérieure sont dépêchés sur place  
 ... en tant qu'administrateurs des programmes d'assistance technique  
 ... nous avons trouvé de meilleurs moyens de soumettre les demandes de projets  
 ... à la discipline des meilleurs critères de développement  
 ... nous attachons plus d'importance au besoin de la recherche dans les problèmes fondamentaux  
 ... du développement et nous y appliquons les plus récents développements techniques et technologiques  
 ... nous comptons dans une mesure beaucoup plus grande que certains pays donateurs  
 ... que les pays récipiendaires assumeront la responsabilité des projets  
 ... nous n'avons donc pas un appareil administratif considérable et élaboré

... l'engagement de ressources pendant cinq ans  
 ... le flot d'aide dans le cadre du programme  
 ... nous améliorons notre administration sur place  
 ... nous utilisons davantage des groupes de travailleurs  
 ... comme cela s'est fait récemment au Vietnam et en Inde  
 ... nous instituons une étude annuelle de la situation sur place  
 ... dans les pays où notre aide se concentre  
 ... des conseillers de l'extérieur ont été engagés  
 ... en vue d'aider à donner une nouvelle forme à nos procédés administratifs  
 ... et à améliorer la qualité de nos programmes  
 ... on est à former des ingénieurs pour affectation à l'étranger  
 ... où ils aideront à la réalisation de projets d'immobilisation  
 ... des fonctionnaires de l'Aide extérieure sont dépêchés sur place  
 ... en tant qu'administrateurs des programmes d'assistance technique  
 ... nous avons trouvé de meilleurs moyens de soumettre les demandes de projets  
 ... à la discipline des meilleurs critères de développement  
 ... nous attachons plus d'importance au besoin de la recherche dans les problèmes fondamentaux  
 ... du développement et nous y appliquons les plus récents développements techniques et technologiques  
 ... nous comptons dans une mesure beaucoup plus grande que certains pays donateurs  
 ... que les pays récipiendaires assumeront la responsabilité des projets  
 ... nous n'avons donc pas un appareil administratif considérable et élaboré



TABLEAU 11  
RÉPARTITION DES FONDS DE L'AIDE BILATÉRALE  
(en millions de dollars)

1961-1961 - Programme	Allocations		Prêts		Aide alimentaire		Total	
	1966-1967	1967-1968	1966-1967	1967-1968	1966-1967	1967-1968	1966-1967	1967-1968
<i>Asie du Sud et du Sud-Est</i>								
† Inde.....	12.0	2.0	20.0	38.0	56.0	50.0	88.0	90.0
† Pakistan.....	8.0	2.0	12.0	18.0	5.0	8.5	25.0	28.5
† Malaisie.....	1.7	1.5	1.0	1.5	—	—	2.7	3.0
† Ceylan.....	.5	.5	2.0	2.0	2.0	2.0	4.5	4.5
États d'Indochine.....	2.5	2.0	—	—	—	—	2.5	2.0
Thaïlande.....	—	.8	*	.5	—	—	—	1.3
Corée.....	1.8	—	*	.5	—	—	1.8	—
Autres.....	—	1.7	—	—	—	.5	—	2.7
	26.5	10.5	35.0	60.5	63.0	61.0	124.5	132.0
<i>Afrique francophone</i>								
† Tunisie.....	1.0	1.8	.5	.5	—	—	1.5	2.3
† Cameroun.....	1.0	1.7	.5	.5	—	—	1.5	2.2
† Rwanda.....	.8	.8	—	—	—	—	.8	.8
Congo.....	1.0	1.0	—	—	—	—	1.0	1.0
Algérie.....	.3	.3	*	.5	—	—	2.0	2.0
Maroc.....	.7	.7	1.0	.5	—	—	—	1.7
Sénégal.....	1.3	{1.2	—	.5	—	—	1.3	1.0
Autres.....	—	{1.0	—	—	—	—	—	1.0
Régional.....	—	—	—	—	—	1.0	—	1.0
	6.1	8.5	2.0	2.5	—	1.0	8.1	12.0
<i>Afrique du Commonwealth</i>								
† Nigeria.....	2.5	3.0	4.0	4.0	—	—	6.5	7.0
† Ghana.....	2.0	2.0	*	*	2.0	2.0	4.0	4.0
Tanzanie.....	1.3	1.5	1.0	1.0	—	—	2.3	2.5
Kenya.....	1.0	1.2	1.0	1.0	—	—	2.0	2.2
Uganda.....	1.2	1.0	—	—	—	—	1.2	1.0
EACSO.....	.2	.2	—	—	—	—	.2	.2
Autres (y compris 5 faux fraîs divers pour besoin décaulant de la DUI).....	2.3	2.6	—	—	—	—	2.3	2.6
	10.5	11.5	6.0	6.0	2.0	2.0	18.5	19.5
<i>Caraïbes</i>								
† Jamaïque.....	.5	1.0	3.0	3.0	—	—	3.5	4.0
† Trinidad.....	.6	1.0	3.0	3.0	—	—	3.6	4.0
† Guyane.....	1.0	1.2	1.0	2.0	—	—	2.0	3.2
† Les huit Petites A. et le Honduras britannique....	3.0	5.0	*	*	—	—	3.0	5.0
† Univ. des I.O.....	1.0	1.0	—	—	—	—	1.0	1.0
	6.1	9.2	7.0	8.0	—	—	13.1	17.2
<i>† Amérique latine.....</i>								
Plan C.S.....	1.2	1.2	—	—	—	—	1.2	1.2
CUSO.....	.8	1.9	—	—	—	—	.8	1.9
Programmes alimentaires de l'O.N.U.....	—	—	—	—	8.7	8.5	8.7	8.5
Charges sur les fonds empruntés 1966-1967.....	—	3.5	—	—	—	—	—	3.5
Faux frais divers.....	.8	3.7	1.8	3.0 <sup>(1)</sup>	1.3	2.5	3.9	9.2
	2.8	10.3	11.8	13.0	10.0	11.0	24.6	34.3
Total.....	52.0	50.0	61.8	90.0	75.0 <sup>(2)</sup>	75.0	188.8	215.0

† Indique les pays de concentration pour lesquels les niveaux actuels d'aide (sauf pour l'aide alimentaire) seront considérés comme niveaux minimums de programmation et de planification durant les quatre années subséquentes.

\* Indique les pays qui seront considérés comme admissibles à l'aide sous forme de prêts de développement, si des projets sérieux sont proposés.

<sup>(1)</sup> On prévoit qu'environ deux millions de dollars de fonds pour prêts demeureront non engagés à la fin de 1966-1967, somme qui servirait à remonter le compte des dépenses imprévues à 5 millions.

<sup>(2)</sup> Durant 1966-1967, des crédits supplémentaires ont fait monter le total de l'aide alimentaire à 100.5 millions de dollars (Inde, 21.0; Pakistan, \$1.5; Maroc, 1.5; Algérie, 1.0; Sénégal, 0.5).

TABLEAU 12  
PROGRAMME D'AIDE EXTÉRIEURE DU CANADA  
(en millions de dollars)

Aide bilatérale	1963-1964	1964-1965	1965-1966	-1966-1967	-1967-1968
(millions de dollars canadiens)					
Allocations internationales de développement.....	42.36	48.50	48.50	48.50	50.00
Secours d'urgence.....	.86	.08	.10	.05	.10
Aide alimentaire.....	2.42	20.59	34.54	100.50	75.00
Annulation du prêt à l'Inde pour le blé.....				8.72	1.31
Allocation spéciale à l'Inde.....		5.00			
Prêts de développement.....		50.00	50.00	50.00	90.00
<b>Total—Aide bilatérale.....</b>	<b>45.64</b>	<b>124.17</b>	<b>133.14</b>	<b>207.77</b>	<b>216.41</b>
Allocations et avances multilatérales.....	18.98	23.90	26.25	41.49	37.93
<b>Total.....</b>	<b>64.62</b>	<b>148.07</b>	<b>159.39</b>	<b>249.26</b>	<b>254.34</b>
<b>Moins: Articles spéciaux non renouvelables</b>					
a) Allocation spéciale à l'Inde.....		5.00			
b) Aide alimentaire d'urgence.....				25.50	
c) Avance à l'IBRD.....				4.55	
d) Annulation du prêt à l'Inde pour le blé.....				8.72	1.31
<b>Total.....</b>	<b>64.62</b>	<b>143.07</b>	<b>159.39</b>	<b>210.49</b>	<b>253.03</b>
<b>Addendum au total du Programme d'aide</b>					
Crédits d'exportation à long terme en vertu de l'art. 21-A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.....	41.41	75.94	49.26	61.77	60.00 (est.)
<b>Total (y compris les crédits d'exportation).....</b>	<b>106.03</b>	<b>224.01</b>	<b>208.65</b>	<b>311.03</b>	<b>314.34 (est.)</b>

NOTA: Les crédits d'exportation à long terme sont inclus, comme faisant partie de l'aide totale du Canada, dans les mesures internationales d'assistance qui servent à constituer l'Objectif du Revenu national de 1.0 p. 100.











Deuxième session de la vingt-septième législature

1968

---

**SÉNAT DU CANADA**  
**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT**  
**DES**  
**RELATIONS EXTÉRIEURES**

---

*Président:* L'honorable G. S. THORVALDSON

---

Fascicule 3

---

Troisième séance sur le Rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année se terminant le 31 décembre 1966, avec référence particulière à la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure.

---

SÉANCE DU MERCREDI 31 JANVIER 1968

---

TÉMOIN:

*Bureau de l'aide extérieure:* M. Maurice F. Strong, directeur général.

---

APPENDICE «C»:

Tableaux 13 et 14 fournis par le Bureau de l'aide extérieure.

---

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1968

27728—1



Deuxième session de la vingt-septième législature

1968

LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable sénateur G. S. Thorvaldson

Les honorables sénateurs

Benidickson  
Blois  
Boucher  
Cameron  
Cook  
Croll  
Farris  
Fergusson  
Fournier (De Lanaudière)  
Gouin  
Grosart  
Haig  
Hayden  
Inman

MacKenzie  
Macnaughton  
O'Leary (Carleton)  
Pouliot  
Quart  
Rattenbury  
Roebuck  
Savoie  
Smith (Queens-Shelburne)  
Thorvaldson  
Vaillancourt  
Vien  
Yuzyk—(27).

Membres d'office: Connolly (Ottawa-Ouest) et Flynn.

(Quorum 7)

Troisième séance sur le Rapport du ministre des Affaires extérieures pour l'année se terminant le 31 décembre 1967, avec référence partielle à la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure.

SEANCE DU MERCREDI 31 JANVIER 1968

TÉMOIN:

Bureau de l'aide extérieure: M. Maurice F. Strong, directeur général.

APPENDICE C:

Tableaux 13 et 14 fournis par le Bureau de l'aide extérieure.



## ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 2 novembre 1967:

«Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à examiner le rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1966, déposé au Sénat le 22 mars 1967, et en particulier la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure, et à faire rapport à ce sujet; et

Que ledit comité soit autorisé à convoquer des personnes et à faire produire des dossiers et des documents.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,  
J. F. MACNEILL.

### ERRATA

Les mots *en italique* de la phrase suivante, à la page 39, 1<sup>re</sup> colonne, fascicule 2, des délibérations du Comité permanent des relations extérieures, séance du 14 décembre 1967, ont été omis par inadvertance:

«Cela comprenait 48.5 millions de dollars en octrois de développement; plus de 100 millions en aide alimentaire—dont 77 millions de dollars pour l'Inde seule et 21 millions à *titre de supplément spécial*; *un autre montant de 8.72 millions en dette effacée*; 50 millions en prêts supplémentaires; 41.49 millions en octrois et avances multilatéraux; enfin, 61.7 millions de dollars en crédits à l'exportation.»





## PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 31 janvier 1968.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à deux heures de l'après-midi.

*Présents:* Les honorables sénateurs Thorvaldson (*président*), Cameron, Cook, Fergusson, Fournier (*De Lanaudière*), Grosart, Haig, MacKenzie, Macnaughton, Pouliot, Quart, Vaillancourt et Yuzyk—(13).

*Autres sénateurs présents, non-membres du Comité:* Les honorables sénateurs Aird, Burchill, Gélinas, Leonard et Molson—(5).

Le témoin suivant est entendu: Maurice F. Strong, directeur général, *Bureau de l'aide extérieure*.

Il est décidé de faire imprimer, commence appendice «C», les tableaux 13 et 14 fournis par le Bureau de l'aide extérieure.

A trois heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Attesté.

*Le secrétaire du Comité,*  
Patrick J. Savoie.





## LE SÉNAT

### COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

#### TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 31 janvier 1968

Le Comité permanent des relations extérieures, auquel a été déféré le rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année se terminant le 31 décembre 1966, avec référence particulière à la section traitant de l'aide extérieure, se réunit aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi.

**Le sénateur Gunnar S. Thorvaldson (président)** préside.

**Le président:** Messieurs les sénateurs, nous avons le quorum. Nous pouvons donc commencer la réunion.

Vous vous souviendrez que la dernière réunion du Comité a eu lieu le jeudi 14 décembre 1967. A ce moment, M. Strong, le directeur général du Bureau de l'aide extérieure, avait en main un mémoire ou une communication assez considérable qu'il a commencé à nous présenter. Naturellement, on a posé plusieurs questions. Par conséquent, il n'a pu nous présenter qu'une partie du mémoire et une grande partie reste à discuter. Toutefois, nous avons décidé de faire imprimer le mémoire au complet en appendice au fascicule n° 2, séance du jeudi 14 décembre 1967. Par conséquent, j'ai suggéré à M. Strong que nous continuions là où il s'était arrêté, et il est d'accord. Parce que ce document a été publié en appendice, je suppose qu'il voudra le résumer. Je lui ai suggéré de répondre aux questions sur les différents points à mesure que nous avançons. Êtes-vous d'accord?

**Le sénateur Pouliot:** Monsieur le président, il y a une chose que je ne comprends pas là-dedans. C'est cette histoire de francophonie. Je me demande si la francophonie a quelque chose à voir avec le ministère des Affaires extérieures. En l'occurrence, y a-t-il quelque programme intéressant l'anglophonie? Vous en avez pour ceux qui parlent français. J'aimerais qu'il y en ait aussi pour ceux qui parlent anglais.

**Des voix:** Très bien!

**Le sénateur Pouliot:** Cela serait juste. Mais pour le moment, je crois que l'anglophonie a été complètement ignorée et laissée de côté. Vous parlez de francophonie et cela tourne en signes de dollars, parce que plus nous payons, plus il y a de «francophonie».

**Le président:** Merci, sénateur Pouliot. Je suis sûr que ces problèmes seront soulevés au cours de la présentation de M. Strong, et nous aurons l'occasion d'en discuter.

**Le sénateur Pouliot:** Non, je ne voudrais pas entraver sa déposition. Mais quand j'ai parlé de francophonie, M. Strong a hoché la tête affirmativement et, par conséquent, je voudrais savoir ce que c'est.

**M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'aide extérieure:** Monsieur le président, honorables sénateurs, je vais essayer de répondre à la question du sénateur Pouliot, telle que je la comprends.

Comme l'a mentionné le président, il a été publié, à titre d'appendice «B» au compte rendu de la séance du Comité du jeudi 14 décembre 1967, une déclaration que j'avais préparée et que je devais présenter ce jour-là mais que je n'ai pu présenter au complet. Ceux qui étaient présents se souviendront, j'en suis sûr, que nous avons discuté plusieurs des questions traitées dans ce document, mais nous n'avons pour ainsi dire pas traité le mémoire dans son ensemble. Comme l'a suggéré le président, il devrait peut-être servir de base à ma déposition cette après-midi, sans entrer dans les détails qui sont maintenant disponibles. Je vais m'en inspirer pour vous donner un aperçu général du programme d'aide extérieure et, ensuite, examiner les points particuliers au sujet desquels vous poserez des questions. C'est donc ce que je vais faire. Je ne vous ennuierais pas avec la lecture de tout le document, mais je m'en inspirerai.

A la première séance du Comité, nous avons parlé du problème général du développement dans le monde. Je veux maintenant



aborder le rôle du Canada dans le domaine de l'aide extérieure.

Comme vous le savez, le programme canadien d'aide extérieure a commencé en 1950, alors que nous nous sommes joints à d'autres pays du Commonwealth pour fonder le Plan de Colombo. Depuis, le Plan de Colombo a été le principal instrument par lequel les fonds canadiens destinés à l'aide extérieure ont atteint les pays en voie de développement. En fait, il absorbe aujourd'hui environ la moitié de nos dépenses globales affectées à l'aide extérieure et, sur une base cumulative, environ les trois quarts du montant total que nous avons donné depuis le début de ce projet ont en fait passé par le Plan de Colombo.

Ainsi, toute discussion sur l'aide extérieure doit commencer par le Plan de Colombo, et ce dernier doit avoir une place importante dans toute discussion portant sur le programme canadien d'aide extérieure.

**Le sénateur MacKenzie:** Le Plan de Colombo comprend-il les Antilles?

**M. Strong:** Non. En fait (simplement pour compléter cet aperçu historique) c'est en 1958 que nous avons commencé un programme d'aide aux Caraïbes. Vous vous souviendrez sans doute que c'est cette année-là que fut organisée la Fédération des Antilles, qui devait n'avoir qu'une courte existence. Dans le but d'appuyer le mouvement de ces îles vers l'indépendance, nous avons initié un programme d'aide aux Antilles.

Lorsque la Fédération disparut, en 1962, l'aide canadienne à cette région a continué, mais évidemment son but était d'appuyer les corps politiques qui existaient alors. L'aide du Canada aux Caraïbes a maintenant atteint environ \$17,200,000 par année. Par tête, elle est plus considérable que l'aide que nous donnons à tout autre pays. La région des Antilles a donc une place de choix dans notre programme d'aide extérieure.

**Le sénateur Pouliot:** Avec votre permission, monsieur le président, je voudrais souligner que l'aide a été encore plus considérable que cela parce que le Canada a prêté l'argent sans intérêt.

**M. Strong:** Oui. Je devrais souligner que lorsque je parle d'aide et d'aide totale, les dépenses dont je parle comprennent à la fois les dons et les prêts. Quand nous parlons d'un objectif d'aide se chiffrant à un pour cent de la production nationale brute, nous incluons non seulement les dons et l'aide sous forme de prêts consentis à des conditions particulières,

mais nous incluons aussi les prêts consentis par l'E.C.I.C. sur une base commerciale ou presque commerciale.

**Le sénateur Pouliot:** Mais vous ne pouvez pas tenir compte de l'intérêt qui n'est pas demandé.

**M. Strong:** Non. Nous parlons seulement du total des capitaux, pas des intérêts.

**Le sénateur Pouliot:** Ce que je veux dire, c'est que le total est plus grand que celui que vous avez mentionné, si nous calculons l'intérêt non exigé à l'égard des prêts.

**M. Strong:** C'est une façon d'envisager la chose.

**Le sénateur Pouliot:** C'est la seule, malheureusement.

**M. Strong:** Pour en revenir au premier commentaire de l'honorable sénateur, au sujet du programme africain en particulier, (le programme francophone) notre première aide à l'Afrique a été donnée en 1960 quand nous avons formé avec d'autres pays du Commonwealth ce qui est connu sous le nom de SCAPP, ou Programme d'aide aux pays africains du Commonwealth. C'était en 1960, et ce programme a été très rapidement suivi, en 1961, d'un autre programme d'aide aux pays de l'Afrique francophone qui avaient alors récemment obtenu leur indépendance.

Il y a quatre ans, nous avons commencé un nouveau programme d'aide à l'Amérique latine. Ce programme (qui en un sens a ajouté tout ce continent à la liste des pays qui recevaient de l'aide du Canada) différerait de nos autres programmes, car nos fonds, affectés à cette région, passaient entièrement par l'*Inter-American Development Bank*; et il s'agit d'un programme de prêt de développement auquel nous avons affecté, au cours de chacune des quatre dernières années, une somme de dix millions de dollars aux fins de prêts à des conditions faciles.

**Le sénateur MacKenzie:** Le Mexique y est-il inclus?

**M. Strong:** Oui. En fait, toute l'Amérique latine, soit l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale, est comprise dans le programme. On vient de me rappeler que l'unique exception est Cuba, parce que ce pays n'est pas membre de l'*Inter-American Development Bank*.

**Le sénateur MacKenzie:** Et pour d'autres raisons.

**M. Strong:** Dans ma situation, je ne puis que citer les faits. En 1964, le programme



canadien s'était étendu à tous les continents. Évidemment, il y avait des inégalités quant à la disponibilité des fonds. J'ai déjà mentionné que les Caraïbes ont reçu, par habitant, l'aide la plus considérable. J'ai fait allusion à l'ampleur de notre programme d'aide à l'Amérique latine. Le Plan de Colombo reste de loin le plus important, et ceci comprend naturellement les pays du sud-est de l'Asie, en particulier l'Inde, le Pakistan, Ceylan et la Malaisie. Nous avons aussi un programme important, surtout dans le domaine médical, au Vietnam du Sud.

En Afrique, il y a le programme francophone et le programme anglophone. En fait, nous ne faisons pas exactement cette distinction, mais si vous considérez que le programme anglophone s'applique à des pays comme le Ghana, le Nigéria, le Kénya, le Tanzania ou l'Ouganda, il s'agit là de pays anglophones qui faisaient naguère partie de la zone d'influence britannique. Les pays francophones sont des pays où l'on parle français et parmi lesquels sont compris le Sénégal, la Tunisie, le Maroc, les Camerouns, le Ruanda et plusieurs autres pays.

**Le sénateur MacKenzie:** Et l'Algérie?

**M. Strong:** L'Algérie, oui, et plusieurs autres pays. Ils reçoivent de l'aide du Canada.

**Le sénateur Pouliot:** Vous possédez un don précieux, monsieur Strong. Vous êtes doué d'un bon sens de l'humour.

**M. Strong:** Je vous remercie, monsieur le sénateur. Je puis vous assurer que le sens de l'humour est nécessaire dans notre travail.

**Le sénateur Pouliot:** Je suis fasciné par votre allusion aux pays francophones. J'aimerais savoir si la langue française et la langue anglaise entrent en ligne de compte quand il s'agit de subventions.

**M. Strong:** Ce qui importe, c'est, non pas la langue, mais notre capacité de fournir les compétences et les services que demandent ces pays. Il pourrait intéresser les sénateurs de savoir qu'en Afrique nous nous rendons compte de la valeur unique de l'aide canadienne. Nous avons eu, outre les demandes de renseignements, bon nombre de demandes concernant l'envoi de professeurs francophones dans des pays africains anglophones, et vice-versa pour des pays francophones. Nous avons constaté que ces pays africains se rendent compte qu'ils sont voisins, qu'ils doivent avoir les uns avec les autres des relations peut-être plus étroites que celles qui exis-

taient autrefois, qu'ils doivent apprendre à tenir compte des opinions des uns et des autres. Nous avons constaté que l'on pense de plus en plus au Canada pour combler le vide à cet égard. Le Canada a donc un rôle important à jouer en Afrique, du moins dans ce contexte.

**Le sénateur Pouliot:** Quel est le rôle de l'UNESCO?

**M. Strong:** L'UNESCO a un rôle important dans le domaine de l'éducation en général. Notre ministère est indirectement intéressé à l'activité de l'UNESCO, mais notre tâche est surtout d'ordre administratif quant à l'entente bilatérale canadienne.

**Le sénateur Pouliot:** Payez-vous les professeurs qui vont là?

**M. Strong:** Oui, les professeurs envoyés grâce au Programme d'aide extérieure sont payés par notre Bureau.

**Le sénateur Pouliot:** Avec indemnité de déplacement?

**M. Strong:** Une indemnité raisonnable, mais pas excessive.

**Le sénateur Pouliot:** Mais c'est le gouvernement qui paye pour cela.

**M. Strong:** En effet, monsieur, oui.

**Le sénateur Pouliot:** Je pense que les subventions du gouvernement canadien sont comme les vents alizés: elles couvrent le globe terrestre.

**Le sénateur Haig:** Est-ce que l'aide consentie aux pays étrangers vise les étudiants qui veulent venir étudier ici?

**M. Strong:** Oui. Il y aura cette année un peu plus de 3,000 étudiants étrangers dans les universités canadiennes ou autres personnes recevant une formation dans d'autres institutions canadiennes, et cela est financé par le Programme d'aide extérieure. Ils viennent ici pour quelques mois suivre des cours spéciaux ou pour plusieurs années dans le cas de cours plus longs conduisant à un diplôme.

**Le sénateur Haig:** Mais tout cela est inclus dans les frais du Programme d'aide extérieure. C'est le flux et le reflux.

**Le président:** Oui.

**M. Strong:** Oui, bien sûr.

**Le sénateur Macnaughton:** Y a-t-il une surveillance régulière de ces étudiants quand ils sont ici au Canada?



**M. Strong:** Oh oui. La section de formation du Bureau de l'aide extérieure est l'une des plus importantes sections, à cause du nombre croissant d'étudiants dont elle doit s'occuper. Nous restons en contact avec eux et avec les universités et les institutions où ils reçoivent leur formation.

**Le sénateur MacKenzie:** Quel pourcentage des étudiants ont un diplôme par rapport à ceux qui n'en ont pas encore? Avez-vous des renseignements là-dessus?

**M. Strong:** Je me renseignerai, monsieur le sénateur.

**Le sénateur MacKenzie:** C'est pour cela que j'ai posé la question. Vous pourrez porter le renseignement au dossier.

**M. Strong:** Oui.

**Le sénateur Cameron:** M. Strong a signalé que le Canada, pays bilingue, pourrait fournir une aide à double portée. Mais à propos de l'aide aux régions francophones, y a-t-il quelque difficulté à trouver suffisamment d'ingénieurs ou de techniciens chez les Canadiens français?

**M. Strong:** Non. En fait, il est très intéressant de noter ici que bon nombre de techniciens canadiens-français sont prêts à aller à l'étranger. En fait, j'ai constaté que, même dans des régions comme celle du Pakistan de l'est, que j'ai visitée au cours de mon voyage le printemps dernier, parmi les ingénieurs canadiens dans cette partie du monde (qui est surtout anglophone, comme vous le savez) il y avait aussi des Canadiens français. Ces derniers font du très bon travail outre-mer, dans les pays francophones et ailleurs, et je dirais que dans le moment cela n'est pas une entrave à notre programme en Afrique francophone.

**Le sénateur Pouliot:** Ces pays africains font-ils quelque chose pour le Canada en retour de l'aide qu'ils en reçoivent?

**M. Strong:** Naturellement, vous comprendrez, messieurs, que le but de ce programme d'aide est de favoriser le développement économique et social de ces pays. Il ne s'agit pas de l'avantage que le Canada pourrait en tirer directement, mais de l'apport du Canada, en tant que l'une des plus riches nations du monde, au développement du monde dans son ensemble. J'interprète notre politique comme

je la comprends, mais il est clair que là en est le but et que nous n'attendons en retour aucune compensation équivalente immédiate ou directe.

**Le sénateur Pouliot:** La main gauche ignore ce que donne la main droite?

**M. Strong:** Il serait peut-être plus juste de dire que la main gauche surveille ce que fait la main droite, sans essayer de balancer directement les deux activités.

**Le sénateur Pouliot:** Qui a inventé ce programme d'aide extérieure?

**M. Strong:** En fait, je pense que les programmes d'aide extérieure tirent leur origine des anciens programmes missionnaires de l'Église. Mais c'est seulement après la seconde guerre mondiale—alors que le gouvernement a mis un important programme d'aide sur pied en vue de participer, dans le cadre du Plan Marshall en particulier, à la reconstruction de l'Europe—que le projet prit corps. Je pense que nous avons parlé de tout cela dans notre premier exposé au Comité.

**Le sénateur Haig:** Monsieur le président, comme on l'a mentionné, l'Ouganda a reçu, en 1966 et 1967, un total de 1.2 milliard de dollars. Il vous a présenté une demande d'aide et vous en avez examiné les motifs; est-ce exact?

**M. Strong:** Oui. C'est en somme ce qui se fait. Naturellement, le gouvernement canadien désigne généralement les régions ou les pays où les fonds destinés à l'aide extérieure seront affectés. Nous faisons alors savoir à ces pays que nous pourrions leur consentir, grosso modo, tel ou tel montant, ce que nous pourrions leur fournir, grâce à ces fonds, sous forme de produits et de services, et le genre de projets que nous serions intéressés à étudier; ensuite, ils nous font des demandes précises que nous examinons avec eux, surtout du point de vue de la capacité du Canada à y donner suite.

**Le sénateur Cameron:** Quand ces demandes vous parviennent, ont-elles la forme de projets détaillés? Même à l'intérieur du Canada, quand il s'agit d'affecter des fonds du gouvernement, surtout pour donner suite aux ententes fédérales-provinciales, la province doit exposer le projet en détail et dire comment l'argent va être dépensé. Font-ils la même chose?



**M. Strong:** Idéalement, c'est ainsi que cela se passe. Et certains pays, comme l'Inde, le Pakistan et Ceylan, qui ont un mécanisme assez perfectionné en ce domaine, reçoivent des demandes de leurs ministères et de leurs industries, et les font examiner par leur département du planning (ou l'équivalent); puis, compte tenu de la somme totale des fonds disponibles de la part de pays comme le Canada, ils décident de la source la plus avantageuse des produits et des services dont ils ont besoin, et font en conséquence des demandes au Canada et à d'autres pays qui fournissent de l'aide. Tout cela est coordonné par un groupe consultatif organisé par la Banque mondiale. Toutefois, quant à quelques-uns des plus petits pays, qui ont obtenu leur indépendance plus récemment et qui ont peu d'expérience dans le développement économique et le planning social, ils sont moins au courant de l'aide disponible. Évidemment, leurs demandes ont une forme plutôt rudimentaire. Alors, nous n'attendons pas qu'ils sollicitent de l'aide. Le Canada engage le dialogue avec ces pays, et les projets naissent de ce dialogue. Il s'agit de leur dire ce que nous pouvons faire et ils nous disent ce qu'ils peuvent faire.

Récemment, à l'occasion de changements au Bureau de l'aide extérieure, nous avons mis au point une méthode beaucoup plus adéquate d'analyser les demandes d'aide et d'exposer aux pays intéressés le détail des renseignements que nous exigeons avant de pouvoir donner suite à une demande, et nous avons appliqué cette méthode à une partie de notre travail régulier. Nous leur aidons beaucoup plus à formuler des demandes auxquelles on peut donner suite, ce qui a eu naturellement pour résultat d'accélérer le processus.

**Le sénateur Pouliot:** Traitez-vous directement avec le gouvernement intéressé ou avec les ambassades?

**M. Strong:** Dans chaque pays il y a des missions canadiennes qui représentent le Bureau de l'aide extérieure.

**Le sénateur Pouliot:** Mais traitent-elles directement avec les gouvernements ou bien traitez-vous avec les ambassades?

**M. Strong:** Elles traitent avec le gouvernement de chaque pays. Vu l'orientation des questions, vous voudrez bien m'excuser si je passe d'un sujet à l'autre.

**Le sénateur MacKenzie:** En me basant sur ma propre expérience au Canada et en Afrique, il semble préférable en général que le plus grand nombre possible d'étudiants non

encore diplômés accomplissent plus de travail chez eux.

**M. Strong:** Permettez-moi quelques commentaires. Nous avons tenté d'estimer cela, en nous basant sur notre propre expérience dans ce domaine et, en général, nous partageons cet avis. Et nous songeons à la possibilité dans ce qu'on a appelé la formation dans un tiers pays. Nous étudions la chose et, par moments, elle provoque énormément de commentaires. Je viens de recevoir de M. Drake la réponse à la question qui a été posée plus tôt. Approximativement un tiers des étudiants viennent au Canada pour recevoir une formation pratique dans les domaines de l'industrie, du gouvernement et de la médecine. Environ un tiers font des études post-graduées, un autre tiers étudient pour l'obtention d'un diplôme.

Maintenant, pour conformer ma présentation à l'orientation des questions qui semblent le plus en évidence, nous avons parlé de régions géographiques, mais il peut valoir la peine de mentionner ceci: bien que notre programme atteigne maintenant chacun des continents, nous nous sommes limités à un nombre relativement petit de pays. En fait, environ les trois quarts de l'aide canadienne vont à un total d'environ 1 ou 13 pays ou à des régions de ces pays. En Asie: l'Inde, le Pakistan, la Malaisie et Ceylan. Le Sud-Vietnam est un cas spécial. En Afrique: La Tunisie, le Sénégal, le Cameroun et le Rouanda. Les Caraïbes, bien que n'étant pas un seul pays, sont une région relativement homogène. Et nous considérons l'Amérique latine comme une région parce que là notre programme ne s'adresse pas à un pays en particulier, mais des fonds sont disponibles pour financer des programmes dans n'importe quel pays qui présente des projets qui satisfont à nos critères.

**Le sénateur Pouliot:** S'ils ne font pas partie du Commonwealth, donnez-vous de l'aide à des pays qui n'appartiennent pas au Commonwealth?

**M. Strong:** Oui, bien sûr. Naturellement les pays de l'Amérique latine, sauf le Honduras britannique et la Guyane, ne font pas partie du Commonwealth. Excusez-moi... pour l'Afrique, j'ai oublié de mentionner le Nigéria et le Ghana. Il me semblait aussi que la liste était un peu courte.

Nous avons aussi un bon programme dans les pays de l'est de l'Afrique: L'Ouganda, le Kenya et le Tanzania.

**Le sénateur MacKenzie:** Avez-vous encore des contacts avec Zanzibar?



**M. Strong:** Cela fait partie du Tanzania.

**Le sénateur MacKenzie:** D'une certaine façon.

**M. Strong:** Politiquement, cela fait partie du Tanzania.

**Le sénateur MacKenzie:** Nous n'avons pas de représentants à Zanzibar?

**M. Strong:** Non, nous n'avons personne sur l'île de Zanzibar.

**Le sénateur Pouliot:** Et pour les anciennes colonies françaises comme Madagascar?

**M. Strong:** La plupart d'entre elles sont d'anciennes colonies françaises. Nous donnons une très petite somme.

**Le sénateur Pouliot:** Vous basez-vous sur la francophonie?

**M. Strong:** Un des projets les plus intéressants étudiés récemment intéresse trois pays de l'ouest de l'Afrique, dont deux francophones et un anglophone, à propos d'un développement régional qui va toucher ces trois pays et demandera évidemment des échanges dans les deux langues.

**Le sénateur Pouliot:** Quand des Africains ou des Asiatiques viennent au Canada pour étudier, ils ont une période déterminée pour leurs études... deux ans, trois ans... et ensuite ils doivent retourner chez eux?

**M. Strong:** Bien sûr.

**Le sénateur Pouliot:** Et parfois ils insistent pour demeurer ici après leur cours?

**M. Strong:** Oui. C'est un problème, il faut l'avouer. Un bon nombre d'étudiants désirent demeurer au Canada après leurs études. Le nombre de ces étudiants n'a pas atteint le point où il constituerait un grave problème, mais c'est certainement pour nous une constante préoccupation. Avant que les étudiants ne viennent ici, il est entendu entre eux et nous et entre eux et leur propre gouvernement qu'il viennent ici dans le but de recevoir une formation qui leur permettra de contribuer au développement de leur propre pays. Par conséquent, nous prenons pour acquis que cela, le but de leur formation, étant bien compris par tous les intéressés, ces étudiants sont dans l'obligation de partir. Certains événements se produisant dans la vie privée de ces personnes demandent que l'on fasse parfois des exceptions. Mais nous nous sentons dans l'obligation d'être très fermes sur ce point et nous insistons pour que, à moins qu'il n'y ait des raisons extrêmement

graves de faire une exception, ces personnes retournent dans leur pays.

**Le sénateur Pouliot:** Une des raisons les plus graves serait le manque de médecins au Canada. Il y a un étudiant vietnamien qui a eu des succès remarquables dans ses études médicales. Il a reçu son doctorat et il a dû retourner chez lui, au Vietnam, au lieu de rester ici. Je pense que lorsque le gouvernement dépense tant d'argent pour l'éducation d'un étranger et que l'étranger en profite aussi bien, il vaudrait aussi bien le garder ici.

**M. Strong:** C'est toujours un problème très difficile, mais je pense que si nous comprenons les raisons pour lesquelles le gouvernement canadien offre cet argent pour l'éducation...

**Le sénateur Haig:** C'est fait dans le but d'aider les pays étrangers.

**M. Strong:** Exactement. Cela coûte cher d'emmener ces personnes ici. La formation qu'elles reçoivent en est une dont on a terriblement besoin dans leurs pays. Nous nous sentons obligés de nous assurer que cette formation sera utilisée.

**Le sénateur Grosart:** Certains de ces pays ont-ils des exigences vis-à-vis les étudiants qui viennent au Canada pour retourner ensuite, par exemple des règlements sur les passeports, ou d'autres règlements?

**M. Strong:** En effet, cela est vrai, en général. Certains pays sont plus stricts que d'autres en faisant ces règlements et s'attachent davantage à les faire observer. Mais les choses peuvent changer dans ces pays. Il y a des situations comme ce qui se passe au Nigéria à propos du Biafra, où vous avez des troubles ou des rébellions. Dans certains cas, il peut être très difficile pour une personne de retourner dans son pays. Il y a eu par exemple la situation en Rhodésie, qui a pris par surprise un bon nombre d'étudiants qui se trouvaient en dehors de la Rhodésie. Plusieurs choses qui ne sont pas imputables à l'étudiant doivent être prises en considération. Mais nous prenons très au sérieux l'obligation que nous croyons avoir de nous assurer que les fonds destinés à ce but servent effectivement ce but.

**Le sénateur Pouliot:** Monsieur le président, j'ai une question à poser, et je vous demande respectueusement de décider si elle est pertinente. C'est à propos de la francophonie. J'en ai par-dessus la tête de cette histoire, parce que je crois que la langue ne peut pas être la



base de la fondation d'un pays. Cela a été tenté durant le premier siècle de régime britannique et sans succès. Maintenant, pourquoi parler de francophonie, et quel bénéfice pouvons-nous en retirer? C'est là ma question.

**Le président:** Sénateur Pouliot, je crois que nous allons considérer vos remarques comme une déclaration plutôt que comme une question, parce que je doute que cela ait un rapport avec ce que nous essayons de faire aujourd'hui. Vous ne vous opposez pas à ce que nous continuions et essayions de diriger nos questions...

**Le sénateur Pouliot:** Pas du tout. Je vous laisse juger, monsieur le président.

**Le président:** Oui. Essayons de limiter nos questions aux sujets dont M. Strong a vraiment à s'occuper.

**Le sénateur Pouliot:** La remarque est en noir sur blanc. Je n'insisterai pas davantage.

**Le président:** Oui. C'est au dossier.

**Le sénateur Macnaughton:** Ceci peut sembler une répétition de la question que j'ai déjà posée, mais est-ce que l'on s'occupe de suivre ces étudiants étrangers quand ils sont au Canada? On les voit déambuler un peu partout et on s'interroge sur le genre de réception qu'ils ont ici et les impressions qu'ils vont rapporter. En pratique, cela pourrait être une extraordinaire publicité. Je sais que les Allemands ont cette politique depuis des années. Les étudiants qui vont là reçoivent une formation pour devenir banquiers ou banquiers-adjoints, et quand ils sont retournés dans leurs pays c'est par l'entremise de l'Allemagne qu'ils font toutes leurs transactions financières. Pouvez-vous voir à organiser des réunions sociales pour ces étudiants? Je sais qu'une fois par année nous avons ici un dîner offert par l'Orateur du Sénat ou l'Orateur de la Chambre ou les deux...

**Le sénateur Pouliot:** C'était ennuyeux.

**Le sénateur Macnaughton:** Vous n'étiez quand même pas le principal orateur, sénateur.

**Le sénateur Pouliot:** J'ai refusé d'y aller par la suite. La soirée avait été ennuyeuse.

**Le sénateur Macnaughton:** Je pense que vous comprenez ce que je veux dire, M. Strong.

**M. Strong:** Comme vous le savez, nous de l'aide extérieure avons des responsabilités particulières envers les étudiants qui viennent ici sous les auspices de l'aide extérieure. Mais il y a beaucoup d'autres étudiants qui vien-

nent au Canada sous d'autres auspices; soit de leur propre chef soit sous les auspices d'autres organisations. Nous avons récemment fait beaucoup pour intensifier notre programme d'assistance aux étudiants qui viennent ici sous les auspices de l'Aide extérieure. Nous fournissons aussi certaines sommes au *Canadian Service for Overseas Students and Trainees*, qui est une organisation privée s'occupant des besoins généraux des étudiants étrangers au Canada.

Bien que nous ne soyons pas directement obligés de nous occuper de tous ces étudiants, nous élargissons actuellement nos vues sur le problème pour considérer les besoins de tous les étudiants, parce que nous croyons qu'on ne peut pas s'intéresser à ce qui se passe dans les cadres de l'aide extérieure sans s'occuper également de ce qui se passe chez les autres étudiants.

C'est là un bon travail qui est fait en premier lieu par les universités elles-mêmes et par des organisations privées qui ont des rapports étroits avec les universités. Je crois réellement qu'il s'agit là d'un problème qui demande beaucoup d'attention, à cause du nombre croissant des étudiants étrangers chez nous, et je ne suis pas convaincu que le Canada, dans son ensemble, fasse tout ce qu'il peut faire en ce domaine.

**Le sénateur Fergusson:** Subventionnez-vous ces organisations d'une façon ou d'une autre?

**M. Strong:** Seulement le *Canadian University Service Overseas*. Toutefois, le moment est peut-être bien choisi pour mentionner que le Gouvernement a annoncé, voilà deux ou trois mois, qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril, si le Parlement approuve, il sera inauguré un nouveau programme grâce auquel pour la première fois le Bureau de l'aide extérieure aura la possibilité de faire des dons directs pour des projets ou des programmes lancés par des entreprises privées. Une bonne partie ira à CUSO, parce qu'il sera inclus dans ce programme l'aide donnée maintenant à CUSO par le gouvernement.

**Le sénateur Haig:** Quelle aide donnez-vous à CUSO?

**M. Strong:** Pour l'année courante, le montant total est d'environ \$1,888,000.

**Le sénateur Haig:** Où va cet argent? Quand j'étais outre-mer, j'ai rencontré des étudiants qui étaient payés par le gouvernement local.

**M. Strong:** Une caractéristique du programme de CUSO qui est très avantageuse à plusieurs points de vue et qui réduit les frais encourus par le peuple canadien est le fait



que le personnel de CUSO répond à des demandes particulières et va remplir des postes pour lesquels ses services sont demandés par les gouvernements locaux et des institutions locales, et il est payé au tarif local par ces institutions. Cela signifie que ces gens sont voulus et désirés, qu'ils font un travail que les gens du pays croient utile. Toutefois, il y a beaucoup d'autres frais. Il y a les frais du voyage, de l'entraînement, du recrutement, il y a des dépenses supplémentaires qui dépassent de beaucoup ce que donne le pays hôte. Cela nous permet d'envoyer des gens à l'extérieur pour environ \$2,000 par année, alors que le programme américain des volontaires de la paix coûte \$8,000 par volontaire.

**Le sénateur Haig:** Le Bureau de l'Aide extérieure donne-t-il quelque chose aux professeurs et aux étudiants de CUSO pour aider au travail académique; des livres, par exemple?

**M. Strong:** Nous avons subventionné le «programme des livres» de l'*Overseas Institute of Canada*, qui est aussi une initiative privée. Cette organisation recueille des livres, avec l'aide d'autres organisations à travers le pays, et ces livres sont envoyés non seulement aux endroits où enseignent les professeurs de CUSO et de l'Aide extérieure, mais aussi à d'autres endroits. Toutefois, on donne la priorité aux endroits où travaillent des professeurs canadiens sous l'égide de CUSO ou de l'Aide extérieure.

**Le sénateur Haig:** Je discuterai de ce point avec vous plus tard, M. Strong.

**Le sénateur Cameron:** Pour en revenir à la question du sénateur Macnaughton se rapportant aux dispositions prises sur le plan social pour créer une bonne impression chez les étudiants, je pense qu'on peut dire que dans la plupart des grandes universités canadiennes il y a une Maison internationale dont le but est de s'occuper de ce problème. J'ajoute que chaque année pendant une semaine nous avons environ 200 étudiants internationaux à Banff. C'est là un élément très important du programme d'intégration sociale et je peux affirmer sans craindre d'être contredit que l'une des plus excitantes soirées de l'année à Banff est la Soirée internationale, alors que ces étudiants étrangers organisent leur propre fête de Noël. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Quelque chose se fait par l'entremise des Maisons internationales dans les campus, de l'*Inter-Varsity Christian Fellowship*, etc.

**Le sénateur Pouliot:** Mais Banff est à 2,500 milles d'Ottawa. Le climat est différent.

**Le sénateur Cameron:** Mais il y a des étudiants qui viennent à la côte ouest de l'ouest de l'Ontario. Cela ne concerne pas seulement l'ouest.

**Le sénateur Pouliot:** Comme personne ne semble vous poser de questions, monsieur Strong, je vais vous en poser une. Serait-il possible d'avoir une liste des prêts consentis sans intérêt par le Canada aux Antilles ou à tout autre pays, avec le montant du prêt, le pays, et la date à laquelle le prêt fut fait?

**M. Strong:** Oui, bien sûr. Nous pouvons fournir cela très rapidement. Nous l'avons ici. Mais je pourrais peut-être simplement le porter au dossier ou le remettre au sénateur et autres sénateurs.

**Le sénateur MacNaughton:** Portez-le en appendice au compte rendu.

**Le sénateur Pouliot:** Bonne idée. J'avais demandé ce renseignement au docteur Davidson, mais sans succès.

**Le sénateur MacKenzie:** Je voudrais changer un peu l'orientation de la discussion.

**Le président:** Auparavant, sénateur MacKenzie, je pense que nous devrions porter au dossier cette liste de prêts dont a parlé le sénateur Pouliot. Nous pourrions l'ajouter en appendice. Êtes-vous d'accord?

**Des voix:** Oui.

(Voir L'Appendice «C»)

**Le sénateur Pouliot:** Merci. C'est très bien.

**Le sénateur MacKenzie:** Je sais par expérience, d'après ce que j'ai entendu raconter que, pour des raisons excellentes et compréhensibles, le travail du Département de l'Aide extérieure est handicapé par la paperasse et les chinoiseries administratives. Bien entendu vous ne pouvez pas répondre directement à ma déclaration et nous dire s'il y a des choses que le Comité pourrait suggérer dans son rapport au sénat pour vous donner une plus grande liberté d'action vis-à-vis le programme que vous administrez. Ce que j'en dis, c'est parce que j'ai connu des médecins qui sont allés à l'étranger pour l'Aide extérieure et qui pendant des mois et des mois ne savaient pas s'ils partaient oui ou non et n'étaient pas sûrs des arrangements qui étaient faits au sujet de leurs allocations, etc.

Comme je l'ai dit, il serait difficile pour vous ou pour un autre membre de votre département de vous exprimer librement en



public sur ce sujet, mais je pense qu'il est important que nous vous aidions, si possible, à obtenir plus de latitude et de liberté au sujet de l'administration du programme.

**M. Strong:** Monsieur le président, je suis naturellement très reconnaissant envers le sénateur pour les sentiments qu'il exprime. Je puis dire que je crois qu'il y a, à tous les niveaux du gouvernement, une conscience croissante du fait que l'administration d'un programme d'aide (programme qui s'étend à environ 70 pays dans le monde entier, qui couvre presque tous les aspects de la vie canadienne, qui relie les Canadiens et leurs ressources et leurs institutions aux institutions équivalentes dans les autres pays) est un programme très complexe qui traverse des barrières culturelles et des barrières nationales. Je dois aussi admettre qu'il doit traverser un bon nombre de barrières administratives aux deux extrémités... pas seulement ici.

Je crois que le Gouvernement se rend compte de la situation et depuis que je suis venu ici j'ai été impressionné par le fait que certainement aux échelons supérieurs du gouvernement on est prêt à rechercher les moyens d'accélérer notre administration. Il est souvent un peu plus difficile de rendre cette accélération réelle dans la pratique, mais je pense que les choses sont en train de changer pour le mieux et j'espère que la flexibilité que nous avons maintenant et celle que nous espérons avoir nous aidera à supprimer quelques-uns des problèmes qui ont parfois restreint notre habileté à donner à des personnes comme les médecins que le sénateur MacKenzie a mentionnés l'appui qu'elles méritent.

**Le sénateur Macnaughton:** Nous avons un nouveau directeur, n'est-ce pas? Et il y a eu une réorganisation?

**M. Strong:** Oui, monsieur. Je ne dis pas que le nouveau directeur peut faire beaucoup en ce domaine, mais je sais que lorsqu'on m'a demandé d'accepter ce poste mon ministre m'a dit avec insistance que c'était là une des choses qu'il s'attendait que je fasse.

**Le président:** Nous allons entendre le sénateur Fergusson et ensuite le sénateur Fournier.

**Le sénateur Fergusson:** Je voulais simplement faire un commentaire. M. Strong a mentionné le programme de l'*Overseas Institute*. Ceci n'est pas une question, mais peut-être est-il pertinent de mentionner que ce programme m'intéresse beaucoup puisque je suis membre de l'*Overseas Institute*.

Quand j'étais en Guyane, il y a environ un an, j'ai constaté qu'on recevait là-bas un grand nombre de livres par l'*Overseas Institute* d'Ottawa.

J'ai accompagné M. et Mme Gregg quand ces livres ont été distribués aux différentes écoles, des écoles moraviennes et d'autres petites écoles dans des endroits retirés. A moins d'y être allé, vous ne pouvez avoir aucune idée de la pauvreté des gens là-bas et de la rareté des livres et du papier et de toutes ces choses. Je veux rendre ici hommage au programme de l'*Overseas Institute* et au travail qu'il fait et mentionner l'immense gratitude de ceux qui reçoivent ces dons. C'est une chose presque incroyable à moins de l'avoir vue de ses propres yeux.

**Le président:** Sénateur Fournier.

**Le sénateur Fournier (De Lanaudière):** Monsieur le président, dans le même ordre d'idées que les remarques faites par Madame Fergusson, pouvez-vous me dire si les gens qui vivent dans les pays recevant de l'aide du Canada, la population en général, sont au courant que d'autres pays s'occupent deux?

**M. Strong:** Je ne suis pas sûr de comprendre parfaitement ce que veut dire monsieur le sénateur.

**Le sénateur Fournier (De Lanaudière):** Fait-on beaucoup de publicité dans ces pays à l'aide apportée par le Canada.

**M. Strong:** Oui, bien sûr. Et parfois la somme de publicité que nous recevons pour ce qui peut être à nos yeux une aide relativement faible est presque embarrassante. D'autres fois, quelque chose de plus important est fait qui ne semble pas recevoir toute l'attention méritée. Mais en général j'ai constaté que le public est très conscient de l'aide apportée par le Canada. Je l'ai constaté au cours des voyages que j'ai faits en touriste autour du monde comme au cours des voyages que j'ai faits officiellement. Aussi nous recevons fréquemment des copies d'articles de journaux et d'autres choses qui suggèrent qu'en général on est très conscient de ces faits.

**Le sénateur Haig:** Comment l'argent est-il dépensé? Est-il donné au gouvernement intéressé?

**M. Strong:** Eh bien, l'élément bilatéral de notre programme, celui directement administré par le bureau de l'aide extérieure, est



procuré par le fait que nous payons pour l'obtention de marchandises et de services canadiens. Ce qui se produit c'est que lorsqu'on s'est mis d'accord sur un projet ou un programme, les pays que nous aidons achètent au Canada les marchandises et les services dont ils ont besoin et c'est nous qui payons directement les fournisseurs canadiens. Donc, en fait ce qui se passe c'est que l'argent est dépensé au Canada et va directement aux fournisseurs canadiens de ces marchandises et services. Toutefois, il y a certaines exceptions que nous avons examinées récemment pour essayer de remédier à certaines situations qui se créent (et cela a été discuté plutôt par le Comité) en nous servant de l'autorisation qui nous est maintenant donnée de fournir jusqu'à 25 pour cent de la contribution canadienne totale sous forme de marchandises prises sur le marché local.

Parfois, il y a des problèmes qui surgissent dans ces pays à cause des difficultés budgétaires qui se posent quant il s'agit de trouver l'argent pour les frais locaux. Ce n'est pas une question du manque de change étranger, c'est une question d'insuffisance de fonds locaux. Dans des cas spéciaux, quand nous pensons qu'un projet est particulièrement souhaitable et que le pays intéressé a des difficultés budgétaires quand il s'agit de fournir les éléments locaux, nous avons la permission de nous en charger.

**Le sénateur Cameron:** Avez-vous des chiffres qui indiqueraient la proportion des fonds de l'aide extérieure qui sont dépensés au Canada pour des marchandises canadiennes?

**M. Strong:** Pour le programme bilatéral, le chiffre est d'environ 90 pour cent.

**Le sénateur Cameron:** Autant que cela?

**M. Strong:** Oui.

**Le sénateur Cameron:** Ce qui veut dire que la somme dépensée pour les services et pour les salaires des professeurs et des techniciens est dans les 10 pour cent.

**M. Strong:** Cela est payé à des Canadiens. Nous incluons le coût des salaires payés aux Canadiens qui vont travailler à l'étranger.

**Le sénateur Cameron:** Oui.

**Le sénateur Grosart:** M. Strong...

**Le président:** Messieurs les sénateurs, je sais que nous nous sommes engagés sur un terrain qui est extrêmement intéressant. D'autre part, beaucoup de points dont il est question dans l'appendice «B» de notre compte rendu du 14 décembre n'ont même pas encore été touchés. Aussi, si vous voulez bien nous

permettre de lever la séance, sénateur Grosart, nous pourrions continuer l'examen de ces points à notre prochaine réunion.

**Le sénateur Grosart:** J'ai une question qui découle directement de l'appendice «B» et directement de la discussion. Quel pourcentage de la somme totale votée pour le bureau de l'aide extérieure est en fait distribuée. En d'autres termes, à combien se chiffrent vos frais généraux.

**M. Strong:** Les frais généraux ne sont pas inclus dans le budget normal de l'aide extérieure. Cela fait partie du budget de l'administration général. Le chiffre que je vous donne est celui de la période se terminant le 31 mars 1968 et le total des frais d'administration est estimé à environ \$1,700,000 pour un programme qui dépasse les 300 millions de dollars. Naturellement tout n'est pas administré directement par nous, mais je pense que c'est là un pourcentage de frais généraux très faible par tous les standards, même les standards commerciaux.

**Le sénateur Fournier (de Lanaudière):** Mes félicitations!

**Le sénateur Pouliot:** Pour faire suite à la dernière question, monsieur Strong, est-ce que certains pays ont remboursé l'aide que le Canada leur avait consentie?

**M. Strong:** Il y a eu certains remboursements. Pour ce qui est de nos propres prêts de développement, nous n'avons pas commencé à recevoir de remboursements, je crois. Pour les crédits à l'exportation qui, aux fins de la comptabilité internationale, sont inclus dans l'aide extérieure mais ne sont pas administrés par notre bureau, il y a des paiements qui se font continuellement.

**Le sénateur Pouliot:** Selon les ententes de la Banque internationale?

**M. Strong:** La Banque internationale, puisque vous en parlez, agit différemment. Nous lui souscrivons des capitaux et nous mettons aussi en disponibilité des fonds additionnels par l'entremise de l'Association internationale du développement, et plus les autres fonds que la Banque internationale se procure grâce à des émissions, des capitaux, comme il y en a eu au Canada ces derniers jours...

**Le sénateur MacKenzie:** Question de procédure, monsieur le président. Nous devons ajourner dans un instant et, si je comprends bien, nous aurons l'occasion d'entendre M. Strong de nouveau.

**Le président:** Oui.

**Le sénateur MacKenzie:** Quand nous en aurons terminé avec cette partie de notre programme, je suppose que nous allons avoir





## APPENDICE «C»

TABLEAU 13

PRÊTS SPÉCIAUX DE DÉVELOPPEMENT APPROUVÉS  
(en millions de dollars canadiens)

Projet	Date de la signature	Montant	Taux	Échéance	Délat
			%	(années)	(années)
<b>PLAN DE COLOMBO</b>					
<b>CEYLAN</b>					
Amiante 1965.....	11 jan. 1966	1.000	3	50	10
Aéroport de Natunayake.....	12 mars 1966	1.5	3	50	10
Amiante 1967.....	8 sept. 1967	.5	0	50	10
		<u>3.000</u>			
<b>INDE</b>					
Engrais chimiques.....	28 juil. 1967	10.	0	50	10
Parrage d'Idikki.....	27 oct. 1967	19.5	0	50	10
Études géologiques.....	28 juil. 1967	9.0	0	50	10
Locomotives Diesel.....	20 avr. 1966	2.150	3	50	10
Projets autres que la fourniture de services et de matières premières.....	21 fév. 1967	11.85	0	50	10
Locomotives pour les lignes principales.....	28 déc. 1966	7.00	0	50	10
Produits industriels.....	27 oct. 1967	10.0	0	50	10
		<u>50.000</u>			
<b>CORÉE</b>					
Développement des ressources laitières.....	15 sept. 1967	1.0	3	30	7
		<u>1.000</u>			
<b>PAKISTAN</b>					
Ligne de transmission E. W.....	17 mar. 1967	10.0	0	50	10
Centrale nucléaire de Karachi.....	29 déc. 1965	23.263	3	50	10
Engrais chimiques.....	13 oct. 1967	5.0	0	50	10
Matières premières.....	13 oct. 1967	6.0	0	50	10
		<u>44.263</u>			
<b>THAÏLANDE</b>					
Équipement des écoles (dans l'ensemble).....	9 mai 1967	1.0	0	40	10
		<u>1.000</u>			
<b>ANTILLES</b>					
<b>GUYANE</b>					
Levés aériens.....	3 nov. 1966	1.800	0	50	10
		<u>1.800</u>			
<b>JAMAÏQUE</b>					
Écoles rurales.....	19 juil. 1966	1.550	3	50	10
Pont Olivier.....	7 sept. 1965	.700	3	50	10
Système d'égout à Harbour View.....	7 sept. 1965	.925	3	50	10
Système de radio-téléphonie THF.....	1 <sup>er</sup> nov. 1966	.500	3	50	10
Matériel—Travaux publics.....	1 <sup>er</sup> nov. 1966	.800	3	50	10
Petits ponts.....	—	.300	3	50	10
Équipement—hôpital de May Pen.....	—	.475	3	50	10
Habitations à prix modique.....	27 fév. 1967	.575	3	30	7
Études préalables de placement et études de praticabilité.....	2 août 1967	1.000	3	30	7
Réseau de distribution d'eau à l'est de St. Mary	2 août 1967	1.200	3	30	7
		<u>8.025</u>			
<b>TRINIDAD ET TOBAGO</b>					
Équipement portuaire.....	18 juil. 1966	.350	3	50	10
Structures d'usines.....	26 avr. 1966	1.250	3	50	10
Entrepôts portuaires.....	—	.250	3	50	10
Électrification rurale.....	15 déc. 1965	.650	3	50	10
Levés aériens.....	13 mai 1966	.750	3	50	10
Rois de construction—programme domiciliaire	15 déc. 1965	.400	3	50	10
Étude sur les transports.....	24 fév. 1966	.400	3	50	10
Ressources hydrauliques.....	13 mai 1966	.340	3	50	10
Développement des ressources laitières.....	26 avr. 1966	.500	3	50	10
		<u>4.890</u>			
<b>ANTILLES ORIENTALES</b>					
Développement des ressources laitières de la Barbade.....	30 sept. 1967	.250	0	50	10
		<u>.250</u>			



TABLEAU 14

Projet	Date de la signature	Montant	Taux %	Échéance (années)	Délai (années)
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>					
<b>ARGENTINE</b>					
Études de praticabilité.....	21 fév. 1967	.756	$\frac{3}{4}$	50	10
		<u>.756</u>			
<b>MALAISIE</b>					
Équipement minier et industriel.....	28 fév. 1967	1.620	$\frac{3}{4}$	30	7
		<u>1.620</u>			
<b>BANQUE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE POUR L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE</b>					
Projets divers.....	26 avr. 1967	3.78	$\frac{3}{4}$	50	10
		<u>3.78</u>			
<b>CHILI</b>					
Université technique de l'État.....	—	4.43	$\frac{3}{4}$	50	10
Télécommunications.....	—	4.32	$\frac{3}{4}$	30	7
		<u>8.64</u>			
<b>ÉQUATEUR</b>					
Levé pour l'aménagement d'un bassin de drainage fluvial.....	5 août 1966	1.260	$\frac{3}{4}$	50	10
		<u>1.260</u>			
<b>SALVADOR</b>					
Aménagement portuaire.....	5 mai 1966	3.240	$\frac{3}{4}$	35	4
		<u>3.240</u>			
<b>MEXIQUE</b>					
Études préalables d'investissement.....	31 mars. 1967	.540	$\frac{3}{4}$	50	10
		<u>.540</u>			
<b>PARAGUAY</b>					
Études du réseau routier.....	9 nov. 1966	.800	$\frac{3}{4}$	50	10
		<u>.800</u>			
<b>PÉROU</b>					
Études de praticabilité.....	—	.540	$\frac{3}{4}$	50	10
		<u>.540</u>			
<b>AFRIQUE DU COMMONWEALTH</b>					
<b>NIGER</b>					
Câble de communications phase II.....	5 nov. 1965	3.500	6	25	5
Câble de communications phase III.....	4 avr. 1967	1.6	0	50	10
		<u>5.100*</u>			
<b>TANZANIE</b>					
Lignes de transmission.....	26 janv. 1967	2.000	0	50	10
Planification urbaine (Dar Es Salaam).....	23 déc. 1966	.450	0	50	10
		<u>2.450</u>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL.....</b>		<b>162.454</b>			

\*25 p. 100 de ce montant couvrent les frais subis sur place et seront prêtés à raison d'un intérêt de 3%.

Du Bureau de l'aide extérieure: M. Norman P. Strong, directeur général.

## APPENDICE

Document de M. Strong intitulé: *Coopération au développement des Antilles du Commonwealth.*







Deuxième session de la vingt-septième législature

1968

---

**SÉNAT DU CANADA**  
**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT**  
**DES**  
**RELATIONS EXTÉRIEURES**

---

*Président:* L'honorable G. S. THORVALDSON

---

Fascicule 4

---

Quatrième séance sur le Rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année se terminant le 31 décembre 1966, avec référence particulière à la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure.

---

**SÉANCE DU MERCREDI 14 FÉVRIER 1968**

---

**TÉMOIN:**

*Du Bureau de l'aide extérieure:* M. Maurice F. Strong, directeur général.

---

**APPENDICE «D»**

Document de M. Strong intitulé: «Aide canadienne au développement des Antilles du Commonwealth».

---

LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. Thorvaldson

Les honorables sénateurs

Benidickson	MacKenzie
Blois	Mcnaughton
Boucher	O'Leary ( <i>Carleton</i> )
Cameron	Pouliot
Cook	Quart
Croll	Rattenbury
Farris	Roebuck
Fergusson	Savoie
Fournier ( <i>de Lanaudière</i> )	Smith ( <i>Queens-Shelburne</i> )
Gouin	Thorvaldson
Grosart	Vaillancourt
Haig	Vien
Hayden	Yuzyk—(27).
Inman	

Membres d'office: Connolly (*Ottawa-Ouest*) et Flynn.

(Quorum 7)

Fascicule 4

Quatrième séance sur le Rapport du ministre des Affaires extérieures pour l'année se terminant le 31 décembre 1965, avec répliques parti-

SEANCE DU MERCREDI 14 FÉVRIER 1966

TÉMOIN:

Du Bureau de l'aide extérieure: M. Maurice F. Strong, directeur général.

APPENDICE «D»

Document de M. Strong intitulé: «Aide canadienne au développement des Antilles du Commonwealth».



## ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 2 novembre 1967:

«Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à examiner le rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1966, déposé au Sénat le 22 mars 1967, et en particulier la partie de ce rapport qui a trait à l'aide extérieure, et à faire rapport à ce sujet; et

Que ledit Comité soit autorisé à convoquer des personnes et à faire produire des dossiers et des documents.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

*Le greffier du Sénat,*

J. F. MACNEILL.





## PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 14 février 1968.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi.

*Présents:* Les honorables sénateurs Thorvaldson (*président*), Croll, Ferguson, Fournier (*de Lanaudière*), Gouin, Grosart, Inman, MacKenzie, Macnaughton, Pouliot, Quart et Smith (*Queens-Shelburne*)—12.

*Aussi présents, quoique non membres du Comité:* Les honorables sénateurs Dessureault et Gélinas—2.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Croll, *il est décidé* que le Comité fasse rapport et recommande que soient imprimés 1,000 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses délibérations, plutôt que 800 et 300 comme auparavant.

Le témoin suivant est entendu: *du Bureau de l'aide extérieure:* Maurice F. Strong, directeur général.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Quart, il est décidé qu'un document présenté par M. Strong et intitulé: «Aide canadienne au développement des Antilles du Commonwealth» soit imprimé en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

A 15h.03, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Attesté.

*Le secrétaire du Comité,*  
Patrick J. Savoie.

## RAPPORT DU COMITÉ

Le MERCREDI 14 février 1968.

Le Comité permanent des relations extérieures présente le rapport suivant:

Votre comité recommande que l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 exemplaires en français de ses délibérations soit portée à 1,000 exemplaires en anglais et à 400 exemplaires en français.

*Le président,*

G. S. THORVALDSON.



## LE SÉNAT

### COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

#### TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 14 février 1968

Le Comité permanent des relations extérieures, à qui a été renvoyé le rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1966, nommé la partie concernant l'aide extérieure, se réunit aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence du sénateur Gunnar S. Thorvaldson.

**Le président:** Honorables sénateurs, l'impression du compte rendu des délibérations du Comité n'a pas habituellement à être proposée. Le secrétaire du Comité m'apprend toutefois qu'il existe une très forte demande pour des exemplaires des délibérations. La proposition initiale prévoyait l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 en français. Comme il reste présentement très peu d'exemplaires disponibles, je voudrais qu'on propose d'en imprimer 1,000 exemplaires en anglais et 400 en français.

Le Comité décide qu'un compte rendu sténographique sera fait de ses délibérations.

Le Comité décide de recommander que permission soit accordée d'imprimer 1,000 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses délibérations.

Honorables sénateurs, j'invite maintenant M. Strong, directeur général du Bureau de l'aide extérieure, de poursuivre l'exposé qu'il avait commencé lors de notre dernière séance.

**Le sénateur Croll:** Monsieur le président, puis-je d'abord poser une question? Monsieur Strong, j'ai lu dans les journaux que l'honorable M. Chevrier, accompagné d'autres personnes, parcourt les pays des anciennes colonies françaises en vue de connaître leurs besoins et de leur fournir éventuellement une certaine aide, je présume. Comme les rapports des journaux sont plutôt fragmentaires, je me demande si vous pourriez nous donner de plus amples renseignements à ce sujet.

**M. Maurice F. Strong, directeur général, Bureau de l'aide extérieure:** Monsieur le président, honorables sénateurs, la mission dont a parlé le sénateur Croll a quitté le Canada il y a quelques jours en vue de se rendre dans les états francophones de l'Afrique occidentale. Elle désire s'informer où en sont les entretiens que nous avons eus au cours des derniers mois avec certains de ces pays au sujet de certains projets et programmes d'aide et faire connaître aux gouvernements de ces pays les divers secteurs dans lesquels le Canada est en mesure de les aider. Elle désire également que ces pays lui fassent connaître les besoins auxquels peuvent répondre le mieux les ressources du Canada.

Je crois avoir signalé au cours de mes observations antérieures qu'il avait été difficile de mettre en œuvre dans les états africains francophones un programme d'une envergure jugée souhaitable dans le cadre de l'ensemble du programme d'aide du Canada, tout simplement parce que ces pays étaient étroitement liés à la France dans le passé et ne l'étaient pas au Canada. Il leur faut donc un certain temps pour connaître à fond les secteurs dans lesquels le Canada est mieux en mesure de leur venir en aide. L'expansion de notre programme en Afrique francophone a été freiné en raison des institutions plutôt que par suite d'une réduction des crédits.

**Le sénateur MacKenzie:** Croyez-vous que cette initiative devrait relever de vos services?

**M. Strong:** Il s'agit d'une mission technique à un échelon supérieur. M. Chevrier est accompagné par des hauts fonctionnaires du Bureau de l'aide extérieure et du ministère des Affaires extérieures et par les agents de nos postes dans les pays intéressés. Ils ont présentement des entretiens relativement à la mise en œuvre des programmes d'aide du



Canada, dans le cadre d'un programme d'envoie en vue de déterminer les projets et les programmes applicables à l'Afrique francophone qui pourrait bénéficier d'une aide du Canada.

**Le sénateur Croll:** Il s'agit de d'autres termes d'une mission d'enquête, n'est-ce pas?

**M. Strong:** Plutôt d'une mission chargée de la mise en œuvre des projets, étant donné que M. Chevrier est autorisé à engager l'application de fonds canadiens à l'égard de certains projets à l'étude depuis plusieurs mois et même davantage, en raison de leur complexité. Si la mission constate que les conditions de leur mise en œuvre sont remplies, elle a l'autorité nécessaire pour prendre les engagements en conséquence.

**Le sénateur Croll:** M. Humphrey a fait une tournée semblable comme envoyé du président Johnson au cours de laquelle il prenait des engagements.

**M. Strong:** Il y a plus de six mois que la tournée de notre mission est préparée au Canada et dans nos postes à l'étranger.

**Le sénateur Croll:** J'ai tous les renseignements que je désirais à ce sujet.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Strong. Veuillez maintenant poursuivre votre exposé.

**M. Strong:** Je traiterai tout d'abord de certains points qui se rattachent à nos précédents entretiens.

En premier lieu, le 14 décembre, le sénateur MacKenzie a demandé de plus amples renseignements sur les critères sur lesquels nous nous fondons ou nous fonderons pour dépenser les fonds qui, sous réserve de l'approbation du Parlement, doivent être affectés aux programmes mis en œuvre par des organismes bénévoles non gouvernementaux dans le cadre du programme de l'aide extérieure.

J'esquisserai les principaux critères en question.

Premièrement, pour être admissible à ce genre d'aide, l'organisme en question doit être un organisme canadien reconnu.

Deuxièmement, l'organisme doit être administré de façon efficace, selon les normes habituellement reçues, et être en mesure, du point de vue technique ou autrement, d'administrer de façon compétente le projet en question.

Troisièmement, l'organisme devra fournir des exemplaires des états financiers annuels

ou de tous autres documents financiers pertinents suffisamment détaillés pour renseigner le directeur général du Bureau de l'aide extérieure sur sa situation et la structure des programmes qu'il met en œuvre ou des projets qu'il entend réaliser dans le cadre de ce programme.

Quatrièmement, l'aide ne sera accordée, du moins aux débuts, que par l'entremise d'organismes nationaux ou supérieurs et non à chaque chapitre, section, ordre ou paroisse. La raison en est que plusieurs organismes sont disséminés sur un vaste territoire et qu'il serait absolument impossible, du point de vue administratif, de transiger avec chaque section ou succursale. Nous exigerons donc, du moins dans les débuts, de ne transiger qu'avec les organismes nationaux.

En ce qui concerne les projets, on appliquera les critères suivants dans le choix des projets et des programmes admissibles au soutien. Les projets devraient s'intégrer aux politiques de l'ensemble du programme de l'aide extérieure du Canada. Ensuite, on devra démontrer qu'ils peuvent contribuer efficacement aux besoins prioritaires du pays en matière de développement. Il s'agit évidemment du pays dans lequel le projet serait mis en œuvre.

Troisièmement, on devra établir clairement la flexibilité du programme ou du projet et sa solidité financière. En d'autres termes, nous accorderions notre aide à la mise en œuvre d'un programme dont la solidité financière serait assurée.

Quatrièmement, les projets ou programmes concernant les pays étrangers ne seraient mis en œuvre qu'avec l'assentiment du pays en cause. Ceci ne veut pas dire que nous obligerions ces pays à demander l'aide ainsi que le stipulent présentement les dispositions des programmes habituels à l'échelon des gouvernements. Nous ne voudrions évidemment pas appuyer un programme ou un projet qui ne serait pas acceptable au gouvernement en cause.

Cinquièmement, le principe de suppléance serait appliqué en tout temps. Ceci signifie que l'appui accordé par le gouvernement pour l'exécution de projets ou de programmes viserait toujours directement à étendre l'aide du Canada et non à substituer l'aide de l'État à l'aide disponible du secteur privé. En d'autres termes, on ne veut pas que l'État remplace les sources de financement de ces programmes au sein de l'entreprise privée. Au contraire, nous visons à stimuler l'expansion des programmes privés et à en accroître la qualité.



**Le sénateur MacKenzie:** Les Églises et les confessions religieuses seraient-elles admissibles, si leurs programmes étaient de bonne qualité?

**M. Strong:** Oui. Je crois qu'il importe de se rappeler que notre programme est un programme d'aide à l'égard des projets et des programmes, et non à l'égard des institutions comme telles. En conséquence, les programmes ou projets des Églises dont le but est d'assurer le développement d'un pays ou de combler des besoins d'ordre économique et social seraient admissibles.

**Le sénateur Croll:** Par exemple?

**M. Strong:** L'exécution de programmes comme le forage de puits, certaines catégories d'institutions d'enseignement, des écoles techniques et de formation professionnelle. De nos jours, l'activité missionnaire des Églises embrasse des programmes très variés. Ce sont les programmes qui visent spécifiquement le développement économique et social, et non l'activité de prosélytisme des Églises, qui seraient admissibles à notre appui.

**Le sénateur Croll:** Il n'y aurait aucun inconvénient à prosélytiser l'économie?

**M. Strong:** Pour ce qui est de notre programme, il n'est aucunement question de prosélytisme.

**Le président:** J'ai déjà vu un film qui illustre le travail des Églises dans ces pays. On y voyait à l'œuvre des bulldozers et diverses autres pièces de matériel lourd utilisés sur les chantiers.

**M. Strong:** C'est exact.

**Le sénateur Gouin:** Mon observation porte sur une question de politique. Dans la *Gazette* de Montréal, édition de ce matin, paraît un article au sujet de l'honorable M. Cardinal, du Gouvernement du Québec, qui semble exiger pour la province un monopole dans le domaine de l'éducation en français. Quelques îles des Caraïbes, dont la Martinique, sont de langue française, et l'honorable M. Cardinal opine que dans ces cas le gouvernement du Québec devrait être consulté. J'ai ici une note à ce sujet, et j'aimerais savoir si le Ministère a une ligne de conduite concernant l'éducation dans les pays francophones, que ce soit dans les Caraïbes ou en Afrique où une proportion importante de la population est de langue française.

**M. Strong:** Le secteur français de notre programme est très important et le sera de plus en plus, surtout dans le domaine de l'éducation. L'intérêt manifesté à notre pro-

gramme par les enseignants et les éducateurs du Canada français nous a certainement comblés. De fait, les Canadiens d'expression française s'y sont beaucoup intéressés. Bien que je ne sois pas en mesure de commenter les déclarations mentionnées par le sénateur et dont font état les journaux de ce matin, dont j'ai par ailleurs pris connaissance, permettez-moi de dire qu'en ce qui concerne la mise en œuvre de notre programme, la province de Québec a fait preuve d'une grande collaboration. Elle participe au choix des enseignants affectés aux pays francophones. Ce choix s'effectue par l'entremise de comités de recrutement établis à notre demande par le ministère de l'Éducation du Québec.

Au niveau de travail les contacts sont donc très étroits, et toutes nos initiatives dans le domaine de l'éducation sont prises en collaboration avec le ministère provincial intéressé. C'est le cas évidemment pour l'Ontario et les autres provinces. Dans le domaine de l'éducation, nous travaillons de concert avec les ministères de l'Éducation des provinces.

**Le sénateur Gouin:** Je vous remercie.

**M. Strong:** Sur 677 enseignants affectés à l'étranger l'an dernier, je devrais dire durant la présente année, dans le cadre de notre programme, 266 étaient originaires de la province de Québec, ce qui démontre une très importante participation de la part de cette province.

Je me permets également de signaler que l'importance de l'aide accordée aux organismes bénévoles ressort des affectations des prévisions de dépenses, qui se chiffrent à 5 millions pour la prochaine année financière commençant le 1<sup>er</sup> avril, sous réserve évidemment de l'approbation du Parlement, et dont près de la moitié financera l'activité du SUCO. En réalité, seulement un peu plus de 2 millions et demi seront répartis parmi les autres organismes durant la première année, ce qui veut dire que la sélection devra se faire selon des normes supérieures. Nous devons également établir des critères sur lesquels nous fonder pour limiter le montant à affecter à la mise en œuvre des projets ou programmes de chaque organisme.

A mesure que le programme prendra de l'ampleur, on pourrait espérer que notre aptitude à déterminer et à mettre en œuvre un plus grand nombre de projets aurait pour conséquence l'affectation de budgets plus considérables, mais au début le fait qu'il n'y aura qu'environ 2 millions et demi à affecter à un programme embrassant des organismes bénévoles, lequel, d'après nos prévisions les plus précises, atteint un budget de l'ordre d'envi-



ron 35 millions, démontre que nous aiderons plus particulièrement le projet et le programme qui donnera des résultats exceptionnels, qualitativement ou quantitativement. Il nous sera impossible de contribuer à la mise en œuvre de tous les programmes de ces organismes, ni même de la plupart.

Lors de la séance du 14 décembre, le sénateur Macnaughton, qui ne se trouve pas ici présentement, a demandé des renseignements sur le programme relatif aux Caraïbes. Ces renseignements ont été fournis à tous les sénateurs ici présents.

**Le sénateur MacKenzie:** Monsieur le président, avant de passer à autre chose, je voudrais signaler que j'ai déjeuné avec le sénateur Leonard, qui m'a signalé le fait que lorsqu'il visitait une université d'un des pays bénéficiant de ce programme, mettons l'Inde, il s'est rendu dans la bibliothèque pour y consulter des ouvrages sur le Canada, et l'ouvrage le plus récent qu'il y a trouvé est l'Annuaire du Canada, édition de 1952. Si la documentation sur le Canada que peuvent consulter les étudiants des pays qui bénéficient de notre aide se limite à celle-là, je me demande si le Bureau de l'aide extérieure ne pourrait pas mettre à la disposition de ces pays, par le truchement des institutions appropriées, un choix d'ouvrages canadiens en français et en anglais.

**M. Strong:** Cette suggestion est très opportune. Mon collègue, M. Drake, me signale que le ministère des Affaires extérieures applique un programme d'information international qui prévoit certains crédits à cet égard. Je suis toutefois d'avis que l'honorable sénateur a raison d'affirmer que nous pourrions faire davantage dans ce domaine, et nous étudierons certainement la question. Puis-je poursuivre, monsieur le président?

**Le président:** Je vous en prie.

**M. Strong:** Je terminerai ici mes observations sur l'aide accordée aux Caraïbes, à moins qu'on me pose d'autres questions à ce sujet. J'en ai déjà traité de façon approfondie; je passerai maintenant au programme d'aide au Vietnam.

**Le sénateur Fournier (De Lanaudière):** Les pays auxquels nous accordons notre aide en disposent-ils comme bon leur semble, ou font-ils bon accueil aux suggestions que nous leur faisons au mieux de notre connaissance?

**M. Strong:** Cette action est bilatérale. L'essentiel de notre programme est de donner suite aux demandes d'aide qui nous sont faites. Il nous faut évidemment mettre ces pays au courant des genres de services que nous pouvons leur offrir, et nous considérons que cela nous incombe, si nous voulons que les crédits soient d'abord utilisés pour fournir des marchandises et assurer des services d'origine canadienne. L'action entreprise est donc bilatérale. A la faveur d'entretiens, nous informons ces pays du contenu de notre programme d'aide. Ceux-ci nous font alors connaître leurs besoins, et nous tentons de voir comment nos ressources peuvent y répondre. Nous examinons également le bien-fondé du projet. Nous ne sommes pas tenus d'agréer leur demande. Nous entretenons d'habitude de bonnes relations avec ces gouvernements, ce qui nous permet de discuter librement et franchement du bien-fondé de certains projets. Il est évident que nous ne sommes pas tenus d'agréer des projets que nous ne jugeons pas être justifiés, bien qu'il puisse s'agir de projets pouvant être mis en œuvre au moyen de biens et de services d'origine canadienne. De même, les autres pays se sentent tout à fait libres de nous proposer de varier notre façon d'aborder la question. En fait, la mise en œuvre du projet est l'aboutissement du dialogue, le résultat des négociations.

**Le sénateur Fournier (De Lanaudière):** Un engagement d'honneur?

**M. Strong:** Oui.

**Le sénateur Grosari:** Avant de quitter le sujet de l'information canadienne à l'étranger, j'ai remarqué que le Bureau de l'aide extérieure, dans son dernier communiqué, publie des statistiques comparatives pour 1966 sur le plan international, d'après lesquelles le Canada fait très mauvaise figure. Ces statistiques ne sont certainement pas à jour. Vous reproduisez également un éditorial du *Financial Times* ou du *Financial Post* pour tenter d'atténuer cette impression. Au sujet de la réputation du Canada à l'étranger, telle qu'il lustrée dans votre publication, je me demande s'il ne serait pas sage de ne pas utiliser ces statistiques internationales périmées et qui nécessitent des calculs sans fin? On peut certainement les mettre à jour, étant donné surtout que le Canada intensifie considérablement son programme et que les grandes puissances freinent les leurs?

Je me permets de vous dire que pour la paix de notre conscience qu'il vaudrait mieux ne pas publier ces chiffres.



**M. Strong:** Je suis disposé à me rendre à l'avis de l'honorable sénateur. Dans le domaine de l'information je n'oserais prétendre que mes connaissances puissent se comparer aux siennes. Je suis porté à vous donner raison. Si vous me le permettez, j'aimerais dire un mot de nos motifs d'agir ainsi. Le document que vous avez à l'esprit et qui s'intitule «Développement international» s'adresse surtout aux Canadiens œuvrant dans ce domaine. Ce qui nous incite à publier ces chiffres—et c'est peut-être ce qu'il ne faudrait pas faire du point de vue information—est que ces gens prennent connaissance de ces chiffres, tirés d'autres sources, et nous demandent ensuite des explications. C'est par voie de réponse anticipée à ce genre de questions qui nous sont venues de notre personnel en poste que nous avons décidé de publier ces chiffres, mais nous reverrons sûrement la question avant de recommencer.

**Le sénateur Grosart:** Je vous propose de songer sérieusement à produire vos propres chiffres. Ces données de l'AID sont nettement au désavantage du Canada. Elles font voir le Canada sous un jour défavorable par rapport au Portugal, par exemple. Je ne crois pas qu'il soit opportun de diffuser de tels renseignements, d'où qu'ils viennent. Notre programme d'aide extérieure est infiniment supérieur, par tous ses aspects à celui du Portugal, pour ne mentionner que ce pays; pourtant, à sa face même, l'exposé publié par votre Bureau défavorise la position du Canada par rapport à celle du Portugal dans le domaine de l'aide extérieure.

**M. Strong:** Je crois que le sénateur a parfaitement raison. D'ailleurs c'est la même attitude que celle qu'ont prise les représentants du Canada ces dernières années, comme vous le savez, à l'occasion de conférences internationales. Nous reconnaissons que les chiffres fournis par l'AID ne reflètent pas fidèlement surtout la qualité de l'aide canadienne, mais comme ils sont publiés à l'échelon international, nous sommes tenus occasionnellement d'y apporter des précisions. J'abonde tout à fait dans le sens de votre argumentation, sénateur.

Notre programme au Vietnam est peut-être l'un des aspects de notre activité qui a reçu le plus de publicité. Au cours de ma déclaration du 14 décembre j'ai fait état de notre programme en ce pays et j'y reviendrai brièvement puisqu'on a posé plusieurs questions à ce sujet, ce qui me paraît révéler l'intense intérêt qui s'attache à cet aspect de notre programme.

Au cours de la période initiale nous avons fourni des denrées comestibles et d'autres for-

mes d'aide, à la demande des autorités vietnamiennes. Ceci ne s'est produit effectivement qu'en une seule occasion, au début du programme. Depuis lors notre effort s'est traduit par une aide de caractère technique et médical. Au cours de l'année financière 1966-1967 nous avons déboursé la somme de \$700,000 sous forme d'aide technique et de programmes éducationnels au Vietnam et environ \$1.2 million pour fins de ce que l'on pourrait appeler programmes primordialement d'ordre médical.

Il est intéressant de rappeler également que 400 étudiants ont pu venir au Canada du Vietnam du Sud et qu'il s'en trouve présentement quelque 235 au Canada, ce qui constitue le plus fort contingent d'étudiants étrangers en provenance d'un même pays. La majorité d'entre eux, cela va de soi, poursuivent des études académiques ou techniques dans des maisons d'enseignement d'expression française.

Par le passé, surtout, nos programmes ont connu des changements marqués, ce qui s'explique assez facilement je crois. L'un des besoins les plus pressants du Vietnam du Sud s'inscrit dans le domaine des soins médicaux d'urgence. Ceci explique que notre programme ait dû être centré sur les soins d'urgence de portée humanitaire plus intensivement que dans toute région.

Le but fondamental de l'aide extérieure est d'encourager les pays à mettre en valeur leurs ressources par eux-mêmes en vue de remédier à ces problèmes, et de les aider en ce sens. C'est pourquoi nous concentrons normalement nos efforts sur des projets aptes à permettre aux pays de s'aider eux-mêmes par la formation de cadres et par des programmes de capital d'exploitation susceptibles de prolifération bénéfique dans le contexte d'un développement futur.

Au Vietnam nous nous sommes efforcés de préserver ce ferment de développement dans la formulation et l'application de nos programmes, mais nous avons dû forcément modifier notre orientation face à la situation engendrée par l'état de guerre en ce pays. De fait, au cours des dernières années nous avons orienté radicalement notre aide du côté de l'aide médicale. Je me permets de mentionner que nous avons envoyé une équipe spéciale au Sud-Vietnam il y a environ deux mois. M. Drake, qui m'accompagne aujourd'hui, de même que le major-général Wrinch, commissaire national de la Croix Rouge canadienne, faisaient partie de cette équipe, ainsi qu'un médecin de Montréal et plusieurs hauts fonctionnaires. Cette équipe avait pour



mission d'examiner sur place les divers aspects de notre action dans le domaine de l'aide médicale au Vietnam du Sud, de discuter avec les autorités vietnamiennes de leurs besoins futurs et d'examiner par le détail certains nouveaux projets et programmes couvrant l'étude.

Les membres de l'équipe ont visité entre autres endroits, la clinique de Quang Ngai, aménagée à l'origine comme clinique anti-tuberculeuse mais qui a depuis élargi son champ d'action au point qu'aujourd'hui elle dispense un large éventail de services médicaux à cette agglomération située à quelque 530 milles au nord de Saigon.

Vous avez pu lire dans les journaux récemment que la clinique de Quang Ngai avait temporairement interrompu son activité—arrêt temporaire, je l'espère—à cause de l'explosion d'actes de violence dans cette région. Je suis très heureux de signaler que l'ensemble du personnel médical canadien à Quang Ngai est sauf; que tous les membres du personnel, sauf un, ont été évacués de Quang Ngai et exercent aujourd'hui leur activité d'autres manières car, ainsi que vous pouvez l'imaginer, de multiples besoins de soins médicaux sont nés au cours des dernières semaines dans d'autres secteurs du pays. Le personnel, je le répète, est sain et sauf. Il est pleinement occupé mais nous devons attendre le déroulement des événements avant de pouvoir arrêter dans quelle mesure il pourra reprendre le travail extrêmement louable qu'il accomplissait auparavant auprès de la population de Quang Ngai.

Cette initiative est probablement le plus important projet ou programme canadien, mais, bien sûr, ce n'est pas le seul. Outre la clinique de Quang Ngai nous avons entrepris de monter 10 hôpitaux pour soins d'urgence. Ces hôpitaux sont des unités intégrées conçues pour répondre à des conditions d'urgence ou de sinistre, et pouvant trouver place dans des bâtiments existants. Ce ne sont pas des édifices. Ces hôpitaux mobiles peuvent être transportés n'importe où à travers le monde pour être installés dans des immeubles existants de manière à permettre la mise en place rapide d'unités sanitaires d'une capacité de 200 lits chacune.

Ces unités se sont avérées si efficaces que notre équipe médicale, l'équipe que j'ai mentionnée il y a un instant, nous a recommandé d'en fournir un nombre additionnel. Les autorités vietnamiennes ont fait la demande de 10 unités et il est fort probable qu'il y sera fait droit.

**Le sénateur Croll:** Qui en assurera la direction?

**M. Strong:** Ces unités sont mises en place dans divers hôpitaux et la direction en est assurée par les services médicaux vietnamiens, assistés de médecins étrangers.

**Le sénateur Croll:** Cela m'inquiète car depuis quelque temps déjà des officiels américains dignes de confiance, dont les allégations viennent d'être corroborées par le jeune sénateur Kennedy de retour tout récemment du Vietnam, affirment que le degré de corruption en ce pays dépasse tout ce qui s'est vu depuis les jours de la Rome antique et, si j'ai bonne souvenance, ce n'est pas peu dire. Comment espérez-vous l'éviter?

**M. Strong:** Le type de programmes que nous réalisons vise avant tout à répondre à des besoins précis que nous sommes en mesure d'évaluer clairement et c'est dans ce sens que nous poursuivons notre action jusqu'à ce qu'un projet ou un programme ait été mené à terme. Dans le cas des unités sanitaires un personnel canadien fut envoyé pour surveiller leur installation et la mise en place de l'outillage, et l'opération a été menée de façon à ne pas prêter flanc aux abus, à la corruption ou à d'autres desseins. Je n'oserais pas affirmer que nos programmes sont entièrement à l'abri des forces qui entrent en jeu dans une situation aussi troublée que celle qui règne au Vietnam, mais je puis dire que je ne connais pas un seul cas où du matériel ou du personnel canadien ait été impliqué dans des actes tels que ceux auxquels vous avez fait allusion.

**Le sénateur Croll:** Je ne songeais pas au personnel canadien.

**M. Strong:** Je crois pouvoir affirmer qu'étant conscients des difficultés inhérentes à la mise en œuvre de tout programme dans de pareilles conditions, nous nous efforçons d'exécuter des projets et des programmes qui ne se prêtent pas aisément à des pratiques abusives.

**Le sénateur Croll:** Vous expédiez des médicaments?

**M. Strong:** Nous envoyons des vaccins.

**Le sénateur Croll:** Eh bien! les Américains prétendent qu'ils sont vendus sur le marché. Je ne dis pas que cela est vrai, mais c'est ce qu'ils affirment.

**M. Strong:** Tout ce dont je puis vous assurer c'est que nous prenons toutes les précautions possibles. Par exemple, le programme d'immunisation est entre les mains de l'Organisation mondiale de la Santé, et bien que le personnel canadien ne participe pas au programme nous sommes en mesure de surveiller les conditions dans lesquelles il se déroule. Je



n'ai certainement reçu aucune preuve ni aucun rapport à l'effet que l'aide canadienne soit l'objet de pratiques abusives.

**Le sénateur MacKenzie:** Recrutez-vous vous-même votre personnel?

**M. Strong:** Le Bureau de l'Aide extérieure se charge de son propre recrutement mais pouvons compter sur l'assistance du ministère de la Santé nationale et du Bien-être pour le recrutement de personnel médical; l'Association des médecins canadiens nous a également fourni son aide à l'occasion. Ces deux organismes ont été d'un précieux secours pour le recrutement de personnel médical. Nous rencontrons actuellement certaines difficultés dans le recrutement de personnel médical, mais nous recevons à cet égard la collaboration du ministère de la Santé nationale et du Bien-être ainsi que celle de l'Association des médecins canadiens. Nous ne nous considérons pas comme experts en cette matière et chaque fois qu'il s'agit de recruter un personnel technique nous faisons appel au ministère du gouvernement ou à l'organisme extérieur le plus apte à nous fournir l'aide dont nous avons besoin.

**Le sénateur MacKenzie:** Est-ce que le jeune médecin qui a critiqué si vivement l'aide canadienne au Vietnam était l'un des nôtres?

**M. Strong:** Il s'en est trouvé un dont les propos hautement critiques ont reçu une large publicité. Il s'agit du docteur Hall. Les critiques qu'il a formulées ont fait l'objet de l'examen du comité des affaires extérieures de la Chambre des communes. Plus récemment le docteur Venema a beaucoup fait parler de lui. Il est juste de dire que ses critiques n'ont pas porté sur le programme canadien en tant que tel. Ce monsieur avait passé un temps considérable au Vietnam et de fait, jusqu'à tout récemment, il était le responsable du programme canadien d'aide médicale. Le docteur Venema a quitté ce poste au début de janvier pour poursuivre ses études en Hollande en vue de pousser sa spécialité en vue de traiter les maladies tropicales dans les pays en voie de développement.

Au moment où l'explosion d'actes de violence se produisit à travers le Vietnam, le docteur Venema abandonna immédiatement ses études à Amsterdam et retourna au Vietnam afin d'apporter l'aide qu'il était en mesure d'offrir à ses confrères qui y étaient demeurés. Je crois que c'est là une marque de la qualité de cet homme et de son attachement à sa mission au Vietnam qu'au premier signe de trouble sa première pensée ait été de retourner sur les lieux, plutôt que de s'estimer heureux d'avoir quitté le pays.

**Le sénateur Croll:** Que fait maintenant le docteur Hall?

**M. Strong:** Je crois savoir que le docteur Hall travaille aux États-Unis.

**Le sénateur Croll:** Au moment où l'incident s'est produit, j'ai éprouvé le sentiment—bien que, bien sûr, je n'aie jamais rencontré le docteur—qu'il s'agissait d'un jeune homme impatient, qui s'efforçait de s'affranchir des tutelles bureaucratiques dans l'accomplissement de sa tâche et qu'il s'entendait mal à la routine quotidienne. Par ailleurs, lorsque j'ai pris connaissance de votre réponse à la Chambre j'avoue qu'elle m'a laissé tout à fait sceptique, puisque vous avez dit en fait que tel ou tel ministre du gouvernement de ce pays avait tenu tel ou tel propos. Je me refuse à ajouter foi à ces dires, du moins en me fondant sur ce que j'ai entendu. D'accord, ce jeune homme était quelque peu réfractaire, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de rechercher quel que ce soit d'autre. Ai-je tort?

**M. Strong:** Je ne me sens vraiment pas disposé à rouvrir cette question, mais comme cela ne manque jamais de se produire en pareils cas, quiconque occupe un poste comme le mien est en mesure de savoir beaucoup de choses et il lui incombe de trouver un moyen de laisser percevoir la réalité d'une situation comme celle-ci sans avoir à en expliciter tous les détails. C'est ce que nous avons fait dans notre déclaration en tentant d'élucider un point que le docteur Hall avait lui-même soulevé dans sa déposition originale à l'effet qu'il s'était heurté à de multiples difficultés au Vietnam, tant de la part des Vietnamiens que d'autres personnes.

**Le sénateur Croll:** Quelle est la somme que nous dépensons au Vietnam actuellement?

**M. Strong:** Environ \$3 millions.

**Le sénateur Croll:** Puisque nous dépensons \$3 millions et que des déclarations d'officiels américains dignes de confiance et des dépêches de presse continuent de se multiplier, ne croyez-vous pas qu'il y aurait avantage à déléguer quelqu'un qui ait pour mission de s'enquérir de ce qui advient de ces \$3 millions?

**M. Strong:** C'est précisément ce que nous avons fait. Il y a toujours des représentants de notre Bureau au Vietnam. Au cours de la dernière année et demie, une période que je connais bien, nous avons délégué plusieurs hauts fonctionnaires—j'ai mentionné le groupe de M. Drake, du général Wrinch et de plusieurs autres qui se sont enquis spécifiquement du déroulement de notre programme médical lequel est sans doute l'élément le plus important de notre programme.



En outre, nos fonctionnaires se sont penchés sur notre programme de formation et d'aide technique. En sus du personnel normal de la Commission de contrôle l'un de nos hauts fonctionnaires, engagé par contrat, se consacre exclusivement au programme de formation et d'aide technique, et étudie les possibilités d'élargir certains secteurs de notre programme médical. Il est évident que nous nous préoccupons de savoir ce qui se passe et nous avons bien l'intention de continuer.

Il est quelque peu difficile, je crois, de se rendre parfaitement compte des multiples et complexes problèmes qui se retrouvent dans la zone où nous opérons. Il y existe un état de guerre qui rend parfois impossible la mise en application de méthodes et de procédures normales de caractère institutionnel.

Nous avons la plus vive sympathie pour nos conseillers à l'étranger qui sont forcés de travailler dans ces conditions. Dans ce contexte nous faisons tout en notre pouvoir pour les appuyer. Mais même avec la meilleure volonté du monde il n'est pas possible de régler toutes les opérations d'Ottawa.

Il faut pouvoir compter sur des personnes qui agissent d'une manière à peu près autonome et qui sont en mesure de régler les problèmes sur-le-champ. Il est essentiel que nous puissions nous en remettre de ce soin à des personnes interposées, car il est vraiment impossible de tout contrôler depuis Ottawa.

Je pense, par exemple, à des personnes telles que le docteur Venema qui jouissent par délégation d'une grande autorité. Il a dû prendre des décisions sur-le-champ qui ont pu paraître dépasser les normes de la fonction publique. Mais nous savons que cela est inévitable, aussi tentons-nous par tous les moyens d'appuyer notre personnel même dans de telles conditions.

**Le sénateur Pouliot:** Monsieur le président, je constate qu'il se trouve des chiffres fort intéressants en appendice au dernier compte rendu des délibérations de notre comité. Je vous en remercie. Je note des prêts sans intérêt, d'autres à 1 p. 100, et ainsi de suite. Quel est le montant global en dollars des prêts qui figurent à l'appendice «C» du dernier compte rendu de nos délibérations?

**M. Strong:** \$162.45 millions.

**Le sénateur Pouliot:** Je pense qu'il s'agit plutôt de \$1,454 milliard.

**M. Strong:** Non, sénateur, le montant est bien de \$162.5 millions. C'est là le montant global des prêts spéciaux de développement approuvés pour certains projets donnés qui apparaissent à l'appendice «C».

**Le sénateur Pouliot:** J'ai en mains une coupure d'un journal d'hier à l'effet que...

**Le président:** De quel journal s'agit-il, sénateur Pouliot?

**Le sénateur Pouliot:** De la *Gazette* de Montréal. C'est un résumé des crédits par la Presse canadienne. Il y est dit que le service des intérêts sur la dette nationale a atteint un nouveau sommet de \$1,402,842,300. Naturellement, l'augmentation du service de l'intérêt tient pour une part aux larges prêts sans intérêt qui ont été consentis à des pays étrangers. Ai-je raison? Je puis poser ma question autrement...

**M. Strong:** Je vous suis, sénateur. Je me demande de quelle manière je dois répondre à votre question car je crois que vous établissez une relation directe entre les deux.

**Le sénateur MacKenzie:** Quel est le montant des prêts sans intérêt?

**M. Strong:** La majorité des prêts de développement ne portent pas intérêt.

**Le sénateur MacKenzie:** A perpétuité?

**M. Strong:** Des frais de gestion de ces prêts se chiffrant par trois quarts de 1 p. 100 furent imputés dans le passé mais cette charge a été supprimée depuis. Nous consentons des prêts au taux de 3 p. 100 pour une période de 30 ans, comportant une période de grâce de 7 ans au chapitre du remboursement, mais la plupart de ces prêts sont des prêts d'une durée de 50 ans, sans intérêt. Je crois que la prétention du sénateur Pouliot est juste. Il y a en effet accroissement de l'intérêt global que le Canada doit payer sur sa dette nationale, pour lequel, naturellement...

**Le sénateur Croll:** Quel est le montant de la dette nationale? Vingt milliards de dollars?

**M. Strong:** La dette du Canada? A vrai dire, je ne sais pas.

**Le sénateur Croll:** Je crois qu'elle est d'environ 20 milliards, en comparaison de \$162 millions.

**M. Strong:** Il reste vrai que nos prêts de développement sont consentis sans intérêt ou à un taux peu élevé.

**Le sénateur Pouliot:** Ce n'est pas là une réponse à ma question, que je reformulerai autrement afin qu'elle soit bien claire. A l'heure actuelle nous déboursions la somme de \$1,400,000,000 pour le service de la dette publique du Canada. Si les pays qui bénéficient de prêts sans intérêt devaient effectivement payer un intérêt est-ce que le mon-



tant requis pour le service de la dette publique du Canada serait moindre, et de combien? J'espère qu'on m'a compris.

**M. Strong:** J'ai très bien compris votre question. Cela ne changerait en rien le montant que nous devons payer mais placerait peut-être un peu plus d'argent à notre disposition pour ces paiements, c'est-à-dire que nous aurions un peu plus de revenu disponible pour le remboursement de ces dettes.

**Le sénateur Pouliot:** Mais la somme d'intérêt serait moins élevée. Je ne puis comprendre pourquoi les Canadiens doivent jouer le rôle de grands seigneurs envers des pays étrangers en leur faisant des prêts sans intérêt. Je trouve cela absurde. Les municipalités canadiennes ne jouissent pas d'un tel avantage qui n'est accordé qu'aux pays étrangers. Pourquoi, je l'ignore.

**M. Strong:** Il y a lieu de remarquer que ces prêts aux pays en voie de développement font partie de la catégorie d'aide que nous avons convenu d'accorder à ces pays par nos engagements internationaux. Autrefois, notre aide était sous la forme de cadeaux, de dons sans condition. Plus récemment, une plus forte partie de notre aide a pris la forme de prêts sans intérêt. Cela signifie que nous avons resserré nos contributions, car ces prêts de développement, bien que ne comportant aucun intérêt devront être remboursés, ce qui n'était pas le cas lorsqu'il s'agissait de dons.

**Le sénateur Pouliot:** Monsieur Strong...

**Le président:** Honorable sénateur, la cloche doit sonner dans un instant, de sorte que nous devons conclure. Votre question sera-t-elle brève?

**Le sénateur Pouliot:** Elle sera très brève.

**Le président:** Très bien.

**Le sénateur Pouliot:** Votre prédécesseur, M. Moran, nous a dit que le Canada a donné plus qu'on lui a demandé. En est-il encore ainsi.

**M. Strong:** Je ne saisis pas très bien votre pensée, sénateur.

**Le sénateur Pouliot:** Je veux dire que lorsque la moyenne de l'aide était fixée à un certain montant, le Canada faisait davantage. C'est ce qui ressort de son témoignage.

**M. Strong:** Je ne suis pas au fait de l'observation dont vous parlez, mais l'objectif international est de 1 p. 100 du produit national brut. Le Canada a accepté cet objectif. Le gouvernement canadien a indiqué que le programme d'aide du Canada sera graduellement accru de façon à ce que nous atteignons l'objectif de 1 p. 100 au début de 1970. A l'heure actuelle, nos contributions sont d'environ six dixièmes de 1 p. 100 de notre produit national brut. Nous pouvons être fiers de notre programme d'aide qui prend rapidement plus d'ampleur et en réalité dépasse celui de la plupart des autres pays du monde occidental, mais nous n'avons pas encore atteint l'objectif de 1 p. 100.

**Le sénateur Pouliot:** J'aurais une autre question que je ne vous poserai pas, car vous ne pourriez y répondre. Pourquoi n'adopteriez-vous pas la même politique à l'égard des municipalités canadiennes. Je ne vous le demande pas.

**Le président:** C'est là une question concernant la politique du gouvernement.

**Le sénateur Pouliot:** Je vous poserai toute-fois une autre question, si vous me le permettez. Y a-t-il d'autres pays qui font ainsi des prêts sans intérêt et quels sont-ils?

**M. Strong:** Plusieurs autres pays le font aussi, honorables sénateurs.

**Le président:** Quelqu'un voudrait-il proposer la motion d'ajournement? Mais auparavant, je dirai que M. Strong nous a fourni un document intitulé: «Aide canadienne au développement des Antilles du Commonwealth». C'est un rapport détaillé sur l'aide canadienne. Permettez-vous que ce document soit imprimé en appendice à nos délibérations d'aujourd'hui?

**Des voix:** Adopté.

(Voir ce document à l'Appendice «D»)

Le Comité s'ajourne.



## APPENDICE «D»

Aide canadienne au développement  
des Antilles du Commonwealth*Historique*

Le Canada a traditionnellement porté un vif intérêt aux territoires du Commonwealth dans les Antilles et, en 1958, la Fédération des Indes occidentales devint la première région, après le Plan de Colombo, à bénéficier d'un programme d'aide du Canada qui comportait une somme de 10 millions répartie sur une période de cinq années à partir de l'année financière 1958-1959.

À la suite de discussions avec le gouvernement de la Fédération des Indes occidentales, il fut décidé que l'aide canadienne serait d'abord réservée aux projets destinés à renforcer les liens qui unissaient les divers membres de la Fédération. On décida que le transport et l'éducation étaient des sphères générales où il était possible de renforcer la Fédération et les premiers programmes d'aide furent orientés vers ces buts. Le gouvernement de la Fédération attachait la plus haute importance à l'établissement de lignes de transport océaniques qui fourniraient un service régulier et peu dispendieux de passagers et de marchandises entre les îles. En conséquence, le Canada consentit à construire et à équiper deux navires modernes pour ce service. Ces deux navires, le «*Federal Palm*» et le «*Federal Maple*» furent livrés à la Fédération en 1960 et en 1961 respectivement, et le gouvernement canadien en paya le coût de près de 6 millions de dollars.

Dans la sphère éducative, une université régionale avait déjà été établie avant la Fédération, et le Canada s'engagea à construire une résidence universitaire à Port of Spain au coût de \$700,000. Cet édifice, appelé Canada Hall, fut inauguré officiellement en janvier 1964. L'Université des Antilles continue naturellement d'offrir ses services à tous les anciens membres de la Fédération et le Canada accorde la plus haute priorité à son programme d'aide à l'éducation dans les Antilles.

En sus de ces deux entreprises les plus importantes, le programme d'aide canadienne a depuis ses débuts fait une place importante à l'assistance technique. Le coût des instructeurs, conseillers et bourses fournis de ce chef est passé de \$75,000 la première année à \$150,000 la cinquième année. Les deux entre-

prises principales et le coût du programme d'aide technique ont absorbé presque entièrement les 10 millions que le gouvernement avait attribués à la Fédération des Indes occidentales pour les cinq premières années de son programme d'assistance.

Le Canada continua l'exécution de son programme d'aide aux Antilles après la dissolution de la Fédération, bien qu'il devint nécessaire d'en modifier les termes. Après que la Jamaïque et Trinidad eurent obtenu leur indépendance, des missions diplomatiques canadiennes furent établies dans ces deux îles et le programme d'aide fut réglé à la suite de négociations bilatérales fondées sur les demandes des gouvernements respectifs. En même temps, le Canada s'unit aux États-Unis et à la Grande-Bretagne pour faire une étude des besoins des plus petites îles et, subseqüemment, il accepta de mettre certains projets à exécution dans ces îles. L'un des buts principaux du Canada dans la revision de son programme fut de concentrer son aide sur les besoins les plus urgents des îles.

Pendant la première année intérimaire qui suivit la conclusion du premier programme d'aide de cinq années et précéda l'exercice 1964-1965, alors qu'il fut décidé d'accroître substantiellement l'aide canadienne à cette région, on ne subventionna que quelques entreprises d'importance secondaire dans les deux nouveaux pays indépendants et on accorda la plus haute importance à l'assistance technique. On procéda aux premières phases de l'installation d'un système moderne VOR de guidage des atterrissages à l'aéroport international Piarco, à Trinidad, au coût d'environ \$150,000, tandis qu'on fournissait une petite quantité d'équipement d'écoles techniques à la Jamaïque.

D'autre part, pour les huit petites îles encore dépendantes, on décida en 1963-1964 d'entreprendre un programme d'aide dans diverses sphères, dont l'éducation, l'entreposage des légumes, le transport et l'approvisionnement en eau potable. Ces programmes furent continués en 1964-1965 et des sommes plus considérables leur furent attribuées. En réalité, les fonds répartis entre les huit petites îles au cours de cette dernière année furent presque aussi considérables que ceux que l'on avait



auparavant accordés annuellement pour l'assistance générale aux Antilles. Dans la sphère de l'éducation où les besoins étaient les plus urgents, on construisit et on équipa quatre écoles primaires dans les îles de Grenade (deux), d'Antigua et de Dominique, au coût d'un million et demi, tandis qu'on fournissait un équipement canadien à l'école technique de St. Kitts. Afin d'aider les îles à développer leurs cultures particulières, ainsi qu'à la manutention et à l'entreposage des récoltes, on construisit deux entrepôts dans les îles de St. Kitts et Ste-Lucie. En outre, certaines quantités d'outillage des ports d'une valeur de \$300,000 furent livrées à cinq des huit îles. Pour faciliter le transport entre les îles, on a construit un quai en eau profonde et un entrepôt à l'île St-Vincent. Ces travaux furent terminés en septembre 1964, au coût d'un million de dollars. Pour aider les îles à la solution de leurs problèmes d'entreposage et de distribution d'eau potable, le Canada a entrepris des études techniques au coût de \$400,000, afin de découvrir et d'utiliser les endroits aquifères de Montserrat et de St. Kitts. Une autre initiative intéressante a été l'inventaire des ressources forestières de l'île Dominique, qui fut suivi de leur exploitation commerciale par des firmes canadiennes qui utilisent les bois de l'île à la fabrication de placages.

Toutefois, c'est dans la sphère de l'assistance technique que le Canada a contribué davantage au développement des pays et des dépendances du Commonwealth dans les Antilles. A la fin de décembre 1966, le Canada avait reçu et instruit 922 personnes venant des Antilles du Commonwealth. Cette forme d'assistance a atteint son point culminant au cours du présent exercice financier, en septembre dernier, alors que 388 étudiants des Antilles du Commonwealth poursuivaient leurs études au Canada, augmentation formidable en regard des quatre étudiants reçus au début du programme à l'automne de 1958. Au cours de la même période de neuf années, le Canada a envoyé dans cette région 364 instituteurs et conseillers. Dans cette sphère également, l'augmentation la plus spectaculaire a eu lieu cette année, alors que 110 instituteurs et 29 conseillers techniques canadiens sont engagés dans les Antilles du Commonwealth, en regard des trois instituteurs envoyés dans cette région en 1958. Le coût de ce seul programme d'assistance technique aux Antilles du Commonwealth dépassera 3.8 millions de dollars pour l'année courante, soit presque le quart des fonds attribués à cette région.

#### *Programmes en voie d'exécution*

En novembre 1963, le gouvernement canadien annonça son intention d'instituer un programme d'aide beaucoup plus étendu aux Antilles du Commonwealth pour l'année financière 1964-1965, comportant une dépense d'environ 9 millions de dollars, soit environ cinq fois autant que pour chacune des années antérieures. Ces fonds permirent la continuation et l'amplification de diverses entreprises en cours dans les huit petites îles, ainsi que l'inauguration de divers projets dans la Jamaïque, Trinidad et la Guyane anglaise. Le gouvernement canadien a décidé de continuer son aide aux Antilles du Commonwealth à un niveau élevé pendant l'année financière 1965-1966 et a attribué 10 millions de dollars à cette fin. De nouveaux programmes encore plus vastes furent mis en œuvre à même les subventions et prêts pour répondre aux demandes des gouvernements intéressés. Lors de la conférence des Antilles du Commonwealth et du Canada, tenue à Ottawa en juillet 1966, le Canada a exprimé clairement son intention d'accroître encore davantage son aide à cette région. Les crédits de cette année furent portés à 13.1 millions de dollars et on annonça que les Antilles pourraient compter sur une contribution minimum de 65 millions pour la période de cinq ans finissant en 1971, ce qui offre un contraste marqué avec la promesse de 10 millions qui avait marqué le début du plan quinquennal de 1958. Le programme a atteint son point culminant cette année, alors que l'on a attribué 17.2 millions à la région des Antilles.

#### (1) *Trinidad et Tobago*

Le programme canadien d'aide à Trinidad pour 1964-1965 contribuait environ 3.5 millions de dollars à l'exécution de projets déjà approuvés. Le Canada a dirigé des études techniques préliminaires dans les domaines de l'approvisionnement d'eau potable, des transports et des aménagements portuaires. Deux contributions mineures ont consisté en la fourniture d'équipement pour combattre les incendies dans l'île de Tobago, et de deux séries des *Canadian Law Reports* au procureur général de Trinidad. En vertu du programme spécial de prêts, quatre importants projets ont été approuvés. Ceux-ci comprennent la fourniture du bois de construction nécessaire à l'exécution d'un programme d'habitations à prix modique, l'équipement portuaire de Port of Spain, les matériaux nécessaires à l'électrification rurale, à la cons-



truction de deux entrepôts portuaires et de plusieurs usines sur des emplacements industriels.

Le programme approuvé pour Trinidad en 1965-1966 comportait trois millions additionnels en subventions et prêts. Presque toutes les subventions étaient réservées à l'assistance technique, tandis que les prêts étaient destinés à quatre nouvelles entreprises. Un programme important de photographie et de topographie aériennes fut mis en œuvre afin de permettre une plus grande exactitude à la planification des autorités de Trinidad. Des ingénieurs-conseils canadiens furent chargés de deux études très importantes des ressources en eau potable et des moyens de transport. L'aide canadienne comprit aussi le don d'animaux laitiers qui serviront à l'exécution du programme d'assainissement des terres et du développement de l'industrie laitière de Trinidad.

Le programme de 1966-1967 attribuait 3.6 millions en subventions et prêts à Trinidad et, de nouveau, les subventions furent entièrement consacrées à l'assistance technique. Le programme qui doit être financé par les prêts est encore l'objet de discussions avec le gouvernement de Trinidad, de même que le programme de l'emploi des 4 millions attribués à Trinidad et Tobago pour l'exercice 1967-1968.

### (2) Jamaïque

Le programme accru de 1964-1965 de l'aide à la Jamaïque comportait plus de 2.9 millions en subventions et prêts. A même les subventions, le Canada s'engagea à fournir un navire de pêche en haute mer, une quantité d'équipement pour l'enseignement technique et des tuyaux pour divers systèmes de distribution de l'eau dans les campagnes. Les prêts de développement furent attribués à la construction d'un pont important, à l'installation d'égoûts dans un faubourg de Kingston, et à la construction d'une série d'écoles préfabriquées.

Le programme d'aide de 1965-1966 attribuait plus de 3.3 millions à la Jamaïque. Les subventions furent employées à la fourniture additionnelle d'équipement d'enseignement technique et de tuyaux pour les systèmes de distribution d'eau dans les campagnes. Une série de prêts de développement fut négociée avec la Jamaïque en vue de l'exécution d'entreprises qu'elle jugeait de haute priorité. Ces prêts canadiens financeront un système général de radio-téléphone dans l'île, la fourniture d'équipement pour les travaux publics, l'établissement de camps pour les jeunes gens, la construction de ponts, l'équipement d'un nouvel hôpital et l'expansion d'un programme de construction d'écoles rurales préfabriquées.

Le programme de 1966-1967 comprenait 3.5 millions en subventions et prêts à la Jamaïque. Les subventions étaient entièrement destinées à l'assistance technique, tandis que les prêts devaient être employés à la construction d'habitations à prix modique, à un système de distribution d'eau potable et à une série d'études techniques sur l'opportunité de certains projets.

Pour l'année 1967-1968, 4 millions ont été attribués à la Jamaïque et des discussions sont en cours sur l'emploi de ces fonds. Environ le quart en sera utilisé au financement du programme canadien d'assistance technique.

### (3) Guyane

En sus des programmes approuvés pour la Jamaïque et Trinidad, le Canada a adopté un programme substantiel d'aide à la Guyane à qui jusqu'à présent il n'avait fourni que très peu. En 1964-1965, le Canada vota des subventions d'un total de 1.2 million à la Guyane. Au nombre des projets financés avec ces fonds, on comptait un programme d'aide aux habitants amérindiens du pays, la fourniture de deux locomotives diesel et d'une grande variété d'outillage pour la construction des routes.

Le programme de 1965-1966 comprenait une somme additionnelle d'un million pour la Guyane. Dans le domaine de l'éducation, on offrait de l'aide à l'Université de la Guyane et à une nouvelle école technique à New Amsterdam. D'autres projets comprenaient l'établissement d'un centre de préparation du poisson à New Amsterdam et la continuation de l'aide aux Amérindiens commencée en 1964-1965.

En 1966-1967, on attribua 2 millions à la Guyane, y compris les premiers prêts de développement consentis à ce pays. En sus de l'expansion du programme d'assistance technique, ces fonds servirent à l'achat d'un avion Twin-Otter, au commencement d'études topographiques aériennes et à de nouvelles contributions à l'Université de la Guyane et à l'école technique de New Amsterdam.

Un programme accru pour 1967-1968 mettra 3.2 millions à la disposition de la Guyane et l'on discute présentement les projets auxquels ces fonds seront employés.

### (4) Les huit petites îles et le Honduras anglais

En 1965-1966, on approuva de nouveaux projets pour les huit petites îles et le Honduras anglais, vu que le principal programme des deux années précédentes était terminé. Un montant de 2.5 millions fut attribué à l'exécution de nouveaux projets dans ces dépendances, y compris un programme accru



d'assistance technique. La plus grande partie de ces fonds seront de nouveau employés au développement de systèmes d'adduction d'eau potable à St. Kitts, Montserrat et Ste-Lucie, ainsi qu'à la construction d'écoles, dont deux dans les îles d'Antigua et Dominique. Le Canada est aussi venu en aide à l'Université des Indes occidentales à la Barbade, en fournissant l'ameublement et l'équipement des nouveaux édifices construits sur les terrains de l'université. Le programme de 1965-1966 comprenait aussi la construction d'un pont au Honduras anglais et d'un entrepôt de poisson à la Grenade.

En 1966-1967, l'allocation à ces territoires fut portée à 3 millions, dont un tiers au chapitre de l'assistance technique. Des fonds additionnels étaient attribués à la construction du pont au Honduras anglais, au système d'adduction d'eau à Ste-Lucie et à l'entrepôt de poisson de la Grenade. De nouveaux systèmes d'adduction d'eau furent approuvés pour Antigua et une nouvelle école à Ste-Lucie.

On apprit aux gouvernements de ces régions que l'allocation de 5 millions approuvée pour 1967-1968, constituerait un minimum

pour chacune des quatre années à venir et qu'on préparerait des programmes comportant 1 million par an pour chacune des sphères suivantes: éducation, approvisionnement d'eau potable et transport. Les programmes d'approvisionnement en eau potable et d'éducation sont encore en discussion, mais on a approuvé un programme quinquennal d'aide au transport aérien. Celui-ci comprendra l'amélioration et l'agrandissement des aéroports d'Antigua, de Ste-Lucie et de Nevis et l'étude des possibilités de la Grenade et de Dominique. Le Canada contribuera aussi au développement agricole des Antilles orientales et a accordé 1 million à cette fin pour la période des cinq années.

#### (5) *Université des Indes occidentales*

En juillet 1966, le Canada a signé un accord avec l'Université des Indes occidentales s'engageant à lui fournir 5 millions répartis sur une période de cinq ans. Cette contribution servira au paiement des professeurs, à l'octroi de bourses à l'Université, et de bourses post-universitaires au Canada, ainsi qu'à la construction d'édifices sur les trois terrains de l'Université.

---



















